



Papiers Tissu KP Inc.

Rapport annuel 2017





Papiers Tissu KP Inc.



Papiers Tissu KP inc. (PTKP) a été créée dans le seul but d'acquérir une participation économique dans Produits Kruger S.E.C. (PK S.E.C.). Cette participation minoritaire s'élevait à 16,0 % au 31 décembre 2017 et à 15,9 % au 10 mai 2018⁽¹⁾.

PK S.E.C. est le premier fabricant canadien de produits de papier de qualité destinés à des usages domestiques, industriels et commerciaux. La société dessert les marchés canadiens avec des marques reconnues telles que Cashmere^{MD}, Purex^{MD}, SpongeTowels^{MD}, Scotties^{MD} et White Swan^{MD}. Aux États-Unis, PK S.E.C. fabrique la marque White Cloud^{MD}, de même que plusieurs produits de marques privées. Sa division des produits hors foyer fabrique des produits économiques de qualité et les distribue à une multitude d'établissements commerciaux et publics. PK S.E.C. emploie quelque 2 500 personnes et exploite huit usines certifiées FSCMD (chaîne de suivi) (FSCMD C104904) en Amérique du Nord.

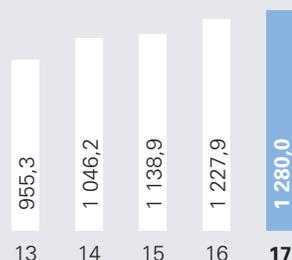
⁽¹⁾ PTKP (la Société) détient une participation économique dans PK S.E.C. PTKP est un émetteur assujéti dans chaque province et territoire du Canada et doit, en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, déclarer certaines données financières et commerciales de PK S.E.C.

©2018 Papiers Tissu KP est une marque déposée (MD) et commerciale (MC) de Produits Kruger S.E.C.^{MD}, marque déposée de Kimberly-Clark Worldwide inc. utilisée sous licence. MDForest Stewardship Council et logo de FSC – Forest Stewardship Council, A.C.

Énoncés prospectifs : Pour en savoir plus sur les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport annuel, consultez la section « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la page 1 du rapport de gestion.

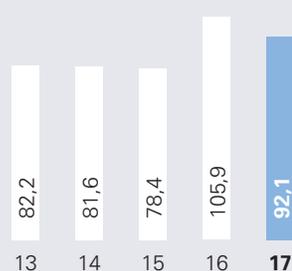
Produits des activités ordinaires

(En millions de dollars canadiens)



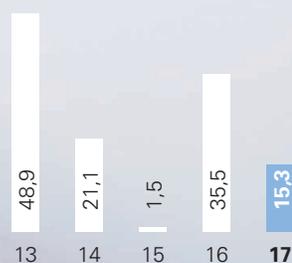
Résultat opérationnel

(En millions de dollars canadiens)



Résultat net

(En millions de dollars canadiens)



Performance financière 5 ans⁽¹⁾

(En millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015	2014	2013
Produits des activités ordinaires	1 280,0	1 227,9	1 138,9	1 046,2	955,3
Résultat opérationnel	92,1	105,9	78,4	81,6	82,2
Résultat net	15,3	35,5	1,5	21,1	48,9

Autre informations financières

BAlIA ajusté ⁽²⁾	144,2	152,5	126,4	121,6	116,2
Marge du BAlIA ajusté ⁽²⁾	11,3 %	12,4 %	11,1 %	11,6 %	12,2 %
Dépenses en capital	69,3	82,0	57,4	42,3	59,0
Fonds de roulement ⁽³⁾	(79,5)	115,7	123,9	122,4	128,5
Dettes à long terme	225,4	415,4	425,9	358,6	342,0

Faits saillants 2017

- Revenus de 1,3 milliard de dollars, soit une hausse de 4,2 % par rapport à 2016.
- Augmentation des revenus dans toutes les régions géographiques : Canada (+ 3,8 %), États-Unis (+ 5,4 %) et Mexique (+ 1,6 %).
- BAlIA ajusté⁽²⁾ en baisse de 5,4 % pour atteindre 144,2 millions de dollars, principalement dû à la hausse du prix de la pâte de papier.
- Le BAlIA ajusté⁽²⁾ des produits TAD a atteint sa cible pour 2017.
- La Société conserve sa position de chef de file des produits de papier au Canada.
- La Société continue de privilégier les projets d'investissements liés au renforcement de la capacité et à la réduction des coûts.
- La Société a mis en place un programme de création de valeur pour atténuer l'effet de cette conjoncture exceptionnelle.

⁽¹⁾ Toute l'information financière indiquée aux présentes se rapporte à PK S.E.C., à moins d'indication contraire, et a été préparée conformément aux normes IFRS. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, PTKP a enregistré une perte de la quote-part du résultat de 3,4 millions de dollars, une perte nette de 5,4 millions de dollars et une perte de base par action de 0,59 \$. Pour plus d'information, se reporter aux états financiers vérifiés de PTKP pour la période terminée le 31 décembre 2017.

⁽²⁾ Le BAlIA ajusté et la marge du BAlIA ajusté sont des mesures financières non définies par les PCGR. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée selon les normes IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter au rapport de gestion pour la réconciliation du BAlIA ajusté et la définition de ce dernier.

⁽³⁾ Le fonds de roulement de 2017 comprend la portion à court terme de la dette à long terme de 190,9 millions de dollars, incluant la facilité de la Caisse de dépôt et placement du Québec de 181,8 millions de dollars venant à échéance en août 2018.





Lettre à nos actionnaires

Malgré la hausse constante des prix des matières premières et les défis qu'elle entraîne, nous sommes fiers de nos résultats et de notre rendement opérationnel pour l'exercice 2017. Nous avons enregistré des produits record pour la cinquième année consécutive depuis notre premier appel public à l'épargne. La Société a conservé sa position dominante sur le marché des produits de papier au Canada tout en poursuivant l'expansion de sa marque White Cloud^{MD} aux États-Unis. En même temps, elle a continué d'engager d'importantes dépenses en immobilisations dans plusieurs projets stratégiques, notamment la machine à papier numéro huit à Crabtree, entrée en service au quatrième trimestre, qui a produit des résultats supérieurs aux attentes durant la période de démarrage. Par ailleurs, la mise en marché de nos produits TAD a été un succès, les ventes ayant dépassé nos attentes pour l'exercice 2017.

Faits saillants financiers

Les produits pour l'exercice ont atteint 1,28 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 4,2 % par rapport à l'an dernier. Ce résultat est attribuable aux ventes supérieures enregistrées dans toutes les régions pour les segments des produits de consommation et des produits hors foyer.

Le BAIIA ajusté a atteint 144,2 millions de dollars à l'exercice 2017, tandis qu'il était de 152,5 millions de dollars à l'exercice 2016. Ce recul reflète la forte hausse des prix de la pâte de papier et la montée sans précédent des coûts de transport, qui ont été compensées en partie par l'augmentation du volume des ventes et la diminution des frais généraux, administratifs et de vente. L'apport des produits TAD a été encore plus marqué à l'exercice 2017 avec un BAIIA ajusté de plus de 60 millions de dollars, alors qu'il était de 49 millions de dollars il y a un an. Enfin, la Société a dégagé un résultat net de 15,3 millions de dollars, contre 35,5 millions de dollars à l'exercice précédent.

Numéro un du marché canadien des produits de papier

Nous avons conservé notre position dominante sur le marché des produits de papier au Canada, mais nous restons le meneur incontesté dans la catégorie du papier hygiénique, qui représente près de 60 % du marché total des produits de papier. Dans la catégorie des mouchoirs de papier, nous avons maintenu une avance de 12 % sur notre plus proche concurrent, tandis que dans la catégorie des essuie-tout, nous nous sommes fermement établis au deuxième rang. Ces dix dernières années, nous avons maintenu notre position enviable sur le marché grâce à la grande notoriété de notre marque, à la solidité de notre offre et à la qualité fondamentale de nos produits. Tous nos employés, de la conception à la vente en passant par la fabrication, le marketing et le service à la clientèle, ont contribué à façonner une culture propre à Produits Kruger. C'est cette culture qui nous pousse à toujours améliorer la qualité de nos produits et à rehausser l'expérience de nos consommateurs et de nos clients.

White Cloud^{MD} : une marque réputée qui prend de l'ampleur aux États-Unis

Durant l'exercice 2017, nous avons poursuivi l'expansion de notre gamme de produits White Cloud^{MD} aux États-Unis, et les résultats sont prometteurs. Nos produits se sont retrouvés sur les tablettes des magasins Walmart et de certains autres détaillants du pays. Nous sommes convaincus que la marque White Cloud^{MD}, qui est établie depuis longtemps aux États-Unis et qui y jouit d'une grande notoriété, continuera de gagner des parts de marché dans les années à venir.

Retombées des dépenses en immobilisations à rendement élevé

Notre programme d'immobilisations a pris beaucoup d'ampleur durant ces trois dernières années : il a atteint 69,3 millions de dollars en 2017. Il misait sur des projets de renforcement de la capacité et de réduction des coûts qui sont rapidement rentables. Parmi les grands projets de l'exercice 2017, citons l'investissement de 55 millions de dollars dans une nouvelle machine à papier à Crabtree, au Québec, qui visait à réduire le coût global de production du papier. La machine a été mise en service au quatrième trimestre de 2017 et devrait avoir un effet positif sur les résultats de l'exercice 2018. En 2018, nos dépenses en immobilisations vont retrouver un rythme plus normal, de l'ordre de 50 à 60 millions de dollars. Ces investissements nous ont déjà permis de réduire nos coûts de production durant l'année, et nous nous attendons à ce qu'ils génèrent d'autres économies à l'avenir.

Apport annuel des produits TAD supérieur à la cible

Nous pouvons désormais dire que les produits TAD font partie intégrante de notre gamme de produits. Le BAIIA ajusté tiré de ce segment a dépassé notre cible pour l'exercice, que nous avons précédemment fixée à 60 millions de dollars. Nous réglons les derniers détails de la planification de l'achat d'une deuxième machine TAD, puisque la demande de produits de papier de grande qualité en Amérique du Nord demeure forte.

Amélioration des résultats liés aux produits hors foyer

L'exercice 2017 a été faste pour notre segment des produits hors foyer. Les produits ont augmenté de 2,7 % pour atteindre 233,3 millions de dollars, tandis que le BAIIA ajusté a monté de 19,5 % pour atteindre 6,2 millions de dollars, et ce, malgré la hausse du coût des intrants. Nous prévoyons que ce segment, propulsé par la mise en service récente de notre machine à Crabtree et d'autres projets liés à la chaîne de production, gagnera en compétitivité, ce qui devrait tirer nos résultats vers le haut dans les prochaines années.

Perspectives

Nous sommes résolus à poursuivre notre stratégie à long terme visant à renforcer nos marques au Canada et prendre de l'expansion aux États-Unis. À court terme, nous devons composer avec la hausse constante des prix de la pâte de papier et des coûts de transport. Nous mettons en place un programme de création de valeur pour atténuer l'effet de cette conjoncture exceptionnelle. En 2018, nous avons hâte de récolter les fruits de notre programme d'investissement, dans lequel s'inscrit notre nouvelle machine à papier à Crabtree. Nous nous attendons aussi à voir l'élargissement de la distribution des produits de marque White Cloud^{MD} et toujours plus de succès sur le marché de la consommation nord-américain.

Levons notre chapeau à Mario Gosselin

Sur une note personnelle, je dois dire que j'ai succédé à une grosse pointure il y a deux mois quand j'ai remplacé Mario Gosselin à titre de chef de la direction de notre Société. Mario a été un dirigeant exemplaire. Depuis 2012, à titre de chef de la direction, il a mené d'une main de maître plusieurs initiatives et projets d'immobilisations majeurs qui ont nettement stimulé nos ventes et renforcé notre rentabilité. Nous le remercions chaleureusement pour son apport exceptionnel et lui souhaitons bonne chance dans ses projets futurs. L'excellent travail que Mario et toute l'équipe ont accompli servira de tremplin à la prochaine phase de croissance de Produits Kruger que j'entends amorcer.

Remerciements

Le crédit de la réussite opérationnelle de Produits Kruger et de sa longévité sur le marché revient à nos employés. J'aimerais remercier chacun d'entre eux pour leur dévouement envers la Société. Je tiens aussi à témoigner ma gratitude aux membres du conseil d'administration pour leurs conseils et à nos actionnaires pour leur soutien indéfectible.



Dino Bianco

Chef de la direction

Papiers Tissu KP inc. et Produits Kruger S.E.C.



Prix de reconnaissance



Produits Kruger est reconnue comme l'un des 40 futurs leaders de Corporate Knights en matière de responsabilité sociale



Fiers d'être reconnus à titre de meilleur employeur pour une cinquième année consécutive



Prix du meilleur fournisseur de United Grocers Inc



Classé #1 pour une 5^e année consécutive à titre de fournisseur de produits emballés canadiens selon un sondage effectué auprès de l'industrie



16 prix marketing remportés en 2017



PAPIERS TISSU KP INC. ET PRODUITS KRUGER S.E.C.

RAPPORT DE GESTION

QUATRIÈME TRIMESTRE ET EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

LE 7 MARS 2018

Papiers Tissu KP Inc. et Produits Kruger S.E.C.
200 – 1900 Minnesota Court, Mississauga (Ontario) L5N 5R5
www.kptissueinc.com

TABLE DES MATIÈRES

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	1
Aperçu	2
Faits saillants	5
Résultat d'exploitation	6
Information sectorielle	9
Situation de trésorerie et sources de financement.....	10
Instruments financiers et autres	19
Transactions entre parties liées.....	21
Arrangements non comptabilisés et obligations contractuelles	21
Estimations comptables critiques	22
Modifications comptables et normes comptables non encore entrées en vigueur	23
Principales données financières annuelles.....	26
Principales données financières trimestrielles	26
Données sur les actions	29
Facteurs de risque.....	29
Contrôles et procédures	30
Information complémentaire	30

Le présent rapport de gestion daté du 7 mars 2018 de Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP ») et de Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. ») vise à aider le lecteur à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de PTKP et de PK S.E.C. Il doit être lu conjointement avec les états financiers de PTKP pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 et avec les états financiers consolidés de PK S.E.C. pour les exercices clos les 31 décembre 2017 (l'« exercice 2017 ») et 2016 (l'« exercice 2016 »).

À propos de Papiers Tissu KP Inc.

PTKP a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation de commanditaire dans PK S.E.C., laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. PTKP détient actuellement une participation de 15,9 % dans PK S.E.C. (16,0 % au 31 décembre 2017). Le rapport de gestion qui suit présente une analyse des résultats de PTKP dans une mesure suffisante pour comprendre la méthode de la mise en équivalence; toutefois, il porte en majeure partie sur les résultats de PK S.E.C. et sur la participation de PTKP dans PK S.E.C.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés dans le présent rapport de gestion concernant les projets, attentes et intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les réalisations actuels et futurs de PTKP et de PK S.E.C., ou quelque autre événement ou développement à venir, constituent des énoncés prospectifs. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « penser », « juger » ou « estimer », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore à l'emploi de variations de ces termes ou expressions ou d'autres termes ou expressions analogues. L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses clés de PTKP ou de PK S.E.C. Même si PTKP et PK S.E.C. estiment raisonnables les attentes et hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée, il ne faut pas s'y fier outre mesure, car rien ne garantit que ces attentes et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels ou les événements ou développements à venir de PK S.E.C. (lesquels pourraient alors avoir un effet sur les avantages économiques tirés de la participation financière de PTKP dans PK S.E.C.) soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants plus amplement décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque – risques propres à l'activité de PK S.E.C. de la notice annuelle de PTKP datée du 9 mars 2018, laquelle peut être consultée sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com (la « notice annuelle ») : l'influence de Kruger Inc. sur PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard de Kruger Inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité relatif à Kruger Inc.; les risques associés à la machine TAD de Memphis; les risques d'exploitation; le bail foncier de l'usine de Gatineau; une augmentation importante du coût des intrants; la réduction de l'approvisionnement en fibres; une guerre des prix et une intensification de la concurrence; l'incapacité de PK S.E.C. de faire de réelles innovations; une conjoncture économique défavorable; une dépendance à l'égard des principaux clients de détail; une atteinte à la réputation de PK S.E.C. ou des marques de PK S.E.C.; des ventes de PK S.E.C. inférieures aux prévisions; l'incapacité de PK S.E.C. de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de PK S.E.C. d'engager régulièrement des dépenses d'investissement; des acquisitions infructueuses par PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard du personnel clé; l'incapacité de PK S.E.C. de conserver ses clients existants ou d'en obtenir de nouveaux; la perte des principaux fournisseurs de PK S.E.C.; l'incapacité de PK S.E.C. de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard des licences d'utilisation de la propriété intellectuelle de tiers; des litiges ou autres réclamations défavorables visant PK S.E.C.; des dépenses significatives liées à la réglementation environnementale exhaustive touchant les flux de trésorerie de PK S.E.C.; les obligations de PK S.E.C. au titre des prestations de retraite élevées et potentiellement plus importantes que les prévisions si les hypothèses sous-jacentes de la direction de PK S.E.C. se révèlent inexactes; des conflits de travail susceptibles de nuire à la structure de coûts de PK S.E.C. et à sa capacité d'exploiter ses usines; les cours du change et la concurrence américaine; l'incapacité de PK S.E.C. d'assurer le service de l'ensemble de sa dette; le risque d'une éventuelle responsabilité du fait de produits de consommation; la conformité avec les clauses restrictives; le risque lié aux taux d'intérêt et au refinancement; la technologie de l'information et la cybersécurité; les assurances; les contrôles internes et les risques commerciaux.

La liste des facteurs qui précèdent ne se veut pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PTKP ou sur PK S.E.C.; toutefois, ces facteurs doivent être examinés attentivement et le lecteur ne doit pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans les présentes ou dans les documents qui y sont reproduits.

Dans la mesure où l'information prospective dans le présent rapport de gestion constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières au sens de la législation en valeurs mobilières, cette information n'est donnée que pour illustrer les avantages potentiels, et le lecteur doit savoir que cette information peut ne pas convenir à quelque autre fin. L'information financière prospective et les perspectives financières, y compris les économies qui devraient découler des activités de restructuration et du refinancement sont, notamment, fondées sur les hypothèses et données sous réserve des risques énoncés ci-dessus.

L'information prospective dans les présentes est donnée entièrement sous réserve de la présente mise en garde. L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent rapport de gestion, et PTKP et PK S.E.C. déclinent quelque obligation de mettre à jour publiquement cette information prospective compte tenu de nouveaux renseignements, ultérieurs ou autres, à moins que la législation en valeurs mobilières ne les y oblige.

APERÇU

Survol des activités

PK S.E.C. est le premier distributeur au Canada de produits de papier à usages domestiques et institutionnels en ce qui a trait à la part de marché. Elle produit, distribue, commercialise et vend une vaste gamme de produits de papier à usages domestiques et institutionnels, notamment du papier hygiénique, des papiers-mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché des produits hors foyer (« PHF ») (dans chaque cas, au sens défini ci-dessous). En plus d'être le chef de file du marché canadien des produits de consommation de papiers à usages domestiques et institutionnels de marque, PK S.E.C. est aussi en tête du marché canadien des PHF et augmente ses activités aux États-Unis, notamment en accroissant sa présence sur le marché des produits de consommation de papiers à usages domestiques et institutionnels de marque et en élargissant son réseau américain de distributeurs de la marque White Cloud. Le secteur Produits de consommation comprend des marques réputées comme *Cashmere*, *Purex*, *Scotties* et *SpongeTowels* au Canada et *White Cloud* aux États-Unis.

PK S.E.C. a son siège social à Mississauga (Ontario) et compte environ 2 500 employés en Amérique du Nord. Les installations de fabrication de PK S.E.C. au Canada, soit quatre usines de papier à usages domestiques et institutionnels au Québec, deux usines en Ontario et une usine en Colombie-Britannique, ont une capacité de production annuelle combinée d'environ 268 000 tonnes métriques.

L'usine de fabrication de PK S.E.C. aux États-Unis, détenue par l'intermédiaire de K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), est située à Memphis, au Tennessee, et comprend deux machines à papier d'une capacité annuelle totale de 57 000 tonnes métriques, ainsi qu'une machine à papier à usages domestiques et institutionnels adjacente à technologie de séchage à l'air (« TAD ») d'une capacité annuelle totale de 55 000 tonnes métriques (la « machine TAD de Memphis »).

Aux termes de ses statuts, les activités de PTKP sont limitées à i) l'acquisition, la détention et la cession de participations de société en commandite, de parts, d'actions ou d'autres titres de PK S.E.C. et de son commandité, PKGP Inc. (« PKGP ») (ou de leurs sociétés remplaçantes, le cas échéant), ii) l'acquisition, la détention, l'exploitation et la cession d'actifs, de passifs, d'activités ou d'entreprises de ces entités et iii) toutes les activités qui y sont liées, connexes ou accessoires. En date des présentes, compte tenu de la participation des commanditaires au plan de réinvestissement des distributions le 15 janvier 2018, PTKP détient 15,9 % des parts de société en commandite de PK S.E.C. (les « parts de PK S.E.C. »).

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de PK S.E.C. pour l'exercice 2017 et l'exercice 2016 ont été établis conformément aux IFRS (Normes internationales d'information financière). Les états financiers de PTKP pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 ont également été établis conformément aux IFRS.

Périodes de présentation de l'information financière

Le présent rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés de PK S.E.C. et les notes annexes englobent l'information financière des trimestres clos le 31 décembre 2017 (quatrième trimestre 2017) et le 31 décembre 2016 (quatrième trimestre 2016), ainsi que de l'exercice 2017 et de l'exercice 2016. Le trimestre clos le 31 décembre 2017 compte 98 jours, et le trimestre clos le 31 décembre 2016 compte 97 jours.

Mesures financières et principaux indicateurs

Le présent rapport de gestion fait mention du « BAIIA ajusté », une mesure qui n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS. Par conséquent, il est possible que cette mesure ne soit pas comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entités.

Le calcul du « BAIIA ajusté » par PK S.E.C. correspond au résultat net avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) les pertes de valeur (profits sur la vente) d'actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) les écarts de conversion, viii) les charges liées aux activités de restructuration, ix) les variations du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite, x) la variation de la juste valeur des dérivés et xi) les charges non récurrentes liées à la réévaluation des prestations de retraite pour services passés. Le « BAIIA ajusté » est utilisé pour évaluer le rendement de l'entreprise puisqu'il rend compte de sa rentabilité actuelle. Le présent rapport de gestion comprend, à la page 6, un rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat net, la mesure établie selon les IFRS qui lui est le plus directement comparable.

Perspectives

PK S.E.C. s'emploie à créer de grandes marques de produits de consommation et à mettre au point des produits gagnants pour les entreprises et les particuliers. La stratégie de PK S.E.C. consiste à conserver sa position de chef de file sur le marché canadien. En dépit de la concurrence qui devrait demeurer élevée sur le marché canadien des papiers à usages domestiques et institutionnels, PK S.E.C. est d'avis que ses marques et ses produits sont bien positionnés en vue d'une croissance soutenue. PK S.E.C. vise à maintenir sa position de chef de file de l'industrie canadienne des papiers à usages domestiques et institutionnels sur les marchés des produits de consommation et des PHF en utilisant les meilleures techniques de commercialisation et de vente, en étoffant les gammes de produits, en continuant de concevoir de nouveaux produits et de nouvelles technologies afin de fabriquer des produits de qualité supérieure et de réaliser des économies, et en privilégiant la qualité et l'efficacité de la fabrication.

Aux États-Unis, PK S.E.C. prévoit continuer à faire croître ses activités en optimisant la capacité des produits TAD et en misant sur les marques de distributeurs haut de gamme sur le marché américain. La stratégie de PK S.E.C. aux États-Unis comprend également l'expansion de la marque White Cloud auprès d'autres détaillants américains.

Étant donné que le projet de la première machine TAD a été une réussite, PK S.E.C. envisage l'installation d'une deuxième machine à papier TAD (la « deuxième machine TAD ») ainsi que la conversion requise du matériel et de l'infrastructure et elle a étudié plusieurs emplacements en Amérique du Nord, effectué des évaluations techniques et entamé des discussions préliminaires pour le financement du projet de la deuxième machine TAD. La décision de réaliser ce projet dépend de nombreux facteurs, notamment le fait de trouver un emplacement adéquat et l'obtention de financement à des conditions satisfaisantes. Le projet, tel qu'il est envisagé à l'heure actuelle, comprendrait des travaux de construction et d'installation qui s'échelonnent sur environ deux ans à partir du moment où la décision serait prise d'aller de l'avant, après quoi suivrait une période de démarrage de la production et des ventes.

Facteurs ayant une incidence sur le résultat d'exploitation

Produits des activités ordinaires

PK S.E.C. génère des produits des activités ordinaires par la vente de produits de marque, de produits de marques de distributeurs et de PHF à usages domestiques et industriels, au Canada et aux États-Unis. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur une base nette, après déduction des escomptes ou rabais. Les facteurs suivants ont une incidence sur les produits des activités ordinaires de PK S.E.C. : la publicité, les rabais et promotions, le merchandising,

l'emballage, la place disponible sur les rayons des détaillants, le moment opportun pour lancer les produits ou élargir la gamme et la nécessité d'établir des prix concurrentiels, ces facteurs ayant une incidence importante sur les décisions d'achat des consommateurs. Le maintien de la croissance des produits des activités ordinaires est essentiellement attribuable au maintien de la force de nos marques, au soutien des détaillants et à notre capacité à gérer efficacement nos approvisionnements de façon à répondre à la demande des clients.

Les activités de PK S.E.C. sont partagées entre trois secteurs : i) les produits de consommation vendus par l'intermédiaire de circuits de distribution au détail classiques comme les épiceries, les magasins à grande surface, les entrepôts-club, les pharmacies et les dépanneurs (« produits de consommation »), ii) les PHF et iii) le secteur Autres. Le secteur Produits de consommation englobe la vente de produits de papier à usages domestiques et institutionnels de marque, notamment *Cashmere*, *Purex*, *Scotties*, *SpongeTowels* et *White Cloud*. Le secteur PHF vend des produits de papier à usages domestiques et institutionnels, essentiellement par l'intermédiaire de distributeurs, aux entreprises de gestion immobilière, aux établissements de soins de santé, aux entreprises de services alimentaires, aux entreprises manufacturières, aux établissements hôteliers et à divers autres services publics. Le secteur Autres englobe la vente de bobines mères à d'autres fabricants de produits de papier à usages domestiques et institutionnels et la vente de fibre recyclée. À l'heure actuelle, PK S.E.C. vend ses produits dans toutes les régions du Canada et des États-Unis. Elle est partiellement exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien, car les ventes aux clients américains sont effectuées en dollars américains. Pour gérer le risque de change, PK S.E.C. a conclu des swaps de change et des contrats de change à terme et pourrait continuer de le faire.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus comprend les coûts fixes et les coûts variables liés à la fabrication, au transport, à l'entreposage et à la manutention des produits. Les coûts des intrants associés à la fabrication de papier à usages domestiques et institutionnels sont pour la plupart variables. Les coûts de la fibre, de la main-d'œuvre et de l'énergie en représentent la plus grande part, soit de 50 % à 70 % du total des coûts des produits vendus, selon le type de fibre et la technologie de fabrication utilisés. La pâte est une marchandise facilement accessible partout dans le monde. Les coûts sous-jacents de la pâte peuvent varier en raison des fluctuations de l'offre et de la demande mondiale, mais par le passé il était généralement possible de transférer ces fluctuations aux clients et consommateurs finaux. Cependant, la situation concurrentielle sur le marché a récemment fait en sorte qu'il est plus difficile de transférer le montant total des augmentations du coût de la pâte au moment des fluctuations. PK S.E.C. conclut périodiquement des swaps de marchandises sur la fibre, afin de réduire son exposition aux fluctuations de prix de cet intrant clé, et pourrait continuer de le faire à l'avenir. Dans le passé, ces couvertures n'ont pas dépassé 15 % des achats totaux de fibre. PK S.E.C. est exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien en ce qui concerne les intrants associés à la fabrication, la dette libellée en dollars américains et d'autres charges d'exploitation libellées en dollars américains. Pour gérer le risque de change, PK S.E.C. a conclu des swaps de change et des contrats de change à terme et pourrait continuer de le faire. Les frais fixes des usines comprennent les frais d'entretien, les coûts indirects, les frais d'assurance, les impôts fonciers, les coûts liés aux technologies de l'information et la dotation aux amortissements (la quasi-totalité de la dotation aux amortissements est prise en compte dans le coût des produits vendus).

Les frais de transport, d'entreposage et de manutention varient en fonction du volume de ventes, de la répartition géographique des produits livrés et du coût du combustible utilisé par les transporteurs. Les fluctuations de l'offre et de la demande peuvent également faire varier les frais de transport. À l'heure actuelle, la forte demande et l'offre insuffisante ont une incidence sur les tarifs de transport et la disponibilité des moyens de transport.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration (les « frais généraux ») de PK S.E.C. sont composés des frais de marketing et des frais généraux, y compris une très faible part de la dotation aux amortissements.

Le coût des produits vendus est composé des coûts liés aux activités de vente et de marketing, notamment la publicité et la promotion et les études de marché, ainsi que les frais de vente, les commissions et les autres frais connexes. Les frais généraux et frais d'administration comprennent les coûts liés aux activités d'exploitation, les charges financières, les frais liés aux technologies de l'information, les coûts de développement des produits, les frais juridiques, les frais de personnel, les frais de gestion et d'autres frais généraux. Ils comprennent aussi les écarts de change réalisés de la période.

Charge d'intérêts

La charge d'intérêts découle des activités de financement de PK S.E.C. Cette dernière est un emprunteur aux termes de certaines facilités de crédit, chacune étant décrite à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » ci-après. PK S.E.C. comptabilise également l'amortissement lié aux frais de financement différés et le coût financier lié aux prestations de retraite et aux avantages postérieurs au départ à la retraite dans la charge d'intérêts.

Autres produits (charges)

Les autres produits (charges) sont composés des profits et pertes de change liés à la dette libellée en dollars américains, de la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite, de la variation de la juste valeur des dérivés et des autres éléments qui sont, de par leur nature, considérés non liés à l'exploitation.

Impôt sur le résultat

PK S.E.C. n'est pas assujettie à l'impôt. Son résultat pour les exercices 2017 et 2016 a été attribué aux commanditaires, Kruger Inc., PKGP et PTKP. L'impôt sur le résultat qui est comptabilisé dans les états financiers consolidés de PK S.E.C. représente l'impôt sur le résultat des filiales constituées en société par actions de PK S.E.C. aux États-Unis, au Canada, au Luxembourg et au Mexique.

FAITS SAILLANTS

Projet de machine à papier

Le 25 juillet 2016, PK S.E.C. a annoncé un investissement de 55 M\$ dans une machine à papier pour son usine de Crabtree (la « machine PM8 »), au Québec. Le projet donnera lieu à une augmentation d'environ 20 000 tonnes métriques de la production globale de l'usine annuellement. Pour financer l'acquisition, le déménagement et l'installation de la machine à papier, PK S.E.C. a obtenu une facilité de crédit d'un montant maximal de 39,5 M\$ d'Investissement Québec. La machine à papier est entrée en service et est en production depuis le troisième trimestre, clos le 24 septembre 2017, et elle est en voie d'atteindre son plein potentiel afin de fabriquer des produits de papier destinés principalement au marché des PHF et du secteur Produits de consommation.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation de PK S.E.C.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Variation (\$)	
				Exercice 2017 c. exercice 2016	Exercice 2016 c. exercice 2015
Données de l'état du résultat net :					
Produits des activités ordinaires	1 280,0	1 227,9	1 138,9	52,1	89,0
Coût des produits vendus	(1 098,1)	(1 031,6)	(970,8)	(66,5)	(60,8)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(90,1)	(92,7)	(88,0)	2,6	(4,7)
Profits sur la vente d'actifs non financiers	0,1	2,9	1,1	(2,8)	1,8
Coûts de restructuration, montant net	0,2	(0,6)	(2,8)	0,8	2,2
Résultat d'exploitation	92,1	105,9	78,4	(13,8)	27,5
Charge d'intérêts	(42,0)	(44,0)	(58,2)	2,0	14,2
Autres charges	(22,0)	(22,8)	(11,3)	0,8	(11,5)
Résultat avant impôt	28,1	39,1	8,9	(11,0)	30,2
Impôt sur le résultat :					
Taux d'imposition combinés, compte tenu du crédit pour fabrication et transformation	(7,3)	(10,2)	(2,3)	2,9	(7,9)
Résultat imposé entre les mains des commanditaires	4,9	7,5	0,7	(2,6)	6,8
Autres	(10,4)	(0,9)	(5,8)	(9,5)	4,9
Impôt sur le résultat	(12,8)	(3,6)	(7,4)	(9,2)	3,8
Résultat net	15,3	35,5	1,5	(20,2)	34,0

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Variation (\$)	
				Exercice 2017 c. exercice 2016	Exercice 2016 c. exercice 2015
Rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat net :					
Résultat net	15,3	35,5	1,5	(20,2)	34,0
Charge d'intérêts	42,0	44,0	58,2	(2,0)	(14,2)
Impôt sur le résultat	12,8	3,6	7,4	9,2	(3,8)
Dotations aux amortissements	52,4	48,5	42,6	3,9	5,9
(Profit) perte de change	(1,4)	(0,3)	6,9	(1,1)	(7,2)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	23,0	23,4	4,0	(0,4)	19,4
Variation de la juste valeur des dérivés	0,4	-	-	0,4	-
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	0,1	0,7	(0,1)	(0,6)
Réévaluation des prestations de retraite – coûts des services passés	-	-	3,4	-	(3,4)
Profits sur la vente d'actifs non financiers	(0,1)	(2,9)	(1,1)	2,8	(1,8)
Coûts de restructuration, montant net	(0,2)	0,6	2,8	(0,8)	(2,2)
BAIIA ajusté	144,2	152,5	126,4	(8,3)	26,1

Résultat d'exploitation – Comparaison de l'exercice 2017 et de l'exercice 2016

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 1 280,0 M\$ pour l'exercice 2017, contre 1 227,9 M\$ pour l'exercice 2016, soit une augmentation de 52,1 M\$ ou 4,2 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance des volumes des ventes. Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 28,1 M\$, ou 3,8 %, ceux des États-Unis ont augmenté de 23,2 M\$, ou 5,4 %, et ceux du Mexique ont augmenté de 0,8 M\$, ou 1,6 %.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus s'est établi à 1 098,1 M\$ pour l'exercice 2017, contre 1 031,6 M\$ pour l'exercice 2016, soit une hausse de 66,5 M\$ ou 6,4 %. Les coûts de fabrication ont augmenté, principalement en raison de la hausse du volume des ventes et de l'augmentation considérable des coûts des marchandises, en particulier de la pâte et des déchets de bureau triés. Ces hausses de coûts ont été contrebalancées en partie par l'incidence positive des mesures de réduction des coûts et des projets d'investissement. Les frais de transport et d'entreposage ont augmenté par rapport à ceux de l'exercice 2016, en raison principalement de la hausse des tarifs des transporteurs, de l'augmentation du volume des ventes et des transferts de stocks connexes. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 85,8 % pour l'exercice 2017, comparativement à 84,0 % pour l'exercice 2016.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 90,1 M\$ pour l'exercice 2017, contre 92,7 M\$ pour l'exercice 2016, soit une baisse de 2,6 M\$ ou 2,8 %. Cette diminution est principalement attribuable à la diminution de la rémunération incitative et aux initiatives de réduction des coûts. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 7,0 % pour l'exercice 2017, contre 7,5 % pour l'exercice 2016.

BAIIA ajusté

Pour l'exercice 2017, le BAIIA ajusté s'est établi à 144,2 M\$, contre 152,5 M\$ pour l'exercice 2016, ce qui représente une baisse de 8,3 M\$, ou 5,4 %. Cette diminution s'explique essentiellement par une hausse du prix de la fibre et par une hausse des coûts de transport et d'entreposage. Ces facteurs ont été atténués par une hausse du volume des ventes, par une baisse des frais de vente, frais généraux et frais d'administration et par les avantages découlant des initiatives de réduction des coûts et des projets d'investissement.

Profits sur la vente d'actifs non financiers

Au cours de l'exercice 2016, PK S.E.C. a vendu certains terrains forestiers dans le cadre du projet de rationalisation de l'entreprise à l'usine de New Westminster en 2012 pour un produit en trésorerie de 5,4 M\$. La vente a donné lieu à des profits sur la vente d'actifs non financiers de 2,9 M\$ qui ont été comptabilisés pour l'exercice 2016.

Charge d'intérêts

La charge d'intérêts s'est élevée à 42,0 M\$ pour l'exercice 2017, contre 44,0 M\$ pour l'exercice 2016, soit une baisse de 2,0 M\$. Cette diminution est surtout attribuable à la baisse de la charge d'intérêts en dollars américains.

Autres charges

Les autres charges se sont établies à 22,0 M\$ pour l'exercice 2017 comparativement à 22,8 M\$ pour l'exercice 2016. Les autres charges comptabilisées à l'exercice 2017 s'expliquent d'abord et avant tout par une variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite de 23,0 M\$ (23,4 M\$ pour l'exercice 2016) et par la variation de la juste valeur des dérivés de 0,4 M\$ (néant pour l'exercice 2016). Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par un profit de change de 1,4 M\$ (0,3 M\$ pour l'exercice 2016).

Impôt sur le résultat

Une charge d'impôt de 12,8 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice 2017, par rapport à 3,6 M\$ pour l'exercice 2016, ce qui représente une variation de 9,2 M\$. PK S.E.C. n'est pas directement assujettie à l'impôt sur son entreprise canadienne. La charge d'impôt comptabilisée provient principalement du résultat d'exploitation des entités américaines. La charge d'impôt entre les mains des commanditaires s'est élevée à 4,9 M\$ pour l'exercice 2017, en comparaison de 7,5 M\$ pour l'exercice 2016. La réforme fiscale américaine a eu sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 une incidence se traduisant par une augmentation de 6,2 M\$ de la charge d'impôt différé dans l'état consolidé du résultat global et par une réduction correspondante de 6,2 M\$ de l'actif d'impôt différé dans l'état consolidé de la situation financière. Cette incidence sur les états financiers consolidés résulte de la réduction du taux d'imposition fédéral américain, qui est passé de 35 % à 21 % pour les années d'imposition ouvertes après le 31 décembre 2017. La direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait pour évaluer les répercussions de la réforme fiscale américaine pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. Des ajustements pourraient cependant devoir être apportés aux états financiers consolidés à mesure que de nouvelles directives quant à l'incidence de cette réforme verront le jour.

Résultat net

Pour l'exercice 2017, le résultat net s'est établi à 15,3 M\$, contre 35,5 M\$ pour l'exercice 2016, ce qui représente une baisse de 20,2 M\$. Cette diminution est principalement attribuable à une hausse de la charge d'impôt de 9,2 M\$, à une diminution de 8,3 M\$ du BAIIA ajusté, à une hausse de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles de 3,9 M\$, à une baisse du profit sur la vente d'actifs non financiers de 2,8 M\$ et à une variation de la juste valeur des dérivés de 0,4 M\$. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une baisse de 2,0 M\$ de la charge d'intérêts, une variation de 1,1 M\$ du profit de change, une baisse de 0,8 M\$ des coûts de restructuration et une diminution de la variation du coût amorti du passif au titre des parts de société en commandite de 0,4 M\$.

Résultat d'exploitation de PTKP

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2017	Exercice 2016
Données de l'état du résultat net :		
Quote-part du résultat	2,5	5,8
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(5,9)	(5,9)
Perte tirée de la participation mise en équivalence	(3,4)	(0,1)
Profit de dilution	0,2	0,2
Résultat avant impôt	(3,2)	0,1
Impôt sur le résultat :		
Charge d'impôt exigible	(0,3)	(1,4)
Charge d'impôt différé	(1,9)	(0,4)
Impôt sur le résultat	(2,2)	(1,8)
Perte nette	(5,4)	(1,7)
Perte de base par action (en dollars)	(0,59)	(0,19)

Les données financières présentées ci-dessus sont établies en fonction de la participation de PTKP dans PK S.E.C. pour les exercices 2017 et 2016. La quote-part du résultat se rapporte à la quote-part revenant à PTKP du résultat de PK S.E.C. Se reporter au résultat d'exploitation de PK S.E.C. présenté ci-dessus pour une explication des résultats. La dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur est liée aux ajustements de la valeur comptable de certains actifs de PK S.E.C. au moment de son acquisition par PTKP. Se reporter à la note 5 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

La charge d'impôt exigible est établie selon la quote-part de PTKP du résultat imposable de PK S.E.C. pour les périodes correspondantes. La charge d'impôt différé résulte des écarts temporaires entre les actifs et les passifs de PK S.E.C. depuis son acquisition et des écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable de la participation de PTKP dans PK S.E.C. Se reporter à la note 6 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

Conformément aux distributions à des fins fiscales définies dans la convention de société en commandite, PK S.E.C. a déclaré le 28 février 2017 une distribution à des fins fiscales de 8,6 M\$, dont une tranche de 1,4 M\$ a servi à régler les avances consenties à PTKP et à payer l'acompte provisionnel final au nom de PTKP. La tranche restante de 7,2 M\$ a servi à régler les avances respectives de Kruger Inc. et de PKGP, et le solde a été versé à Kruger Inc. et à PKGP. PTKP a reçu de PK S.E.C. une avance de 1,0 M\$ au cours de l'exercice 2017 pour le paiement des acomptes provisionnels mensuels de 2017 aux fins de l'impôt. Les avances ne portent pas intérêt, sont sans recours et ont été en partie compensées par les distributions à des fins fiscales de 1,9 M\$ versées par la société en commandite le 28 février 2018. L'excédent des avances sur les distributions à des fins fiscales de 4,5 M\$ doit être remboursé par les commanditaires à la société en commandite au plus tard le 31 mars 2019.

L'analyse du résultat d'exploitation de PK S.E.C. fournie ci-dessus s'applique de manière proportionnelle au résultat d'exploitation de PTKP.

INFORMATION SECTORIELLE

Résultat d'exploitation des secteurs

Le résultat d'exploitation des secteurs correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) les pertes de valeur (profits sur la vente) d'actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) les écarts de conversion, viii) les charges liées aux activités de restructuration, ix) les variations du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite, x) la variation de la juste valeur des dérivés et xi) les charges non récurrentes liées à la réévaluation des prestations de retraite pour services passés. Le « BAIIA ajusté du secteur Produits de consommation », le « BAIIA ajusté du secteur PHF » et le « BAIIA ajusté du secteur Autres » correspondent au résultat d'exploitation du secteur pertinent de PK S.E.C.

Résultats sectoriels

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2017 c. exercice 2016		Exercice 2016 c. exercice 2015	
				Variation (\$)	Variation (%)	Variation (\$)	Variation (%)
Produits des activités ordinaires sectoriels							
Produits de consommation	1 040,4	986,8	898,0	53,6	5,4 %	88,8	9,9 %
PHF	233,3	227,1	220,3	6,2	2,7 %	6,8	3,1 %
Autres	6,3	14,0	20,6	(7,7)	-55,0 %	(6,6)	-32,0 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	<u>1 280,0</u>	<u>1 227,9</u>	<u>1 138,9</u>	<u>52,1</u>	<u>4,2 %</u>	<u>89,0</u>	<u>7,8 %</u>
BAIIA sectoriel ajusté							
Produits de consommation	138,2	146,4	122,5	(8,2)		23,9	
PHF	6,2	5,2	5,4	1,0		(0,2)	
Autres	(0,2)	0,9	(1,5)	(1,1)		2,4	
Total du BAIIA sectoriel ajusté	<u>144,2</u>	<u>152,5</u>	<u>126,4</u>	<u>(8,3)</u>		<u>26,1</u>	

Secteur Produits de consommation

Comparaison de l'exercice 2017 et de l'exercice 2016

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 1 040,4 M\$ pour l'exercice 2017, contre 986,8 M\$ pour l'exercice 2016, ce qui représente une hausse de 53,6 M\$, ou 5,4 %, en raison principalement de la hausse des ventes aux États-Unis et au Canada.

Le BAIIA ajusté du secteur Produits de consommation s'est établi à 138,2 M\$ pour l'exercice 2017, contre 146,4 M\$ pour l'exercice 2016, ce qui représente une baisse de 8,2 M\$. Cette diminution s'explique essentiellement par une hausse des coûts des marchandises, en particulier de la pâte et des déchets de bureau triés, et par une hausse des frais de transport,

facteurs contrebalancés en partie par une hausse du volume des ventes et par une diminution des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Secteur PHF

Comparaison de l'exercice 2017 et de l'exercice 2016

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 233,3 M\$ pour l'exercice 2017, contre 227,1 M\$ pour l'exercice 2016, ce qui représente une hausse de 6,2 M\$, ou 2,7 %, attribuable principalement à l'accroissement du volume des ventes. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté au Canada et diminué aux États-Unis.

Le BAIIA ajusté du secteur PHF s'est établi à 6,2 M\$ pour l'exercice 2017, comparativement à 5,2 M\$ pour l'exercice 2016, en hausse de 1,0 M\$. Cette augmentation découle principalement de la hausse du volume des ventes, de l'amélioration des activités de fabrication et de l'incidence positive des projets d'investissement, facteurs contrebalancés en partie par la hausse du prix de la fibre.

Secteur Autres

Comparaison de l'exercice 2017 et de l'exercice 2016

Les produits des activités ordinaires du secteur Autres se sont établis à 6,3 M\$ pour l'exercice 2017, contre 14,0 M\$ pour l'exercice 2016, ce qui représente une baisse de 7,7 M\$ qui s'explique principalement par la baisse des ventes de bobines mères.

Le BAIIA ajusté du secteur Autres correspond à une perte de 0,2 M\$ pour l'exercice 2017, en comparaison d'un produit de 0,9 M\$ pour l'exercice 2016, ce qui représente une diminution de 1,1 M\$, attribuable surtout à la baisse des ventes de bobines mères et aux coûts de démarrage liés au projet de la machine PM8 à Crabtree.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Aperçu

PK S.E.C. affecte essentiellement ses fonds aux charges d'exploitation, au fonds de roulement, aux dépenses d'investissement et aux cotisations de retraite (collectivement, les « besoins de financement »). Jusqu'à présent, PK S.E.C. a comblé les besoins de financement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et d'emprunts aux termes de diverses facilités de crédit. Les régimes de retraite à prestations définies agréés (« RRPDA ») dont PK S.E.C. est le promoteur sont déficitaires à l'heure actuelle, ce qui obligera PK S.E.C. à faire des cotisations de capitalisation au cours des 10 prochaines années. La direction de PK S.E.C. estime que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, conjointement avec les montants disponibles aux termes des diverses facilités de crédit, suffiront à combler ses besoins de financement futurs. Toutefois, la capacité de PK S.E.C. à financer ses besoins futurs et à faire les paiements d'intérêt et de capital prévus sur ses facilités de crédit, ainsi qu'à satisfaire à ses autres obligations actuelles ou futures en la matière, sera subordonnée à son résultat d'exploitation futur, lequel sera lui-même tributaire des conditions économiques et financières générales et d'autres facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté. La direction de PK S.E.C. examine les possibilités d'investissement dans le cours normal des activités et pourrait, si des occasions appropriées se présentaient, faire certains investissements pour mettre en œuvre la stratégie commerciale de PK S.E.C. Par le passé, le financement nécessaire à ce type d'investissement découlait des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou de dettes supplémentaires.

Au 31 décembre 2017, la facilité de la Caisse, qui vient à échéance le 16 août 2018, a été classée dans la dette à court terme, ce qui a occasionné un fonds de roulement déficitaire. La direction s'attend à refinancer la totalité ou une partie de la dette avant la date d'échéance, et elle explore actuellement différentes possibilités de refinancement.

Rien ne peut garantir l'obtention d'un refinancement. Pour plus de détails à ce sujet, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2017 datée du 9 mars 2018 qui peut être consultée sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.

À condition que ce refinancement puisse être obtenu, PK S.E.C. estime que ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, jumelés à la trésorerie disponible et aux facilités de crédit, constitueront un financement suffisant pour répondre à ses obligations.

Habituellement, une tranche d'environ 25 M\$ des dépenses d'investissement annuelles est destinée à des projets d'entretien, le reste étant réservé à des projets de croissance visant la réduction des coûts ou l'accroissement de la capacité de production. Les projets de croissance axés sur l'amélioration de la performance deviennent généralement rentables dans une période de trois à quatre ans. Pour l'exercice 2017, les dépenses d'investissement se sont établies à 69,8 M\$, et environ la moitié de ce montant se rapportait à la machine PM8.

Au 31 décembre 2017, PK S.E.C. respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Au 31 décembre 2017, PK S.E.C. avait prélevé 191,1 M\$ sur le montant de 300,0 M\$ engagé aux termes de la facilité de crédit de premier rang et avait des lettres de crédit en cours de 25,9 M\$, ce qui se traduisait par un montant disponible de 83,0 M\$, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 31 décembre 2017, PK S.E.C. détenait des liquidités se chiffrant à 53,3 M\$ (103,5 M\$ au 31 décembre 2016) représentant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le montant disponible au titre de la facilité de crédit conformément aux clauses restrictives.

L'industrie du papier à usages domestiques et institutionnels est, en général, caractérisée par un fort volume de ventes et une rotation rapide des stocks et des créances clients. De manière générale, les créances clients et les stocks sont facilement convertibles en trésorerie. L'investissement dans le fonds de roulement peut subir l'incidence des fluctuations du prix de la pâte et d'autres fournitures, ainsi que des modalités imposées par les fournisseurs et du délai de recouvrement des créances clients.

Flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Variation (\$)	
				Exercice 2017 c. exercice 2016	Exercice 2016 c. exercice 2015
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	99,2	142,1	84,0	(42,9)	58,1
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(63,9)	(73,0)	(56,6)	9,1	(16,4)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(61,9)	(66,0)	(56,8)	4,1	(9,2)
Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère	(1,1)	(1,1)	3,1	-	(4,2)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(27,7)	2,0	(26,3)	(29,7)	28,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période, montant net	27,5	25,5	51,8	2,0	(26,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période, montant net	(0,2)	27,5	25,5	(27,7)	2,0
Dette bancaire	9,0	9,0	-	-	9,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	8,8	36,5	25,5	(27,7)	11,0

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 99,2 M\$ pour l'exercice 2017, contre 142,1 M\$ pour l'exercice 2016. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour l'exercice 2017 découlent principalement du BAIIA ajusté de 144,2 M\$, qui a été en partie neutralisé par une sortie de trésorerie de 35,2 M\$ liée aux besoins en fonds de roulement pour l'exercice 2017 (comparativement à une entrée de trésorerie de 1,4 M\$ pour l'exercice 2016), à la capitalisation des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite et au paiements d'impôt.

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement ont totalisé 63,9 M\$ pour l'exercice 2017, contre 73,0 M\$ pour l'exercice 2016. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement sont principalement liés à des dépenses d'investissement de 69,8 M\$ pour l'exercice 2017 (incluant les achats de logiciels et les intérêts inscrits à l'actif), contre 82,2 M\$ pour l'exercice 2016. En outre, une aide gouvernementale de 4,6 M\$ a été reçue au cours de l'exercice 2017, comparativement à une aide de 2,4 M\$ pour l'exercice 2016.

Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour l'exercice 2017 se sont établis à 61,9 M\$, par rapport à 66,0 M\$ pour l'exercice 2016. Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour l'exercice 2017 se composent principalement d'un montant de 33,1 M\$ d'intérêts, d'un montant de 31,5 M\$ versé au titre de distributions et d'avances (déduction faite des produits du RRD) et du remboursement d'un montant de 26,0 M\$ sur la dette à long terme. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par des produits de la dette à long terme de 28,8 M\$.

Obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Par la suite
Obligations contractuelles :					
Facilité de crédit de premier rang, remboursement de capital	-	-	182,0	-	-
Facilité de crédit Nordea, remboursement de capital	8,3	8,3	-	-	-
Facilité de crédit TAD, remboursement de capital ^{a)}	183,9	-	-	-	-
Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario, remboursement de capital	-	-	-	-	3,0
Prêt d'Investissement Québec, remboursement de capital	0,9	4,9	4,9	4,9	22,2
Charge d'intérêts	22,4	7,5	7,2	7,1	1,6
Contrats de location simple	14,6	13,6	11,2	8,5	40,7
Contrats de service	6,0	4,9	3,6	0,6	-
Total des obligations contractuelles	236,1	39,2	208,9	21,1	67,5

a) PK S.E.C. s'attend à refinancer cette facilité à l'échéance.

La cotisation en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées de PK S.E.C. s'est établie à 12,1 M\$ pour l'exercice 2017, alors que la cotisation aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite s'est élevée à 3,0 M\$. De plus, au 31 décembre 2017, PK S.E.C. avait des lettres de crédit se rapportant aux régimes de retraite de 25,5 M\$ en cours. Les cotisations aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite devraient s'élever à 16,2 M\$ pour l'exercice 2018.

PK S.E.C. s'est engagée à assumer les coûts associés à l'implantation de lignes de transport d'électricité souterraines permettant l'approvisionnement de l'usine à Gatineau. Ces coûts seront inscrits à l'actif et amortis sur leur durée d'utilité estimative. L'installation devrait s'achever au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2017, PK S.E.C. avait des swaps de change de 31,5 M\$ (néant au 31 décembre 2016) et des contrats de change à terme de 19,0 M\$ (néant au 31 décembre 2016) en cours, assortis de dates de règlement échelonnées du 3 janvier 2018 au 31 janvier 2018.

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite en faveur de PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger de PK S.E.C., sous réserve de conformité avec les obligations contractuelles et les lois applicables, qu'elle verse des distributions à ses commanditaires d'un montant suffisant pour permettre à PTKP de s'acquitter de son obligation de paiement de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution à des fins fiscales de chaque exercice. PK S.E.C. a déterminé qu'il était approprié de reclasser une partie de ses capitaux propres dans le passif lié aux parts de société en commandite, puisque la distribution à des fins fiscales consiste en une obligation contractuelle de verser de la trésorerie et correspond à la notion de passif financier aux fins comptables au sens donné par les IFRS. Au 31 décembre 2017, un montant de 160,3 M\$ a été comptabilisé dans les passifs au titre de cette obligation (145,9 M\$ au

31 décembre 2016). Le montant se rapporte à une obligation précédemment présentée envers les commanditaires de PK S.E.C. Le reclassement ne modifie pas les droits des commanditaires de PK S.E.C. ni les obligations envers ceux-ci, et ne donne lieu à aucune modification dans les états financiers de PTKP.

Conformément à la convention d'échange, PTKP a accordé à Kruger Inc. le droit d'échanger au pair des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP (les « actions ordinaires ») émises par PTKP, sous réserve d'ajustement à la réalisation de certains événements par suite desquels l'intérêt financier indirect dans PK S.E.C. que représente une action ordinaire serait différent de l'intérêt financier direct dans PK S.E.C. que représente une part de PK S.E.C., notamment un fractionnement ou un regroupement d'actions ordinaires sans un fractionnement ou un regroupement correspondant de parts de PK S.E.C., une émission ou un rachat d'actions ordinaires sans une émission ou un rachat correspondant de parts de PK S.E.C., une acquisition par PTKP d'autres biens que des parts de PK S.E.C. ou la création d'un autre passif qu'un passif dans le cours normal des activités, ou une distribution extraordinaire par PTKP de droits, de certains autres titres, de titres d'emprunt ou de biens à l'ensemble des actionnaires. Si à quelque moment la participation globale de Kruger Inc. dans PK S.E.C. est inférieure à 20 %, PTKP peut exiger l'échange au pair de la totalité des parts de PK S.E.C. que détient Kruger Inc. ou ses entreprises affiliées contre des actions ordinaires sous réserve d'ajustement de la manière indiquée ci-dessus.

Conformément à la convention d'administration, PK S.E.C., en sa qualité d'administrateur (l'« administrateur »), est investie de tous les pouvoirs pour l'administration, sous réserve de la supervision générale et des directives expresses, le cas échéant, du conseil de PTKP, de l'ensemble des activités et des affaires courantes de PTKP de manière à ce que PTKP exerce ses activités en tant que société ouverte. L'administrateur assume et paye directement l'ensemble des charges d'exploitation que PTKP engage dans le cours normal des activités d'une société qui est un émetteur assujéti. L'administrateur peut aussi avancer des fonds à PTKP d'un montant correspondant au paiement des frais de PTKP hors du cours normal des activités, par voie de prêts sans recours et sans intérêt remboursables au versement des distributions par l'administrateur à PTKP. En tant que mandataire de PTKP, l'administrateur assume et paye également l'ensemble des frais et des dépenses à des tiers que l'administrateur a engagés dans le cadre de l'administration des affaires de PTKP et de l'exercice de ses fonctions aux termes de la convention d'administration.

Dette

Convention de crédit de premier rang

Généralités

PK S.E.C. est partie à une cinquième convention de crédit modifiée et reformulée conclue en date du 28 septembre 2015 par PK S.E.C., en tant qu'emprunteur, les prêteurs parties à cette convention et la Banque Nationale du Canada, en tant qu'agent administratif, modifiée par une lettre de consentement datée du 8 mars 2016 et par une première convention de crédit complémentaire datée du 9 août 2016 (la « convention de crédit de premier rang »), aux termes de laquelle une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang d'un capital maximal de 300 M\$ assortie d'une option accordéon de 150 M\$ (la « facilité de crédit de premier rang ») est consentie à PK S.E.C. La facilité de crédit de premier rang vient à échéance le 25 septembre 2020. PK S.E.C. doit affecter la facilité de crédit de premier rang au financement des fins générales de l'entreprise et des besoins du fonds de roulement courants des parties au crédit assujétiées à des restrictions (au sens des présentes), au remboursement des billets non garantis de premier rang, et au financement de la tranche au comptant de quelque acquisition ou investissement permis par l'une de ces parties au crédit assujétiées à des restrictions (au sens des présentes).

Aux termes de la convention de crédit de premier rang, on entend par « parties au crédit assujétiées à des restrictions » PK S.E.C., PKGP, Produits Kruger Gestion Immobilière Inc., Grupo Tissue De Mexico S de RL de CV, Kruger Products (USA) Inc., Kruger Products AFH G.P. Inc. et Produits Kruger PHF S.E.C. Inc. et leurs filiales respectives qui exercent des activités dans l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels, à l'exclusion des parties au crédit non assujétiées à des restrictions, notamment TAD Canco Inc., TAD Luxembourg S.A.R.L. et KTG, et des parties au crédit non significatives (au sens de la convention de crédit de premier rang).

Taux d'intérêt et autres frais

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit de premier rang portent intérêt à un taux de référence en fonction du taux préférentiel, du taux de base américain, du taux LIBOR, des commissions de signature des acceptations bancaires ou des commissions de lettres de crédit (au sens de la convention de crédit de premier rang), majorés d'une marge se situant entre 0,20 % et 2,375 % établie selon le ratio dette à long terme/BAIIA (défini dans la convention de crédit de premier rang) des parties au crédit assujetties à des restrictions et selon le type d'avance. Des commissions pour droit d'usage sont aussi payables sur la tranche disponible de la facilité de crédit de premier rang à un taux variant entre 0,24 % et 0,475 % en fonction du ratio dette à long terme/BAIIA (au sens de la convention de crédit de premier rang) des parties au crédit assujetties à des restrictions.

Remboursements par anticipation et remboursements

PK S.E.C. a la possibilité d'annuler ou de réduire la facilité de crédit de premier rang, en totalité ou en partie, sous réserve des montants et des périodes d'avis minimaux en matière de remboursement anticipé et sous réserve des restrictions usuelles des acceptations bancaires, des prêts au taux LIBOR et du passif aux termes des lettres de crédit (termes définis dans la convention de crédit de premier rang).

Clauses restrictives

La convention de crédit de premier rang renferme certaines obligations de faire usuelles, notamment l'obligation de communiquer l'information, notamment financière, à l'agent administratif, de donner à l'agent administratif avis de la réalisation de certains événements significatifs, de veiller au maintien en vigueur des autorisations et des polices d'assurance, de respecter la législation, de payer les réclamations, notamment les taxes et impôts, de limiter les opérations avec des entreprises associées et de veiller au maintien en vigueur des sûretés.

Aux termes de la convention de crédit de premier rang, les parties au crédit assujetties à des restrictions doivent respecter certaines clauses restrictives financières, notamment le maintien i) d'un ratio de la dette à long terme par rapport au BAIIA d'au plus 3,50:1,00 et ii) d'un ratio de couverture des intérêts d'au moins 3,00:1,00. Les clauses restrictives financières sont calculées sur une base consolidée ajustée (au sens de la convention de crédit de premier rang), de sorte que les parties au crédit non assujetties à des restrictions sont comptabilisées en tant qu'investissements, mais ne sont pas consolidées. Ainsi, la dette aux termes de la facilité de la Caisse et le BAIIA de KTG ne sont pas inclus dans ces calculs.

La convention de crédit de premier rang renferme des obligations de ne pas faire usuelles de PK S.E.C., notamment i) des restrictions quant à la capacité de PK S.E.C. et des parties au crédit assujetties à des restrictions, sous réserve de certaines exceptions, d'accorder des droits de rétention, de contracter une dette, de procéder à une fusion ou à un regroupement, de reformuler ou par ailleurs modifier la convention de société en commandite, de faire des investissements et des prêts, d'accorder des garanties, de faire des acquisitions, de déclarer, de réserver et de verser des distributions (sauf la distribution à des fins fiscales, au sens des présentes, en faveur de PTKP), de réduire le capital, de vendre ou par ailleurs céder des actifs, d'engager des dépenses d'investissement ou de modifier leur activité de manière significative et ii) des restrictions quant à la dette de TAD Canco Inc., de TAD Luxembourg S.A.R.L. et de KTG et à la modification des documents de financement de TAD.

Cas de défaut

La convention de crédit de premier rang renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives, le manquement réciproque et la déchéance du terme réciproque d'une autre dette supérieure à un seuil déterminé, les manquements réciproques de la facilité de crédit Nordea (au sens des présentes) et de la facilité de la Caisse (au sens des présentes), les cas d'insolvabilité, le changement de contrôle de PK S.E.C. ou de Kruger et des procédures d'exécution.

Sûretés et garanties

La facilité de crédit de premier rang est garantie par chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions. PK S.E.C. et chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions ont consenti des sûretés de premier rang et des hypothèques grevant leurs immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures (sous réserve des droits de rétention permis) en garantie des obligations aux termes de la facilité de crédit de premier rang, notamment un nantissement de la totalité du capital-actions ou de la participation dans l'ensemble des filiales appartenant à PK S.E.C. et aux parties au crédit assujetties à des restrictions. Les garanties et sûretés consenties ont égalité de rang en faveur des prêteurs et de l'agent administratif aux termes de la convention de crédit de premier rang et des prêteurs et de l'agent administratif aux termes de la convention de crédit Nordea (au sens des présentes).

Convention de crédit Nordea

Généralités

PK S.E.C. est partie à une troisième convention de crédit modifiée et reformulée conclue en date du 28 septembre 2015 par PK S.E.C., en tant qu'emprunteur, le prêteur partie à cette convention et Nordea Bank AB (publ), en tant qu'agent administratif (la « convention de crédit Nordea »), aux termes de laquelle une facilité d'emprunt non renouvelable garantie de premier rang d'un capital maximal de 46,2 M\$ US (la « facilité de crédit Nordea ») a été consentie à PK S.E.C. La facilité de crédit Nordea a servi à rembourser jusqu'à 85 % de la participation de PK S.E.C. dans la machine TAD de Memphis et les frais du Swedish Export Credits Guarantee Board (« EKN ») au titre de son cautionnement de la facilité de crédit Nordea. La facilité de crédit Nordea vient à échéance le 30 décembre 2019.

Taux d'intérêt et autres frais

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit Nordea portent intérêt à un taux fixe d'environ 3 % par année, composé d'un taux d'intérêt déclaré de l'État de Suède, d'une prime de risque et d'une marge administrative.

Remboursements par anticipation et remboursements

La facilité de crédit Nordea est remboursable en 14 versements semestriels consécutifs égaux de capital et d'intérêts à compter du 28 juin 2013. Les remboursements par anticipation sont autorisés sous réserve d'un paiement compensatoire au titre des pertes d'intérêt.

Clauses restrictives

Les clauses restrictives, clauses restrictives financières et obligations de ne pas faire dont PK S.E.C. a convenu dans la convention de crédit de premier rang sont intégrées dans la facilité de crédit Nordea et en font partie intégrante. Se reporter à la rubrique « Convention de crédit de premier rang – Clauses restrictives ». La convention de crédit Nordea renferme des restrictions quant aux modifications pouvant être apportées à la convention de crédit de premier rang et à la sûreté et aux autres documents connexes.

Cas de défaut

La convention de crédit Nordea renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de paiement, la fausse déclaration et la violation de clauses restrictives, et prévoit aussi un manquement réciproque à la convention de crédit de premier rang et un défaut relatif à la résiliation ou à la perte de la garantie EKN.

Sûretés et garanties

La convention de crédit Nordea prévoit une sûreté et des garanties de même rang grevant l'actif et l'entreprise de PK S.E.C. et de chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions, la relation entre le prêteur et l'agent administratif aux termes de la convention de crédit Nordea et l'agent administratif et les prêteurs aux termes de la convention de crédit de premier rang étant régie par une convention de partage des biens en garantie et de la sûreté.

Convention de crédit TAD

Généralités

TAD Canco est partie à une convention de crédit intervenue en date du 16 août 2011 entre TAD Canco, en tant qu'emprunteur, TAD Luxembourg et KTG, en tant que cautions, et la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse »), en tant que prêteur, dans sa version modifiée le 21 septembre 2012 (la « convention de crédit TAD »), aux termes de laquelle une facilité d'emprunt à terme non renouvelable d'un capital maximal de 211,1 M\$ US a été consentie à TAD Canco (la « facilité de la Caisse »). Aux termes de la facilité de la Caisse, PK S.E.C. ne pouvait effectuer des prélèvements que jusqu'au 15 février 2014, date à laquelle elle avait prélevé un montant de 125,0 M\$ US. TAD Canco a utilisé la facilité de la Caisse pour faire des investissements dans TAD Luxembourg, laquelle prête à son tour le produit de ces investissements à KTG à des conditions essentiellement analogues à celles de la facilité de la Caisse pour le financement de la machine TAD de Memphis. Aux termes de la facilité de la Caisse, un recours n'est possible que contre TAD Canco, TAD Luxembourg et KTG. La facilité de la Caisse vient à échéance le 16 août 2018.

Au 31 décembre 2017, la facilité de la Caisse, qui vient à échéance le 16 août 2018, a été classée dans la dette à court terme, ce qui a occasionné un fonds de roulement déficitaire. La direction s'attend à refinancer la totalité ou une partie de la dette avant la date d'échéance, et elle explore actuellement différentes possibilités de refinancement.

Rien ne peut garantir l'obtention d'un refinancement. Pour plus de détails à ce sujet, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2017 datée du 9 mars 2018 qui peut être consultée sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.

À condition que ce refinancement puisse être obtenu, PK S.E.C. estime que ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, jumelés à la trésorerie disponible et aux facilités de crédit, constitueront un financement suffisant pour répondre à ses obligations.

Taux d'intérêt et autres frais

Les emprunts aux termes de la facilité de la Caisse porteront intérêt à un taux de base de 8 % par année, majoré d'une marge applicable calculée comme suit : i) 5 % par année à tout moment avant la date de mise en service de la machine TAD de Memphis et la date à laquelle KTG commence à afficher des flux de trésorerie excédentaires positifs et ii) par la suite, si le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA de KTG est A) supérieur ou égal à 2,5, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 5 % par année et un montant correspondant à 30 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG, B) inférieur à 2,5 mais d'au moins 2,0, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 5 % par année et un montant correspondant à 25 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG ou C) inférieur à 2,0, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 4 % par année et un montant correspondant à 15 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG. Aux termes de la facilité de la Caisse, les « flux de trésorerie excédentaires » sont définis, relativement à KTG, comme étant le BAIIA dont sont déduits, sans duplication, l'impôt sur le résultat en trésorerie, les paiements d'intérêts en trésorerie, les variations positives du fonds de roulement (ou auquel est ajouté le fonds de roulement négatif, selon le cas) et les dépenses d'investissement, dans chaque cas, pour les quatre derniers trimestres clos de KTG.

Remboursements par anticipation et remboursements

TAD Canco est tenue de faire des remboursements par anticipation obligatoires annuels sur les flux de trésorerie excédentaires de KTG à compter de la date de mise en service de la machine TAD de Memphis d'un montant correspondant à un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires de KTG calculé en fonction du ratio de la dette nette par rapport au BAIIA (au sens de la convention de crédit TAD) de KTG. TAD Canco a la possibilité, une fois par année, dans les périodes déterminées moyennant un avis à la Caisse, de rembourser par anticipation jusqu'à 10 % du capital des avances en cours aux termes de la facilité de la Caisse, sous réserve d'une pénalité de 2 %, étant entendu que, notamment, aucun pareil remboursement par anticipation facultatif ne peut être effectué s'il fait en sorte que le capital impayé global des avances aux termes de la facilité de la Caisse tombe en dessous de 125 M\$ US.

Changement de propriété

En cas de changement de propriété, directe ou indirecte, des titres de capitaux propres de TAD Canco, de TAD Luxembourg ou de KTG, ou de pouvoir d'exercer les droits rattachés à ces titres de capitaux propres, la Caisse aura la faculté, à sa seule appréciation, d'enjoindre à TAD Canco de rembourser, en totalité ou en partie, les sommes payables aux termes de la facilité de la Caisse, avec une pénalité de 1 % du solde de capital des prêts remboursés.

Clauses restrictives

La convention de crédit TAD renferme des obligations de faire usuelles, notamment l'obligation de communiquer l'information, notamment financière, à la Caisse, l'obligation de donner à la Caisse un avis de la réalisation de certains événements significatifs, l'obligation de veiller au maintien en vigueur de son existence et de ses autorisations et polices d'assurance, l'obligation de respecter la législation, de payer les réclamations, notamment les taxes et impôts, d'exécuter les conventions de projets significatives, d'affecter les produits des activités ordinaires tirés de projets, d'assurer le maintien de la sûreté et de donner d'autres garanties.

La convention de crédit TAD renferme des obligations de ne pas faire usuelles, notamment des restrictions quant à la capacité de TAD Canco, de TAD Luxembourg et de KTG, sous réserve de certaines exceptions, de consentir des droits de rétention, de contracter une dette, d'exercer d'autres activités que celles expressément permises, de faire des investissements ou des prêts, de procéder à une fusion ou à un regroupement, de conclure des transactions avec des entreprises associées, de consentir des garanties, de réduire le capital, de vendre ou par ailleurs de céder des actifs, d'engager des dépenses d'investissement ou de modifier ou de céder des conventions de projets significatives. Les distributions par TAD Canco sont aussi sous réserve de certaines conditions, notamment que les distributions doivent être payées sur les flux de trésorerie excédentaires de KTG.

Cas de défaut

Les cas de défaut aux termes de la convention de crédit TAD comprennent notamment le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives, la résiliation des conventions de projets significatives ou un défaut aux termes de celles-ci, le manquement réciproque aux termes d'une autre dette de PK S.E.C., de TAD Canco, de TAD Luxembourg ou de KTG supérieure à certains seuils déterminés, l'insolvabilité, les procédures d'exécution et l'abandon de la machine TAD de Memphis.

Sûretés et garanties

La facilité de la Caisse est garantie par TAD Luxembourg et KTG. TAD Canco a consenti une sûreté de premier rang grevant l'ensemble des biens meubles et immeubles qu'elle détient actuellement et ultérieurement, y compris ses titres de capitaux propres de TAD Luxembourg. KTG a consenti une sûreté de premier rang grevant l'ensemble des biens meubles et immeubles qu'elle détient actuellement et ultérieurement, y compris l'usine de Memphis, la machine TAD et tous les droits de KTG aux termes des contrats significatifs auxquels elle est partie. TAD Luxembourg a consenti une sûreté grevant l'ensemble des titres de capitaux propres qu'elle détient dans KTG et l'ensemble des droits aux termes des conventions significatives. Des conventions de compte bloqué ont aussi été conclues en faveur de la Caisse.

Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario

Généralités

PK S.E.C. est partie à une entente de prêt intervenue le 1^{er} juillet 2015 entre PK S.E.C., en tant qu'emprunteur, et le gouvernement de l'Ontario, en tant que prêteur (l'« entente d'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario »), aux termes de laquelle une facilité de prêt non renouvelable garantie d'un capital maximal de 10,0 M\$ (l'« emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario ») a été consentie à PK S.E.C. L'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario est utilisé pour financer une partie du projet d'expansion à notre usine de Trenton. L'entente d'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario vient à échéance 10 ans après le premier prélèvement, lequel est survenu le 24 février 2016.

Taux d'intérêt et autres frais

Les prélèvements sur l'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario portent intérêt à un taux maximal de 4,4 % par année pour une période de 10 ans à compter du premier prélèvement. Une partie des intérêts sur l'emprunt peut être annulée, sous réserve des conditions prévues.

Remboursements par anticipation et remboursements

L'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario est assorti d'un moratoire sur le remboursement du capital pour les cinq premières années suivant la date du premier prélèvement, après quoi le capital sera remboursé à raison de cinq versements annuels égaux. Une partie du capital de l'emprunt peut être annulée, sous réserve des conditions prévues, jusqu'à concurrence d'une tranche de 5,0 M\$.

Clauses restrictives

L'entente d'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario renferme des clauses restrictives, notamment, sans s'y limiter, l'obligation de communiquer de l'information de nature financière et autre au gouvernement de l'Ontario, de veiller au maintien en vigueur de l'entente, au maintien de l'assurance, à la conformité avec les lois, au paiement de l'impôt, à l'achèvement du projet et au respect des restrictions relatives à l'approvisionnement. L'entente d'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario comporte également des clauses restrictives à l'égard de la cession des actifs et du changement de la nature des activités en vue de respecter les obligations de ne pas faire de la facilité de crédit de premier rang.

Cas de défaut

L'entente d'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario renferme des cas de défaut usuels, notamment la non-exécution, le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives et l'abandon du projet, et prévoit aussi un manquement réciproque à la facilité de crédit de premier rang.

Sûretés et garanties

L'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario est garanti par les actifs acquis en vue du projet d'expansion à l'usine de Trenton.

Prêt d'Investissement Québec

Généralités

PK S.E.C. est partie à une entente de prêt intervenue le 9 août 2016 entre PK S.E.C., en tant qu'emprunteur, et Investissement Québec, en tant que prêteur (l'« entente de prêt d'Investissement Québec »), aux termes de laquelle une facilité de prêt non renouvelable garantie d'un capital maximal de 39,5 M\$ (le « prêt d'Investissement Québec ») a été consentie à PK S.E.C. Le prêt d'Investissement Québec est utilisé pour financer une partie de l'acquisition et du déménagement de la machine à papier devant être installée à l'usine de Crabtree (le « projet de machine à papier »). L'entente de prêt d'Investissement Québec vient à échéance 10 ans après le premier prélèvement, lequel est survenu le 6 septembre 2016.

Taux d'intérêt et autres frais

Les prélèvements sur le prêt d'Investissement Québec portent intérêt à un taux fixe de 2,5 % par année pour une période de sept ans à compter du premier prélèvement. Par la suite, le taux d'intérêt passe au taux fixe de 3,5 % par année jusqu'au huitième anniversaire du premier prélèvement, au taux fixe de 4,5 % par année jusqu'au neuvième anniversaire du premier prélèvement, et au taux fixe de 5,5 % par année par la suite. Les paiements d'intérêts mensuels commenceront à compter du mois suivant le premier prélèvement.

Remboursements par anticipation et remboursements

Le prêt d'Investissement Québec est assorti d'un moratoire sur le remboursement du capital pour les 24 premiers mois suivant la date du premier prélèvement, après quoi le capital sera remboursé à raison de 96 versements mensuels consécutifs. Les remboursements mensuels seront réduits, selon l'ordre inverse des échéances, par les remboursements à Investissement Québec correspondant à l'obtention, par PK S.E.C., de rabais sur les tarifs d'électricité consentis par le gouvernement du Québec.

Clauses restrictives

L'entente de prêt d'Investissement Québec renferme des clauses restrictives, notamment, sans s'y limiter, l'obligation de communiquer de l'information de nature financière et autre à Investissement Québec et de veiller au maintien en vigueur de l'entente, au maintien de l'assurance et à la poursuite des activités. L'entente de prêt d'Investissement Québec comporte également des clauses restrictives relativement à la cession des actifs, à la contraction de dettes et à l'attribution de privilèges ainsi qu'au changement de contrôle et aux changements touchant le projet de machine à papier.

Cas de défaut

L'entente de prêt d'Investissement Québec renferme des cas de défaut usuels, notamment la non-exécution, le défaut de paiement, la fausse déclaration et la violation de clauses restrictives.

Sûretés et garanties

Le prêt d'Investissement Québec est garanti par la nouvelle machine à papier et la partie du terrain sur laquelle la machine sera installée. La sûreté est au second rang, immédiatement après la sûreté consentie en faveur de la facilité de crédit de premier rang.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que le résultat de PK S.E.C. fluctue en raison de la variation du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné que les résultats financiers sont présentés en dollars canadiens. PK S.E.C. vend certains de ses produits en dollars américains selon le taux en vigueur. Son exposition au risque de change est plus que compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par la dette libellée en dollars américains. À certains moments de l'année, PK S.E.C. peut être en position acheteur net ou en position vendeur net de dollars américains.

Au 31 décembre 2017, le passif net libellé en dollars américains de PK S.E.C. s'élevait à 23,2 M\$ (33,0 M\$ au 31 décembre 2016). Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation (diminution) d'environ 1,2 M\$ du résultat net avant impôt pour l'exercice 2017 (1,7 M\$ pour l'exercice 2016).

PK S.E.C. utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change. Des swaps de change et des contrats de change à terme servent à gérer les emprunts libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2017, PK S.E.C. avait des swaps de change en cours de 31,5 M\$ (néant au 31 décembre 2016) et des contrats de change à terme en cours de 19,0 M\$ (néant au 31 décembre 2016) assortis de dates de règlement échelonnées du 3 janvier 2018 au 31 janvier 2018. Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une (diminution) augmentation de 2,4 M\$ du résultat net avant impôt pour l'exercice 2017 (néant pour l'exercice 2016).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de PK S.E.C. découle de sa dette à long terme à taux variable relative à la facilité de crédit renouvelable. Au 31 décembre 2017, les dettes à taux variable de PK S.E.C. totalisaient 181,1 M\$ (196,7 M\$ au 31 décembre 2016). La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, aux taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majorés des marges applicables. La marge applicable aux emprunts varie entre 0,20 % et 2,375 %.

Une hausse ou une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt en vigueur donnerait lieu à une diminution ou une augmentation du résultat net avant impôt de 1,8 M\$ (2,0 M\$ pour l'exercice 2016).

De temps à autre, PK S.E.C. utilise des swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie de son exposition aux variations des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit. PK S.E.C. n'avait aucun swap de taux d'intérêt ou dérivé de taux d'intérêt en cours au 31 décembre 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de PK S.E.C. qui étaient exposés au risque de crédit au 31 décembre 2017 sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres créances, les créances sur parties liées et les avances aux commanditaires. PK S.E.C. dépose sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières très solvables.

PK S.E.C. vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de paiement, ce qui l'expose au risque de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. PK S.E.C. évalue couramment la solvabilité de ses clients et atténue les risques qu'elle identifie essentiellement en abaissant les limites de crédit des comptes à haut risque. Les clients de PK S.E.C. sont des sociétés bien établies, ce qui fait que PK S.E.C. a subi peu de pertes financières liées au risque de crédit. Par conséquent, PK S.E.C. estime que son exposition au risque de crédit est limitée.

Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de veiller à ce que PK S.E.C. dispose de facilités de crédit autorisées suffisantes pour maintenir le niveau de liquidités approprié et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Au 31 décembre 2017, PK S.E.C. avait prélevé 191,1 M\$ sur le montant de 300,0 M\$ engagé aux termes de la facilité de crédit de premier rang conclue le 28 septembre 2015 et venant à échéance en septembre 2020. PK S.E.C. avait des lettres de crédit en cours de 25,9 M\$, ce qui laissait un montant disponible de 83,0 M\$ aux termes des facilités de crédit, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 31 décembre 2017, PK S.E.C. détenait des liquidités se chiffrant à 53,3 M\$ (103,5 M\$ au 31 décembre 2016) représentant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le montant disponible au titre de la facilité de crédit conformément aux clauses restrictives. PK S.E.C. établit des projections pour s'assurer de disposer des fonds suffisants pour satisfaire à ses obligations. Pour pouvoir respecter ses obligations, PK S.E.C. doit recouvrer ses créances clients dans un délai rapide et disposer d'un excédent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisant par rapport à ses besoins prévus. La totalité des dettes fournisseurs et autres montants à payer de PK S.E.C., qui s'établissaient à 190,7 M\$ au 31 décembre 2017 (201,5 M\$ au 31 décembre 2016), sont exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Au 31 décembre 2017, la facilité de la Caisse, qui vient à échéance le 16 août 2018, a été classée dans la dette à court terme, ce qui a occasionné un fonds de roulement déficitaire. La direction s'attend à refinancer la totalité ou une partie de la dette avant la date d'échéance, et elle explore actuellement différentes possibilités de refinancement.

Rien ne peut garantir l'obtention d'un refinancement. Pour plus de détails à ce sujet, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2017 datée du 9 mars 2018 qui peut être consultée sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.

À condition que ce refinancement puisse être obtenu, PK S.E.C. estime que ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, jumelés à la trésorerie disponible et aux facilités de crédit, constitueront un financement suffisant pour répondre à ses obligations.

Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs liés à l'achat des matières premières fluctuent en raison des variations du prix des marchandises, sur lequel le risque de change et les autres risques commerciaux peuvent influencer. PK S.E.C. est exposée aux variations du prix des marchandises puisque le prix de la fibre, principale matière première de PK S.E.C., varie selon les conditions du marché, ce qui peut entraîner une volatilité périodique du résultat net à court terme. En général, il est possible d'atténuer l'exposition au risque marchandises à moyen terme en transférant au client l'augmentation du coût des approvisionnements par des hausses de prix, en fonction de l'offre et de la demande. Il se pourrait cependant que la situation concurrentielle sur le marché nuise au transfert du montant total des augmentations du coût de la pâte. Pour gérer le risque marchandises, PK S.E.C. conclut de temps à autre des contrats à terme standardisés. Aucun contrat n'était en cours au 31 décembre 2017.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Kruger fournit des services de gestion et de soutien à PK S.E.C., notamment des services de gestion et d'administration, de comptabilité et de fiscalité, de finance, de trésorerie, de gestion des avantages sociaux et des ressources humaines, des services juridiques, de secrétariat et d'assurance, ainsi que des services d'approvisionnement et des services d'ingénierie. Ces services sont rendus aux termes d'une convention de services de gestion. PK S.E.C. verse à Kruger des honoraires de gestion annuels de 4,3 M\$ (4,2 M\$ en 2016).

PK S.E.C. loue également des entrepôts situés à Laval (Québec) et à Vancouver (Colombie-Britannique) auprès d'une entité dans laquelle une entreprise associée de Kruger détient une participation de 50 %.

PK S.E.C. achète certaines fournitures et certains services auprès de Kruger et de ses entreprises associées, notamment de la fibre et de petites quantités de pâte et de fournitures d'emballage. Ces transactions se déroulent généralement dans des conditions de concurrence normale. Il est également possible pour PK S.E.C. de se procurer ces biens et services auprès de tiers fournisseurs.

Les ventes des biens à Kruger pour l'exercice 2017 se sont chiffrées à 1,1 M\$ (0,9 M\$ pour l'exercice 2016). Les biens sont vendus aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers.

Les achats des biens et services auprès de Kruger pour l'exercice 2017 ont totalisé 36,2 M\$ (33,1 M\$ pour l'exercice 2016). Les achats des biens et de services auprès des filiales de Kruger ont totalisé 10,5 M\$ pour l'exercice 2017 (8,3 M\$ pour l'exercice 2016). Les biens sont acquis auprès de Kruger et des parties liées aux conditions commerciales d'usage. Ces achats de biens et de services sont pris en compte dans le coût des produits vendus et les frais de vente, frais généraux et frais d'administration. Pour l'exercice 2017, des frais de gestion de 4,3 M\$ (4,2 M\$ pour l'exercice 2016) ont été versés à Kruger Inc. en contrepartie des services de gestion rendus à PK S.E.C.

ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

PK S.E.C. a conclu des contrats de location simple portant sur des terrains, des immeubles, des services de TI, des véhicules et autre matériel et outillage. Les obligations contractuelles, y compris ces contrats de location simple, sont décrites à la sous-rubrique « Obligations contractuelles » de la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux IFRS, lesquelles requièrent que la direction de PK S.E.C. fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et les informations à fournir dans les états financiers de PK S.E.C. et de PTKP et les notes annexes. La direction de PK S.E.C. évalue continuellement les estimations et hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses reposent sur les informations financières historiques de la direction de PK S.E.C., sur sa meilleure connaissance des événements et situations actuels ainsi que des activités que PK S.E.C. et PTKP pourraient entreprendre dans l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière significative. Les estimations et hypothèses décrites dans la présente rubrique reposent sur un jugement complexe et subjectif pouvant être incertain, et des changements d'estimations et d'hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Obligations au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite de PK S.E.C., qui comprennent les RRPDA, des régimes complémentaires de retraite et le régime de rentes, ainsi que d'autres régimes d'avantages, sont comptabilisés d'après les évaluations actuarielles qui reposent sur les hypothèses formulées par la direction de PK S.E.C. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé, le taux de croissance des salaires, ainsi que l'âge de départ à la retraite et les taux de mortalité. Ces hypothèses sont révisées par la direction et les actuaires de PK S.E.C. chaque trimestre. Le taux d'actualisation (fondé sur les taux du marché) et le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé constituent les principales hypothèses.

Parts de société en commandite

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite en faveur de PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger de PK S.E.C., sous réserve de conformité avec les obligations contractuelles et les lois applicables, qu'elle verse des distributions à ses commanditaires d'un montant suffisant pour permettre à PTKP de s'acquitter de son obligation de paiement de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution à des fins fiscales de chaque exercice. PK S.E.C. a déterminé qu'il était approprié de reclasser une partie de ses capitaux propres dans le passif lié aux parts de société en commandite, puisque la distribution à des fins fiscales consiste en une obligation contractuelle de verser de la trésorerie et que, à ce titre, elle correspond à la notion de passif financier à des fins comptables selon les IFRS. L'obligation est fondée sur les meilleures estimations de la direction quant aux distributions à des fins fiscales futures prévues. Les projections de l'impôt à payer sont également fondées sur d'autres hypothèses, notamment des estimations du résultat imposable et des taux d'imposition. Le résultat imposable peut différer sensiblement du résultat comptable en raison à la fois du moment et des différences permanentes attribuables aux lois fiscales en vigueur; par conséquent, les variations de l'obligation liée aux parts de société en commandite ne sont pas forcément représentatives de la rentabilité future prévue de PK S.E.C. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution d'environ 8,1 M\$ du passif lié aux parts de société en commandite et une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation d'environ 9,0 M\$ du passif lié aux parts de société en commandite. Le taux d'actualisation reflète les risques associés à l'entreprise, qui exerce principalement ses activités au Canada.

Au 31 décembre 2017, un montant de 160,3 M\$ a été comptabilisé en tant que passif à l'égard de cette obligation (145,9 M\$ au 31 décembre 2016). Le passif lié aux parts de société en commandite a été ajusté au cours de l'exercice 2017 pour tenir compte des avances versées aux commanditaires au cours de l'exercice écoulé afin de permettre à PTKP de verser les acomptes provisionnels aux fins de l'impôt. La variation du coût amorti du passif au titre des parts de société en commandite de 23,0 M\$ constatée pour l'exercice 2017 a été comptabilisée dans les autres charges, qui comprennent une augmentation de 21,1 M\$ pour la réévaluation faite au 31 décembre 2017. Ce montant reflète l'estimation par PK S.E.C. de la valeur actualisée nette du passif financier découlant de l'obligation de verser la distribution à des fins fiscales d'après les estimations de l'impôt à payer par PTKP et au moyen d'un taux d'actualisation de 11,75 % et d'un taux de croissance final de 2,0 % (taux d'actualisation de 11,50 % et taux de croissance final de 2,0 % au 31 décembre 2016). La variation du taux d'actualisation a entraîné une diminution de 4,4 M\$ du passif.

Comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence

PTKP comptabilise sa participation dans PK S.E.C. selon la méthode de la mise en équivalence. La décision d'utiliser cette méthode pour comptabiliser une participation, surtout si le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, tient compte de divers facteurs et circonstances, et elle requiert en fin de compte l'exercice du jugement. La direction a examiné les conventions et a évalué les droits de PTKP. Étant donné que PTKP occupe trois des neuf sièges au conseil d'administration de PKGP, la direction a conclu que PTKP a la capacité d'exercer une influence notable sur PK S.E.C.

Tests de dépréciation

PK S.E.C. soumet le goodwill et les marques de commerce à durée d'utilité indéterminée à des tests de dépréciation chaque année. PTKP doit soumettre sa participation dans PK S.E.C. à un test de dépréciation s'il y a une indication objective que la participation peut avoir subi une dépréciation. Conformément aux IFRS, PTKP et PK S.E.C. n'ont pas réalisé de test de dépréciation au 31 décembre 2017, puisqu'il n'y a eu aucun événement ou changement de situation indiquant une dépréciation des actifs.

Impôt sur le résultat

La société en commandite calcule l'impôt sur le résultat pour chaque compétence fiscale dans laquelle ses filiales exercent leurs activités. L'estimation de l'impôt sur le résultat comprend une évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé en fonction d'une évaluation de la capacité de la société en commandite d'utiliser les déductions fiscales sous-jacentes et crédits d'impôt en réduction des bénéfices imposables futurs. L'évaluation nécessite une estimation des résultats imposables futurs en comparaison des pertes d'exploitation nettes pouvant être reportées en avant et des crédits d'impôt accordés par des États américains. Si les estimations différaient de la déclaration fiscale définitive, l'incidence sur le résultat serait comptabilisée à la période subséquente. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, PK S.E.C. a réévalué sa capacité d'utiliser les crédits d'impôt accordés par des États américains. À la suite de cette réévaluation, une reprise de 2,8 M\$ des crédits d'impôt accordés par des États américains a été constatée à l'état consolidé du résultat global. La réforme fiscale américaine a eu sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 une incidence se traduisant par une augmentation de 6,2 M\$ de la charge d'impôt différé dans l'état consolidé du résultat global et par une réduction correspondante de 6,2 M\$ de l'actif d'impôt différé dans l'état consolidé de la situation financière. Cette incidence sur les états financiers consolidés résulte de la réduction du taux d'imposition fédéral américain, qui est passé de 35 % à 21 % pour les années d'imposition ouvertes après le 31 décembre 2017. La direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait pour évaluer les répercussions de la réforme fiscale américaine pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. Des ajustements pourraient cependant devoir être apportés aux états financiers consolidés à mesure que de nouvelles directives quant à l'incidence de cette réforme verront le jour.

PTKP n'a pas comptabilisé à la date d'acquisition les actifs et les passifs d'impôt différé liés aux différences entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de PK S.E.C. Par conséquent, PTKP suit de près les différences temporaires qui ont fait l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale et comptabilise les différences temporaires nouvellement établies à mesure qu'elles se produisent. L'établissement des différences temporaires faisant l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale fait largement appel au jugement. PTKP n'a pas comptabilisé l'actif d'impôt différé lié à la participation dans PK S.E.C.

MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Normes comptables appliquées à l'exercice clos le 31 décembre 2017

IAS 7 Tableau des flux de trésorerie. En janvier 2016, l'IASB a publié une modification obligeant une entité à fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations du passif découlant des activités de financement, y compris les changements découlant des variations des flux de trésorerie et des variations des éléments hors trésorerie. À l'exception des informations supplémentaires à fournir mentionnées précédemment, l'application des modifications d'IAS 7 n'a pas entraîné de changements de la présentation du tableau consolidé des flux de trésorerie.

IAS 12 *Impôt sur le résultat – Impôt différé*. En février 2016, l'IASB a publié une modification visant à préciser les critères de comptabilisation des actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes. La modification précise la méthode de comptabilisation de l'impôt différé lorsqu'un actif est évalué à la juste valeur et que la juste valeur est inférieure à la valeur fiscale de l'actif. Certains autres aspects de la comptabilisation des actifs d'impôt différé font également l'objet de précisions. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

En décembre 2016, l'IASB a publié une modification précisant la portée d'IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. La modification vise à préciser que les exigences quant aux informations à fournir d'IFRS 12 s'appliquent aux participations dans des entités classées comme détenues en vue de la vente, à l'exception des informations financières résumées. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Normes comptables non encore entrées en vigueur

Les normes révisées et modifications ci-après s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et leur application anticipée est permise, s'il y a lieu. La direction de PK S.E.C. et celle de PTKP continuent d'évaluer l'incidence de ces normes et modifications et n'ont pas encore déterminé si elles les appliqueront de façon anticipée, sauf indication contraire ci-après.

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a été publiée par l'IASB en mai 2014. La norme précise à quel moment et de quelle manière les entités comptabiliseront les produits des activités ordinaires et énonce l'exigence de fournir aux utilisateurs des états financiers des renseignements informatifs et pertinents. IFRS 15 remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction* et bon nombre d'interprétations liées aux produits des activités ordinaires. L'application d'IFRS 15 est obligatoire pour toutes les entités adoptant le référentiel IFRS et s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. En septembre 2015, l'IASB a publié une modification visant à reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire aux périodes intermédiaires ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, l'application anticipée étant permise. En avril 2016, l'IASB a publié une modification visant à préciser les directives qui permettent de déterminer quelles sont les obligations liées au rendement, les licences de propriété intellectuelle et la relation mandant-mandataire, ainsi qu'à fournir de nouvelles mesures de simplification au moment de la transition. La modification s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La direction a réalisé une évaluation de l'adoption d'IFRS 15 et ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante sur les états financiers consolidés. Elle prévoit que l'application d'IFRS 15 entraînera un changement de comptabilisation des produits des activités ordinaires liés aux distributeurs de papier et des produits des activités ordinaires connexes. La direction adoptera IFRS 15 selon une approche rétrospective modifiée. Un ajustement transitoire de 6,3 M\$ visant à réduire le solde lié aux distributeurs de papier actuellement comptabilisé dans les autres actifs non courants sera comptabilisé dans les résultats non distribués à la date de l'application initiale, le 1^{er} janvier 2018.

IFRS 9 *Instruments financiers*. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui réunit les exigences sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture en une seule norme qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise. La direction a réalisé une évaluation préliminaire de l'adoption d'IFRS 9 et ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante sur les états financiers consolidés.

IFRS 16 *Contrats de location*. En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplace les exigences actuellement en vigueur d'IAS 17 *Contrats de location*. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative reflétant les paiements locatifs futurs pour presque tous les contrats de location. IFRS 16 doit être appliquée aux premiers états financiers annuels en IFRS d'une entité pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise. La direction peut choisir d'adopter IFRS 16 soit selon la méthode rétrospective globale, soit selon l'approche rétrospective modifiée.

La direction a réalisé une évaluation préliminaire de l'adoption d'IFRS 16 et prévoit qu'elle aura une incidence importante sur les états financiers consolidés. On s'attend à ce que l'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative aient une incidence significative sur l'état consolidé de la situation financière. On s'attend également à un changement de présentation de l'état consolidé du résultat global et à une incidence importante sur le BAIIA ajusté, puisqu'IFRS 16 remplace la charge relative aux contrats de location simple (comptabilisée dans le coût des produits

vendus et dans les frais de vente, frais généraux et frais d'administration) par une dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles relative aux actifs au titre du droit d'utilisation et à la charge d'intérêts à l'égard de l'obligation locative. Le montant lié à la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et à la charge d'intérêts sera différent de la charge relative aux contrats de location simple comptabilisée auparavant. La dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et la charge d'intérêts sont toutes deux exclues du calcul du BAIIA ajusté, tandis que la charge relative aux contrats de location simple était auparavant incluse dans le calcul. Il est prévu que des changements devront être apportés aux systèmes et aux processus pour être en mesure de recueillir les données requises aux termes des nouvelles exigences.

La direction évalue les répercussions potentielles sur les systèmes de données, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les technologies de l'information, les processus d'affaires, ainsi que sur les ententes de financement et de rémunération. La direction évalue également l'approche transitoire qu'elle appliquera et la possibilité de se prévaloir des exemptions facultatives ou des mesures de simplification prévues par la norme. Des détails supplémentaires, dont l'approche transitoire et les mesures de simplification choisies ainsi que l'incidence quantitative estimée sur les états financiers consolidés, devraient être publiés avant l'adoption d'IFRS 16.

IFRIC 23 portant sur le traitement des positions fiscales incertaines. En juin 2017, le Comité d'interprétation des IFRS a publié une interprétation qui donne des éclaircissements sur la façon dont les exigences de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12 *Impôts sur les résultats* s'appliquent en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Cette interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La direction a réalisé une évaluation préliminaire de l'adoption d'IFRIC 23 et ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante sur les états financiers consolidés.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Le tableau qui suit présente les principales données financières de PTKP et de PK S.E.C.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Information financière de PTKP		
Total de l'actif	101,2	119,4
Total du passif	4,2	4,3
Information financière de PK S.E.C.		
Total de l'actif	1 299,8	1 337,0
Total du passif	976,2	954,3

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers trimestriels de PK S.E.C. pour les huit derniers trimestres.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017				2016			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Nombre de jours de la période	98	91	91	85	97	91	91	87
Produit des activités ordinaires	340,0	336,3	314,4	289,3	339,6	312,8	295,8	279,7
Résultat net de la période	(18,0)	16,5	9,9	6,9	(4,5)	21,6	12,0	6,4
Rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté								
Résultat net	(18,0)	16,5	9,9	6,9	(4,5)	21,6	12,0	6,4
Charge d'intérêts	10,4	10,5	10,8	10,3	10,7	11,2	10,9	11,2
Impôt sur le résultat	7,8	0,1	2,2	2,7	2,0	0,1	0,9	0,6
Dotations aux amortissements	13,3	14,6	12,5	12,0	13,8	12,3	12,0	10,4
(Profit) perte de change	0,9	(1,2)	(0,5)	(0,6)	0,9	0,8	(0,3)	(1,7)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	18,9	(0,9)	2,5	2,5	22,2	-	-	1,2
Variation de la juste valeur des dérivés	0,4	-	-	-	-	-	-	-
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	0,1	-	-	-
Profit sur la vente d'actifs non financiers	-	-	(0,1)	-	(2,5)	(0,4)	-	-
Coûts de restructuration, montant net	-	(0,2)	-	-	0,2	-	0,4	-
BAIIA ajusté	33,7	39,4	37,3	33,8	42,9	45,6	35,9	28,1

Résultat d'exploitation – Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du quatrième trimestre de 2016

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 340,0 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017, contre 339,6 M\$ pour le quatrième trimestre de 2016, soit une augmentation de 0,4 M\$, ou 0,1 %, causée surtout par une hausse du prix de vente au consommateur au Canada au quatrième trimestre de 2017, contrebalancée en partie par une baisse des ventes au consommateur au Canada et par l'incidence défavorable de la fluctuation du change sur les ventes aux États-Unis (taux de change moyen du dollar américain de 1,27 au quatrième trimestre de 2017, comparativement à 1,33 au quatrième trimestre de 2016). Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Mexique ont augmenté de 2,1 M\$, ou 14,4 %, et ceux provenant des États-Unis ont augmenté de 1,9 M\$, ou 1,7 %, tandis que ceux du Canada ont diminué de 3,6 M\$, ou 1,7 %.

Coût des produits vendus

Pour le quatrième trimestre de 2017, le coût des produits vendus s'est élevé à 296,0 M\$, contre 284,2 M\$ pour le quatrième trimestre de 2016, ce qui représente une hausse de 11,8 M\$, ou 4,2 %. L'augmentation des coûts de fabrication est attribuable essentiellement à une hausse considérable du prix de la pâte, contrebalancée en partie par l'incidence favorable du change sur les coûts libellés en dollars américains (taux de change moyen du dollar américain de 1,27 au quatrième trimestre de 2017, comparativement à 1,33 au quatrième trimestre de 2016) et les avantages découlant des initiatives de réduction des coûts et des projets d'investissement. Les frais de transport ont augmenté, en raison principalement de la hausse des tarifs des transporteurs. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 87,1 % pour le quatrième trimestre de 2017, contre 83,7 % pour le quatrième trimestre de 2016.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 23,7 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017, contre 26,4 M\$ pour le quatrième trimestre de 2016, ce qui représente une diminution de 2,7 M\$, ou 10,2 %. Cette diminution est principalement attribuable à la diminution de la rémunération incitative et aux initiatives de réduction des coûts. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont été de 7,0 % pour le quatrième trimestre de 2017, contre 7,8 % pour le quatrième trimestre de 2016.

BAIIA ajusté

Pour le quatrième trimestre de 2017, le BAIIA ajusté s'est établi à 33,7 M\$, contre 42,9 M\$ pour le quatrième trimestre de 2016, ce qui représente une diminution de 9,2 M\$, ou 21,4 %. Cette baisse s'explique essentiellement par une hausse du prix de la pâte et par une hausse des frais de transport. Ces facteurs ont été atténués par la baisse des frais de vente, frais généraux et frais d'administration ainsi que par les initiatives de réduction des coûts et les projets d'investissement.

Profit sur la vente d'actifs non financiers

Un profit de 2,5 M\$ a été comptabilisé au quatrième trimestre de 2016 en lien avec le projet de rationalisation de l'entreprise à l'usine de New Westminster en 2012. Se reporter à la rubrique « Résultat d'exploitation – Comparaison de l'exercice 2017 et de l'exercice 2016 » pour de plus amples détails relativement à cette initiative.

Charge d'intérêts

La charge d'intérêts s'est élevée à 10,4 M\$ au quatrième trimestre de 2017, contre 10,7 M\$ au quatrième trimestre de 2016, soit une baisse de 0,3 M\$. Cette diminution est surtout attribuable à la baisse de la charge d'intérêts en dollars américains et à l'incidence favorable du change.

Autres charges

Les autres charges se sont établies à 20,2 M\$ au quatrième trimestre de 2017, contre 23,1 M\$ au quatrième trimestre de 2016. Les autres charges comptabilisées au quatrième trimestre de 2017 s'expliquent principalement par la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite de 18,9 M\$ au quatrième trimestre de 2017 (22,2 M\$ au quatrième trimestre de 2016), par une perte de change de 0,9 M\$ (0,9 M\$ au quatrième trimestre de 2016) et par la variation de la juste valeur des dérivés de 0,4 M\$ (néant au quatrième trimestre de 2016).

Impôt sur le résultat

Une charge d'impôt sur le résultat de 7,8 M\$ a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2017, contre 2,0 M\$ au quatrième trimestre de 2016. PK S.E.C. n'est pas directement assujettie à l'impôt en ce qui concerne son entreprise canadienne. La charge d'impôt provient principalement du résultat d'exploitation lié aux entités américaines. Le résultat imposable entre les mains des commanditaires était de 2,0 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017, en comparaison de 2,1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2016. La réforme fiscale américaine a eu sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 une incidence se traduisant par une augmentation de 6,2 M\$ de la charge d'impôt

différé dans l'état consolidé du résultat global et par une réduction correspondante de 6,2 M\$ de l'actif d'impôt différé dans l'état consolidé de la situation financière. Cette incidence sur les états financiers consolidés résulte de la réduction du taux d'imposition fédéral américain, qui est passé de 35 % à 21 % pour les années d'imposition ouvertes après le 31 décembre 2017. La direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait pour évaluer les répercussions de la réforme fiscale américaine pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. Des ajustements pourraient cependant devoir être apportés aux états financiers consolidés à mesure que de nouvelles directives quant à l'incidence de cette réforme verront le jour.

Perte nette

Pour le quatrième trimestre de 2017, une perte nette de 18,0 M\$ a été constatée, contre 4,5 M\$ pour le quatrième trimestre de 2016, ce qui représente une hausse de la perte nette de 13,5 M\$. Cette augmentation de la perte nette s'explique principalement par une baisse de 9,2 M\$ du BAIIA ajusté, par une hausse de la charge d'impôt de 5,8 M\$, par une baisse de 2,5 M\$ des profits sur la vente d'actifs non financiers et par une variation de la juste valeur des dérivés de 0,4 M\$ au quatrième trimestre de 2017. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une diminution de la variation du coût amorti du passif au titre des parts de société en commandite de 3,3 M\$ et par une réduction de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles de 0,5 M\$.

Comparaison de l'information sectorielle du quatrième trimestre de 2017 et du quatrième trimestre de 2016

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T4 2017 c. T4 2016			
	T4 2017	T4 2016	Variation (\$)	Variation (%)
Produits des activités ordinaires sectoriels				
Produits de consommation	276,4	278,0	(1,6)	-0,6 %
PHF	62,2	59,5	2,7	4,5 %
Autres	1,4	2,1	(0,7)	-33,3 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	<u>340,0</u>	<u>339,6</u>	<u>0,4</u>	<u>0,1 %</u>
BAIIA sectoriel ajusté				
Produits de consommation	32,2	41,9	(9,7)	
PHF	1,4	1,0	0,4	
Autres	0,1	-	0,1	
Total du BAIIA sectoriel ajusté	<u>33,7</u>	<u>42,9</u>	<u>(9,2)</u>	

Secteur Produits de consommation

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du quatrième trimestre de 2016

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont élevés à 276,4 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017, contre 278,0 M\$ pour le quatrième trimestre de 2016, ce qui représente une baisse de 1,6 M\$, ou 0,6 %, en raison surtout de la baisse des ventes au consommateur au Canada et de l'incidence défavorable des fluctuations du change sur les ventes aux États-Unis (taux de change moyen de 1,27 au quatrième trimestre de 2017, comparativement à 1,33 au quatrième trimestre de 2016), facteur atténué par une hausse du prix de vente au consommateur au Canada au quatrième trimestre de 2017. Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation ont diminué au Canada et augmenté aux États-Unis.

Le BAIIA ajusté du secteur Produits de consommation s'est établi à 32,2 M\$ au quatrième trimestre 2017, contre 41,9 M\$ au quatrième trimestre de 2016, ce qui représente une baisse de 9,7 M\$. Cette diminution s'explique essentiellement par une hausse considérable du prix de la pâte et une hausse des frais de transport. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une diminution des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Secteur PHF

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du quatrième trimestre de 2016

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 62,2 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017, contre 59,5 M\$ pour le quatrième trimestre de 2016, ce qui représente une hausse de 2,7 M\$, ou de 4,5 %, en raison principalement de l'augmentation du volume des ventes et de la composition favorable des ventes, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence défavorable des fluctuations du change sur les ventes aux États-Unis (taux de change moyen de 1,27 au quatrième trimestre de 2017, comparativement à 1,33 au quatrième trimestre de 2016). Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté au Canada et diminué aux États-Unis.

Le BAIIA ajusté du secteur PHF s'est établi à 1,4 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017, contre 1,0 M\$ pour le quatrième trimestre de 2016, ce qui représente une augmentation de 0,4 M\$. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des produits des activités ordinaires, contrebalancée en partie par une hausse du prix de la fibre et des coûts d'entreposage.

Secteur Autres

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du quatrième trimestre de 2016

Les produits des activités ordinaires du secteur Autres se sont établis à 1,4 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017, contre 2,1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2016, ce qui représente une baisse de 0,7 M\$ qui s'explique par les ventes plus faibles de bobines mères pour le trimestre.

Le BAIIA du secteur Autres correspond à 0,1 M\$ au quatrième trimestre de 2017, contre un BAIIA de néant pour le quatrième trimestre de 2016, soit une hausse de 0,1 M\$ attribuable surtout à la composition favorable des ventes liée à la vente de bobines mères.

DONNÉES SUR LES ACTIONS

Le capital-actions autorisé de PTKP se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 7 mars 2018, 9 251 035 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Aux termes de la convention d'échange, Kruger peut, de temps à autre, échanger des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires, à raison d'une part de PK S.E.C. pour une action ordinaire, sous réserve de certains ajustements prévus par la convention d'échange. Si, au 7 mars 2018, Kruger avait échangé la totalité des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires, elle détiendrait environ 84,1 % des actions ordinaires émises et en circulation. Au 7 mars 2018, aucun instrument potentiellement dilutif n'était en circulation.

Aux termes de la convention de société en commandite, PK S.E.C. peut émettre un nombre illimité de parts de PK S.E.C. Au 7 mars 2018, 58 036 213 parts de PK S.E.C. étaient émises et en circulation.

FACTEURS DE RISQUE

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle 2017 datée du 9 mars 2018 disponible sur le site Web SEDAR au www.sedar.com pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs de risque liés à PTKP et à PK S.E.C. La direction de PK S.E.C. n'est au fait d'aucun changement important touchant les facteurs de risque liés à PTKP ou à PK S.E.C. qui soit survenu depuis la date de publication de ce document.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information de PTK et de PK S.E.C. (collectivement, les « sociétés ») ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est communiquée au chef de la direction, au chef des finances et au comité sur la politique de communication de l'information financière afin que les décisions appropriées puissent être prises en temps opportun en ce qui a trait à la communication de l'information financière au public.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été conçus par la direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Les sociétés déposeront des attestations, signées par le chef de la direction et le chef des finances, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), au moment du dépôt de la notice annuelle. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent, en application du Règlement 52-109, de l'adéquation de l'information financière communiquée, de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés, et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent également de l'adéquation de l'information financière publiée dans les documents intermédiaires déposés auprès des autorités de réglementation. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent en outre de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés et de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Les comités d'audit des sociétés ont examiné les états financiers et notes annexes de PTKP ainsi que les états financiers consolidés et les notes annexes de PK S.E.C., et les conseils d'administration des sociétés ont approuvé ces documents aux fins de publication.

Rapport de la direction à l'égard des contrôles et procédures de communication de l'information

La direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication des sociétés (au sens du Règlement 52-109) et a conclu, au 31 décembre 2017, que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière (au sens du Règlement 52-109). Pour son évaluation, la direction a utilisé les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. Se fondant sur cette évaluation, la direction ainsi que le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2017, les contrôles internes à l'égard de l'information financière des sociétés étaient efficaces. Cette évaluation a pris en compte la politique des sociétés en matière de communication de l'information financière et le fonctionnement du comité sur la politique de communication de l'information financière.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Un complément d'information sur PTKP et PK S.E.C., y compris la notice annuelle, peut être obtenu sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.



PRODUITS KRUGER S.E.C.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017 ET LE 31 DÉCEMBRE 2016

Le 7 mars 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de Produits Kruger S.E.C.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Produits Kruger S.E.C. et de ses filiales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, et les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Produits Kruger S.E.C. et de ses filiales au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)

Produits Kruger S.E.C.

État consolidé de la situation financière

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 25)	8 837	36 511
Créances clients et autres créances (note 6)	113 194	123 095
Créances sur parties liées (note 16)	85	185
Partie courante des avances versées aux commanditaires (note 14)	1 928	5 465
Stocks (note 7)	192 394	179 543
Impôt à recouvrer (note 15)	522	423
Charges payées d'avance	8 007	7 286
	<u>324 967</u>	<u>352 508</u>
Actifs non courants		
Avances versées aux commanditaires (note 14)	4 489	-
Immobilisations corporelles (note 8)	761 610	762 270
Autres actifs non courants	6 331	6 075
Goodwill (note 9)	160 939	160 939
Immobilisations incorporelles (note 9)	15 327	15 270
Actifs d'impôt différé (note 15)	26 092	39 913
Total de l'actif	<u>1 299 755</u>	<u>1 336 975</u>
Passif		
Passifs courants		
Dettes bancaires (note 25)	9 051	9 007
Dettes fournisseurs et autres dettes (note 11)	190 698	201 477
Dettes envers des parties liées (note 16)	2 596	3 606
Impôt à payer (note 15)	498	1 779
Distributions à payer (notes 14 et 16)	10 382	10 148
Partie courante des provisions (note 12)	333	1 885
Partie courante de la dette à long terme (note 13)	190 947	8 859
	<u>404 505</u>	<u>236 761</u>
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 13)	225 368	415 379
Provisions (note 12)	5 973	6 487
Prestations de retraite (note 10)	119 558	92 646
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 10)	60 457	57 162
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	<u>815 861</u>	<u>808 435</u>
Partie courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 14)	1 928	8 611
Partie non courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 14)	158 381	137 296
Total du passif lié aux parts de société en commandite	<u>160 309</u>	<u>145 907</u>
Total du passif	<u>976 170</u>	<u>954 342</u>
Capitaux propres		
Parts de société en commandite (note 14)	356 240	336 576
Déficit	(99 742)	(42 792)
Cumul des autres éléments du résultat global	67 087	88 849
Total des capitaux propres	<u>323 585</u>	<u>382 633</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>1 299 755</u>	<u>1 336 975</u>

Engagements et éventualités (note 17)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 14)

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) James Hardy
Administrateur

(signé) David Spraley
Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.

État consolidé du résultat global

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2017 \$	2016 \$
Produits des activités ordinaires (notes 16 et 24)	1 280 014	1 227 896
Charges		
Coût des produits vendus (notes 16 et 18)	1 098 086	1 031 647
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration (notes 16 et 18)	90 076	92 763
Profit sur la vente d'actifs non financiers (note 8)	(75)	(2 939)
Coûts de restructuration, montant net (note 12)	(180)	552
Résultat d'exploitation	92 107	105 873
Charge d'intérêts (note 13)	42 021	44 000
Autres charges (note 5)	21 990	22 754
Résultat avant impôt	28 096	39 119
Impôt sur le résultat (note 15)	12 838	3 629
Résultat net de l'exercice	15 258	35 490
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluation des prestations de retraite	(27 563)	(8 491)
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	(2 763)	94
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :		
Placement disponible à la vente	-	(290)
Écarts de conversion	(21 762)	(10 666)
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	(52 088)	(19 353)
Résultat global de l'exercice	(36 830)	16 137

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

	Parts de société en commandite		Déficit \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
	Nombre	\$			
Au 1^{er} janvier 2016	54 840 093	318 012	(29 416)	99 805	388 401
Distributions à payer (note 14)	-	-	(10 148)	-	(10 148)
Distributions versées (note 14)	-	-	(30 054)	-	(30 054)
Ajustement de juste valeur (note 14)	-	267	(267)	-	-
Variation des pertes actuarielles liées aux prestations de retraite	-	-	(8 491)	-	(8 491)
Variation des profits actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	94	-	94
Variation du placement disponible à la vente	-	-	-	(290)	(290)
Écarts de conversion	-	-	-	(10 666)	(10 666)
Résultat net de l'exercice	-	-	35 490	-	35 490
Émission de parts de société en commandite (note 14)	1 536 695	18 297	-	-	18 297
Au 31 décembre 2016	56 376 788	336 576	(42 792)	88 849	382 633
Au 1^{er} janvier 2017	56 376 788	336 576	(42 792)	88 849	382 633
Distributions à payer (note 14)	-	-	(10 382)	-	(10 382)
Distributions versées (note 14)	-	-	(30 786)	-	(30 786)
Ajustement de juste valeur (note 14)	-	714	(714)	-	-
Variation des pertes actuarielles liées aux prestations de retraite	-	-	(27 563)	-	(27 563)
Variation des pertes actuarielles liées aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	(2 763)	-	(2 763)
Écarts de conversion	-	-	-	(21 762)	(21 762)
Résultat net de l'exercice	-	-	15 258	-	15 258
Émission de parts de société en commandite (note 14)	1 298 251	18 950	-	-	18 950
Au 31 décembre 2017	57 675 039	356 240	(99 742)	67 087	323 585

Produits Kruger S.E.C.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2017 \$	2016 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	15 258	35 490
Éléments hors trésorerie		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	51 289	47 436
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	1 092	1 146
Perte (profit) sur la vente d'immobilisations corporelles	(3)	139
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 5)	23 013	23 363
Profit sur la vente d'un placement (note 5)	-	(324)
Écarts de change (note 5)	(1 387)	(285)
Variation de la juste valeur des dérivés (note 5)	364	-
Charge d'intérêts	42 021	44 000
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite (note 10)	10 111	10 402
Provisions (note 12)	278	1 338
Impôt sur le résultat	12 838	3 629
Profit sur la vente d'actifs non financiers (note 8)	(75)	(2 939)
Total des éléments hors trésorerie	139 541	127 905
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie (note 26)	(35 194)	1 386
Cotisations aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	(15 137)	(18 335)
Paiements liés aux provisions	(1 648)	(2 267)
Paiements d'impôt	(3 592)	(1 970)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	99 228	142 209
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(68 127)	(81 460)
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif payés	(497)	(222)
Produit de la vente d'un placement (note 5)	-	1 439
Aide gouvernementale reçue	4 646	2 400
Acquisition de logiciels	(1 149)	(563)
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles	1 180	5 399
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(63 947)	(73 007)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (note 27)		
Produit tiré de la dette à long terme	28 834	9 609
Remboursement sur la dette à long terme	(26 039)	(17 882)
Paiement de frais de financement différés	(12)	(745)
Intérêts payés sur la dette à long terme	(33 101)	(34 162)
Distributions et avances versées, montant net (note 14)	(31 547)	(22 862)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(61 865)	(66 042)
Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	(1 134)	(1 111)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice	(27 718)	2 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (note 25)	27 504	25 455
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 25)	(214)	27 504

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

1 Renseignements généraux

Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. » ou la « société en commandite ») est une société en commandite enregistrée dans la province de Québec, au Canada dont les commanditaires sont Kruger Inc. (la « société mère »), PKGP Inc. (« PKGP ») et Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP »). La société en commandite fabrique, vend et distribue des produits de papier destinés à l'usage domestique, industriel ou commercial. La société en commandite a des usines à New Westminster, en Colombie-Britannique, à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec, à Scarborough et à Trenton, en Ontario, ainsi qu'à Memphis, dans le Tennessee. Le siège social de la société en commandite est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

2 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de PKGP Inc. le 7 mars 2018.

La société en commandite consolide toutes les entités qu'elle contrôle.

Les principales filiales de la société en commandite sont les suivantes :

K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »)
Kruger Products (USA) Inc. (« KP USA »)
Grupo Tissue de Mexico S de RL de CV (« GTM »)
TAD Luxembourg S.A.R.L.
TAD Canco Inc.
Produits Kruger Gestion immobilière Inc.

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne le placement disponible à la vente et les passifs dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et la comptabilisation des prestations de retraite (note 3 s)).

Pour préparer des états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit recourir à des estimations comptables critiques. Elle doit aussi exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la société en commandite. Les questions plus complexes ou qui exigent une plus grande part de jugement ou celles qui sont fondées sur des hypothèses et estimations importantes sont présentées à la note 4.

b) Consolidation

Les filiales sont toutes les entités que la société en commandite contrôle parce qu'elle a le pouvoir sur les entités détenues, qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces dernières et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à la société en commandite, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la société en commandite cesse d'exercer ce contrôle. Les transactions, soldes et profits et pertes latents intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

L'acquisition des filiales qui ne sont pas sous contrôle commun est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs repris à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs identifiables nets acquis revenant à la société en commandite est constaté comme goodwill.

c) *Information sectorielle*

Les secteurs opérationnels sont présentés de la même manière que l'information interne fournie au principal décideur opérationnel. Il a été déterminé que le principal décideur opérationnel, qui est également chargé de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, est le chef de la direction. Les secteurs opérationnels de la société en commandite sont les produits de consommation (« PDC »), les produits hors foyer (« PHF ») et le secteur « Autres ».

d) *Conversion des monnaies étrangères*

i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers consolidés de chaque entité de la société en commandite sont évalués selon la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la société en commandite.

La société en commandite a établi que la monnaie fonctionnelle de ses établissements aux États-Unis (KTG et KP USA), de TAD Canco Inc. et de TAD Luxembourg S.A.R.L. est le dollar américain, et celle de son établissement au Mexique (GTM), le peso mexicain. Par conséquent, les produits des activités ordinaires et les charges de ces établissements à l'étranger sont comptabilisés aux taux de change en vigueur aux dates des transactions et les actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de la période, les profits ou les pertes de change latents nets qui en découlent étant comptabilisés en tant qu'écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global.

ii) Transactions et soldes

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les profits et pertes de change qui découlent de la conversion des soldes en monnaie étrangère sont inclus dans les frais de vente, frais généraux et frais d'administration (les « frais généraux ») ou dans les autres charges.

e) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La société en commandite entend par « équivalents de trésorerie » tout placement très liquide dont l'échéance est de trois mois ou moins.

f) *Créances clients*

Entrent dans les créances clients les montants dus par les clients lors de la vente de produits ou de la prestation de services dans le cours normal des activités. Les créances clients sont classées dans les actifs courants si le paiement est exigible dans un délai maximum de un an. Les créances clients sont initialement constatées à la juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

g) Stocks

Les stocks de matières premières et de pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en cours sont évalués au coût standard ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Le coût standard comprend le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe et les frais indirects de fabrication. La valeur nette de réalisation représente les prix de vente estimés, déduction faite des frais de vente et des frais d'achèvement de la production. Une réduction de valeur est constatée si la valeur comptable est supérieure à la valeur nette de réalisation.

h) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont incorporés comme composante du coût de l'actif jusqu'à ce que les actifs soient essentiellement prêts pour leur utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en tant que charge d'intérêts dans l'état consolidé du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût, déduction faite du cumul des amortissements, des crédits d'impôt à l'investissement, des crédits d'impôt accordés par des États américains, des subventions publiques et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif et une estimation de l'obligation de démantèlement. La société en commandite répartit le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties spécifiques et amortit séparément chacune de ces parties. La société en commandite incorpore aussi comme composante du coût de l'actif les coûts financiers qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément reviendront à la société en commandite et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'un actif qui a été remplacé est décomptabilisée au moment du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revus annuellement et ajustés, s'il y a lieu.

L'amortissement des immobilisations corporelles est généralement calculé selon le mode linéaire, le montant amortissable étant réparti, après déduction de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité prévue de l'actif, comme suit :

Bâtiments	De 20 ans à 40 ans
Matériel et outillage	De 5 ans à 40 ans

Les immobilisations en cours de construction ou de développement sont amorties à compter de la date à laquelle elles sont en état d'utilisation productive. Les terrains ne sont pas amortis.

Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les profits et les pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et ils sont inclus dans les frais généraux.

j) Goodwill

Le goodwill est généré lors de l'acquisition de filiales et il correspond à l'excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part de la société en commandite dans la juste valeur des éléments identifiables de l'actif net, du passif net et du passif éventuel de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté représente, au sein de la société en commandite, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Les tests de dépréciation du goodwill sont effectués chaque année ou plus souvent lorsque des événements ou des changements de situation donnent des indices de dépréciation potentielle. La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en charge et n'est pas reprise par la suite.

k) Immobilisations incorporelles

i) Marques de commerce

Les marques de commerce acquises séparément ont une durée d'utilité indéterminée et sont constatées au coût. Les marques de commerce ont une durée d'utilité indéterminée, car elles peuvent être renouvelées indéfiniment sans entraîner de coûts importants. La direction est d'avis que les marques de commerce sont très bien établies sur le marché et qu'elles continueront de procurer des avantages indéfiniment dans l'avenir.

ii) Logiciels et licences

Les coûts liés à l'acquisition de licences partielles d'utilisation de logiciels sont inscrits à l'actif dans les immobilisations incorporelles, à l'état consolidé de la situation financière. Les coûts de la mise à jour des programmes logiciels sont constatés à titre de charge au moment auquel ils sont engagés.

Les coûts des logiciels et des licences qui sont constatés en tant qu'actifs sont amortis sur la durée d'utilité estimative, qui correspond à la période au cours de laquelle il est prévu par la direction que la société en commandite retirera des avantages des logiciels et licences. La durée d'utilité des logiciels et des licences est de cinq ans.

l) Perte de valeur des actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs non financiers qui ne sont pas amortis sont soumis à un test de dépréciation annuel. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité (c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT pertinent). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement qui génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants. Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture pour évaluer si une reprise est possible.

m) Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées dans le cours normal des activités qui ont une substance commerciale sont effectuées dans des conditions concurrentielles ou conformément aux conventions conclues avec la partie liée concernée.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

n) *Contrats de location*

Les contrats de location aux termes desquels une partie considérable des risques et des avantages inhérents à la propriété est retenue par le bailleur sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes de contrats de location simple (déduction faite des incitations reçues du bailleur) sont imputés à l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire pendant la durée du contrat.

o) *Provisions*

Des provisions pour obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état, mesures incitatives à long terme et restructuration ont été établies. Une provision est constituée lorsque la société en commandite a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable que le règlement de l'obligation exigera un paiement financier ou entraînera une perte financière, et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Si une partie ou la totalité des dépenses nécessaires pour régler une provision est censée être remboursée par un tiers, le remboursement est constaté comme un actif distinct dans l'état consolidé de la situation financière, mais uniquement s'il est pratiquement sûr que le remboursement sera reçu.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses nécessaires prévues pour éteindre l'obligation, à un taux d'actualisation qui rend compte des évaluations de marché de la valeur temps de l'argent et des risques particuliers liés à l'obligation. L'augmentation de la provision liée au temps écoulé est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

p) *Subventions publiques, crédits d'impôt à l'investissement et crédits d'impôt accordés par des États américains*

Les subventions publiques, crédits d'impôt à l'investissement et crédits d'impôt accordés par des États américains sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût, selon laquelle ces montants sont déduits des dépenses ou des actifs auxquels ils se rattachent lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention ou le crédit sera obtenu et que la société en commandite se conformera aux conditions liées à l'aide publique.

q) *Constataion des produits des activités ordinaires*

La société en commandite comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la société en commandite, que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur (selon les modalités d'expédition), que le prix est établi ou peut être déterminé et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Les produits des activités ordinaires sont évalués selon le prix indiqué dans le contrat de vente, déduction faite des remises et rabais. Les réductions des produits des activités ordinaires pour tenir compte des montants versés ou à verser aux clients au titre des rabais et remises sont établies d'après les dépenses réelles engagées au cours de la période, les estimations des montants dus aux clients au titre de crédits gagnés au cours de la période et des ajustements pour tenir compte de l'activité réelle.

r) *Coût des produits vendus et frais généraux*

Le coût des produits vendus comprend le coût des produits finis vendus, les frais de transport, d'entreposage et de manutention et les réductions de valeur des stocks. Les frais de marketing, tout comme les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, sont inclus dans les frais généraux.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

s) Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite

La société en commandite comptabilise son obligation au titre des régimes d'avantages du personnel et les frais connexes, déduction faite des actifs des régimes, selon les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite aux termes des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon l'estimation la plus probable de la direction concernant le rendement prévu des régimes par capitalisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé. Les évaluations actuarielles relatives aux régimes à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont effectuées chaque année. Le taux d'actualisation appliqué pour obtenir la valeur actualisée du passif au titre des prestations définies représente le rendement des obligations de société de la catégorie investissement libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations doivent être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance avoisine celle du passif au titre des prestations définies connexe.
- Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur.
- Les coûts des services passés découlant de modifications aux régimes sont comptabilisés immédiatement dans le résultat net, dans la mesure où les prestations sont acquises, ou ils sont amortis selon le mode linéaire sur la période moyenne d'acquisition des prestations.
- Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les autres éléments du résultat global, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, sans être réintégrés au résultat dans les périodes suivantes. Les montants constatés dans les autres éléments du résultat global sont portés immédiatement aux résultats non distribués (déficit).
- La charge de retraite est divisée en deux composantes : i) le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés ont été comptabilisés dans le coût des produits vendus et les frais généraux; ii) le coût financier de l'obligation au titre des prestations définies, contrebalancé par le rendement prévu des actifs du régime, est constaté dans la charge d'intérêts dans l'état consolidé du résultat global.
- La société en commandite participe également à un régime de retraite multi-employeurs et à des régimes de retraite à cotisations définies. Les coûts liés au régime de retraite multi-employeurs et aux régimes de retraite à cotisations définies sont passés en charges à mesure que les cotisations deviennent exigibles.

t) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement comptabilisés dans les capitaux propres. Si tel est le cas, l'impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

La société en commandite n'est pas une entité assujettie à l'impôt. Le résultat de la société en commandite va aux commanditaires, Kruger Inc., PKGP et PTKP. Par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée à l'égard du résultat de la société en commandite. Les entités américaines, soit KP USA et KTG, sont assujetties à l'impôt selon les lois en vigueur aux États-Unis, là où les entités exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable. Les autres entités, soit TAD Canco Inc., GTM et TAD Luxembourg S.A.R.L., sont respectivement assujetties à l'impôt aux termes de la législation adoptée au Canada, au Mexique et au Luxembourg.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La direction évalue régulièrement les positions prises dans les déclarations de revenus relatives à des situations pour lesquelles les règles fiscales portent à interprétation. La société en commandite établit des provisions, s'il y a lieu, en tenant compte des montants devant être payés aux autorités fiscales.

L'impôt exigible représente l'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice, selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière, et tout ajustement de l'impôt à payer, le cas échéant, relativement aux exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, sur les différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la constatation initiale du goodwill, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'a pas de répercussion sur le résultat net comptable ou fiscal. L'impôt différé est établi selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et censés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé connexe sera réalisé ou que le passif d'impôt différé connexe sera réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires pourront être imputées, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs d'impôt exigible par les actifs d'impôt exigible et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes pour leur montant net. Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés comme étant non courants.

u) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société en commandite devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie arrivent à expiration ou ont été transférés et que la société en commandite a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est constaté dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Lors de la comptabilisation initiale, la société en commandite classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

- i) *Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : Un actif financier ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou d'un rachat prochain. Les dérivés entrent aussi dans cette catégorie sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat global en tant que frais généraux. Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée ou payée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

- ii) *Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : Un actif ou un passif est classé dans cette catégorie s'il a été acquis dans le but d'être détenu sur une longue période. Les instruments financiers classés dans cette catégorie comprennent le placement disponible à la vente vendu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat global en tant que frais généraux. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente sont présentés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée ou payée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

- iii) *Prêts et créances* : Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres créances, des créances hypothécaires, des créances sur parties liées et des avances versées aux commanditaires. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant devant être obtenu, déduction faite, lorsqu'elle est significative, d'une moins-value afin de ramener les prêts et créances à leur juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour dépréciation. Les prêts et créances sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

- iv) *Passifs financiers évalués au coût amorti* : Les passifs financiers évalués au coût amorti sont composés de la dette bancaire, des dettes fournisseurs, des charges à payer, des ajustements au titre du marchandisage, des dettes envers des parties liées, des distributions à verser, de la dette à long terme et du passif lié aux parts de société en commandite. Les dettes sont initialement constatées au montant devant être payé, diminué, lorsqu'elle est significative, d'une moins-value afin de ramener ces dettes à leur juste valeur. Par la suite, la dette bancaire, les dettes envers des parties liées, les distributions à verser, les dettes fournisseurs, les charges à payer et les ajustements au titre du marchandisage sont évalués au coût amorti selon la méthode du coût d'intérêt effectif. La dette à long terme est comptabilisée initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions s'il y a lieu, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le passif lié aux parts de société en commandite est initialement comptabilisé à la juste valeur et par la suite au coût amorti. Le coût amorti est calculé en fonction des distributions à des fins fiscales prévues qu'il faudra normalement payer aux termes de la convention de société en commandite, à un taux d'actualisation qui rend compte des évaluations de marché de la valeur temps de l'argent et des risques particuliers liés à l'obligation, et selon une valeur finale, étant donné la durée indéfinie de l'obligation.

Les passifs financiers sont classés comme passifs courants si le paiement est exigible dans les 12 mois. Sinon, ils sont présentés en tant que passifs non courants.

- v) *Hiérarchie des justes valeurs*

La société en commandite classe ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'un des trois niveaux suivants, selon les données d'entrée utilisées pour l'évaluation.

- Niveau 1 – évaluations à la juste valeur selon des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques, accessibles à la date de l'évaluation;
- Niveau 2 – évaluations fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif. Les instruments dérivés compris dans cette catégorie sont évalués selon des modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards de l'industrie à partir des données de marché observables;

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

- Niveau 3 – évaluations fondées sur des données qui sont moins observables ou non disponibles et évaluations fondées sur des données observables, mais qui n'étayent pas une partie importante de la juste valeur des instruments.

w) *Instruments financiers dérivés*

La société en commandite utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change. Elle conclut des swaps de change et des contrats de change à terme pour gérer ses emprunts libellés en dollars américains. Comme ces dérivés ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, la variation de leur juste valeur est comptabilisée dans les autres produits (charges) à l'état consolidé du résultat global. Les passifs dérivés arrivent à échéance dans moins d'un an et sont comptabilisés dans les dettes fournisseurs et autres dettes à l'état consolidé de la situation financière.

x) *Régime de réinvestissement des dividendes*

Dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »), la société en commandite est tenue d'émettre des parts de société en commandite au lieu de distributions en espèces, au gré des commanditaires. À la liquidation du RRD, la différence entre les distributions déclarées et la juste valeur des parts émises est imputée aux résultats non distribués (déficit).

y) *Normes comptables appliquées à l'exercice clos le 31 décembre 2017*

- IAS 7 Tableau des flux de trésorerie.** En janvier 2016, l'IASB a publié une modification obligeant une entité à fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations du passif découlant des activités de financement, y compris les changements découlant des variations des flux de trésorerie et des variations des éléments hors trésorerie. À l'exception des informations supplémentaires à fournir mentionnées précédemment, qui figurent à la note 27, l'application des modifications d'IAS 7 n'a pas entraîné de changements de la présentation du tableau consolidé des flux de trésorerie.
- IAS 12 Impôt sur le résultat – Impôt différé.** En février 2016, l'IASB a publié une modification visant à préciser les critères de comptabilisation des actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes. La modification précise la méthode de comptabilisation de l'impôt différé lorsqu'un actif est évalué à la juste valeur et que la juste valeur est inférieure à la valeur fiscale de l'actif. Certains autres aspects de la comptabilisation des actifs d'impôt différé font également l'objet de précisions. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.
- En décembre 2016, l'IASB a publié des précisions dans le but de clarifier le champ d'application d'IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.** La modification précise que les informations à fournir conformément à IFRS 12 s'appliquent aux participations dans des entités classées comme étant détenues en vue de la vente, sauf dans les informations financières résumées. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

z) *Normes comptables publiées mais non encore appliquées*

Les normes révisées et modifications des normes existantes suivantes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise lorsqu'il y a lieu. La direction continue d'évaluer l'incidence de ces normes et modifications et n'a pas encore déterminé si elle les adoptera de façon anticipée, sauf comme il est indiqué ci-dessous.

- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients** a été publiée par l'IASB en mai 2014. La norme précise à quel moment et de quelle manière les entités comptabiliseront les produits des activités ordinaires et énonce l'exigence de fournir aux utilisateurs des états financiers des renseignements informatifs et pertinents. IFRS 15 remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction* et bon nombre d'interprétations liées aux produits des activités ordinaires. L'application d'IFRS 15 est obligatoire pour toutes les entités adoptant le référentiel IFRS et s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. En septembre 2015, l'IASB a publié une modification

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

visant à reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire aux périodes intermédiaires ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, l'application anticipée étant permise. En avril 2016, l'IASB a publié une modification visant à préciser les directives qui permettent de déterminer quelles sont les obligations liées au rendement, les licences de propriété intellectuelle et la relation mandant-mandataire ainsi qu'à fournir de nouvelles mesures de simplification au moment de la transition. La modification s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La direction a réalisé une évaluation de l'adoption d'IFRS 15 et ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante sur les états financiers consolidés. Elle prévoit que l'application d'IFRS 15 entraînera un changement de comptabilisation des produits des activités ordinaires liés aux distributeurs de papier et des produits des activités ordinaires connexes. La direction adoptera IFRS 15 selon une approche rétrospective modifiée. Un ajustement transitoire de 6,3 M\$ visant à réduire le solde lié aux distributeurs de papier actuellement comptabilisé dans les autres actifs non courants sera comptabilisé dans les résultats non distribués (déficit) à la date de l'application initiale, le 1^{er} janvier 2018.

- ii) IFRS 9 *Instruments financiers*. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui réunit les exigences sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture en une seule norme qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise. La direction a réalisé une évaluation préliminaire de l'adoption d'IFRS 9 et ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante sur les états financiers consolidés.
- iii) IFRS 16 *Contrats de location*. En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplace les exigences actuellement en vigueur d'IAS 17 *Contrats de location*. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative reflétant les paiements locatifs futurs pour presque tous les contrats de location. IFRS 16 doit être appliquée aux premiers états financiers annuels en IFRS d'une entité pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise. La direction peut choisir d'adopter IFRS 16 soit selon la méthode rétrospective globale, soit selon l'approche rétrospective modifiée.

La direction a réalisé une évaluation préliminaire de l'adoption d'IFRS 16 et prévoit qu'elle aura une incidence importante sur les états financiers consolidés. On s'attend à ce que l'actif au titre du droit de location et l'obligation locative aient une incidence significative sur l'état consolidé de la situation financière. On s'attend également à un changement de présentation de l'état consolidé du résultat global et à une incidence importante sur le BAIIA ajusté, puisqu'IFRS 16 remplace la charge relative aux contrats de location simple (comptabilisée dans le coût des produits vendus et dans les frais de vente, frais généraux et frais d'administration) par une dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles relative aux actifs au titre du droit d'utilisation et à la charge d'intérêts à l'égard de l'obligation locative. Le montant lié à la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et à la charge d'intérêts sera différent de la charge relative aux contrats de location simple comptabilisée auparavant. La dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et la charge d'intérêts sont toutes deux exclues du calcul du BAIIA ajusté, tandis que la charge relative aux contrats de location simple était auparavant incluse dans le calcul. Il est prévu que des changements devront être apportés aux systèmes et aux processus pour être en mesure de recueillir les données requises aux termes des nouvelles exigences.

La direction évalue les répercussions potentielles sur les systèmes de données, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les technologies de l'information, les processus d'affaires, ainsi que sur les ententes de financement et de rémunération. La direction évalue également l'approche transitoire qu'elle appliquera et la possibilité de se prévaloir des exemptions facultatives ou des mesures de simplification prévues par la norme. Des détails supplémentaires, dont l'approche transitoire et les mesures de simplification choisies ainsi que l'incidence quantitative estimée sur les états financiers consolidés, devraient être publiés avant l'adoption d'IFRS 16.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

- iv) IFRIC 23 portant sur le traitement des positions fiscales incertaines. En juin 2017, le Comité d'interprétation des IFRS a publié une interprétation qui donne des éclaircissements sur la façon dont les exigences de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12 *Impôts sur les résultats* s'appliquent en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Cette interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La direction a réalisé une évaluation préliminaire de l'adoption d'IFRIC 23 et ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante sur les états financiers consolidés.

4 Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers consolidés et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations, y compris celles concernant les obligations au titre des prestations de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, le passif lié aux parts de société en commandite et l'impôt sur le résultat. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués. Suivent les estimations faites et les jugements posés par la direction qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés de la société en commandite.

Prestations de retraite et obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite varie en fonction des calculs actuariels, qui englobent un certain nombre d'hypothèses. Ces hypothèses visent notamment le taux d'actualisation, qui sert à calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus nécessaires pour régler les obligations au titre des prestations de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation à utiliser, la société en commandite examine les rendements de marché d'obligations de société de la catégorie investissement libellées en dollars canadiens dont les échéances se rapprochent de l'échéance du passif au titre des prestations de retraite.

D'autres hypothèses clés relatives aux obligations au titre des prestations de retraite sont fondées, en partie, sur la conjoncture du marché. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 10.

Parts de société en commandite

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite à PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger que PK S.E.C., sous réserve de l'observation des obligations contractuelles et des lois applicables, verse des distributions à ses commanditaires d'un montant qui permette à PTKP de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution effectuée à l'égard de chaque exercice à des fins fiscales. PK S.E.C. a déterminé qu'il serait approprié de reclasser une tranche de ses capitaux propres en tant que passif lié aux parts de société en commandite, puisque la distribution à des fins fiscales consiste en une obligation contractuelle de verser de la trésorerie et, par conséquent, elle correspond à la notion de passif financier à des fins comptables selon les IFRS. Au 31 décembre 2017, un montant de 160,3 M\$ a été reclassé en tant que passif à l'égard de cette obligation (145,9 M\$ au 31 décembre 2016).

La variation de 23,0 M\$ du coût amorti des parts de société en commandite a été comptabilisée dans les autres charges, qui comprennent une augmentation de 21,1 M\$ (22,2 M\$ en 2016) pour la réévaluation effectuée au 31 décembre 2017. La réévaluation tient compte de l'estimation établie par PK S.E.C. relativement à la valeur actualisée nette du passif financier découlant de l'obligation de paiement de la distribution à des fins fiscales, en s'appuyant sur les estimations de l'impôt devant être payé par les commanditaires et en appliquant un taux d'actualisation et un taux de croissance final respectifs de 11,75 % et de 2,0 % (respectivement 11,50 % et 2,0 % au 31 décembre 2016). La variation du taux d'actualisation a entraîné une diminution de 4,4 M\$ du passif. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la direction quant aux distributions à des fins fiscales futures prévues. Les projections de l'impôt à payer sont également fondées sur d'autres hypothèses, notamment des estimations du résultat imposable et des taux d'imposition. Le résultat imposable peut être nettement différent du résultat comptable, en raison des différences temporaires et des différences permanentes fondées sur la

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

législation fiscale en vigueur. Par conséquent, tout changement touchant l'obligation relative aux parts de société en commandite n'indique pas forcément un changement correspondant dans la rentabilité future prévue de PK S.E.C. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution d'environ 8,1 M\$ du passif lié aux parts de société en commandite, et une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation d'environ 9,0 M\$ du passif lié aux parts de société en commandite. Le taux d'actualisation tient compte du risque associé à l'entité, laquelle exerce ses activités principalement au Canada.

Le passif lié aux parts de commandite a également été ajusté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour tenir compte des avances versées aux commanditaires au cours de l'exercice considéré, lesquelles étaient nécessaires pour permettre à PTKP de verser des acomptes provisionnels. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément aux distributions à des fins fiscales définies dans la convention de société en commandite, la société en commandite a versé des avances à ses commanditaires de 6,4 M\$, dont une tranche de 1,0 M\$ représentait le versement mensuel d'un acompte provisionnel aux fins de l'impôt au nom de PTKP, le reste ayant été avancé à Kruger Inc. et à PKGP. Les avances ne portent pas intérêt, sont sans recours et sont réglées au moment de la déclaration annuelle de la distribution à des fins fiscales. Les avances de 6,4 M\$ ont été en partie portées en déduction des distributions à des fins fiscales de 1,9 M\$ déclarées et versées par la société en commandite le 28 février 2018. L'excédent des avances sur les distributions à des fins fiscales de 4,5 M\$ doit être remboursé par les commanditaires à la société en commandite au plus tard le 31 mars 2019. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 14.

Tests de dépréciation

La société en commandite soumet le goodwill et les marques de commerce à durée d'utilité indéterminée à des tests de dépréciation chaque an. Au 31 décembre 2017, ces tests n'ont permis de relever aucune perte de valeur. La valeur recouvrable est déterminée à partir des meilleures estimations de la direction quant à la valeur d'utilité. Les estimations de la valeur d'utilité sont fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Les autres hypothèses comprennent les estimations du taux d'actualisation, le BAIIA ajusté prévu, les taux de croissance et les taux de change.

Impôt sur le résultat

La société en commandite calcule l'impôt sur le résultat pour chaque compétence fiscale dans laquelle ses filiales exercent leurs activités. L'estimation de l'impôt sur le résultat comprend une évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé et des économies d'impôt en fonction d'une évaluation de la capacité de la société en commandite d'imputer les déductions fiscales sous-jacentes et crédits d'impôt aux bénéficiaires imposables futurs. L'évaluation nécessite une estimation des bénéficiaires imposables futurs en comparaison des pertes d'exploitation nettes reportées en avant et des crédits d'impôt accordés par des États américains. Si les estimations différaient de la déclaration fiscale définitive, l'incidence sur le résultat serait comptabilisée à la période subséquente. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société en commandite a évalué sa capacité à utiliser ses crédits d'impôt accordés par des États américains. Par suite de cette évaluation, une reprise de 2,8 M\$ (néant au 31 décembre 2016) des crédits d'impôt accordés par des États américains a été comptabilisée à l'état consolidé du résultat global. La réforme fiscale américaine a eu sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 une incidence se traduisant par une augmentation de 6,2 M\$ de la charge d'impôt différé dans l'état consolidé du résultat global et par une réduction correspondante de 6,2 M\$ de l'actif d'impôt différé dans l'état consolidé de la situation financière. Cette incidence sur les états financiers consolidés résulte de la réduction du taux d'imposition fédéral américain, qui est passé de 35 % à 21 % pour les années d'imposition ouvertes après le 31 décembre 2017. La direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait pour évaluer les répercussions de la réforme fiscale américaine pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. Des ajustements pourraient cependant devoir être apportés aux états financiers consolidés à mesure que de nouvelles directives quant à l'incidence de cette réforme verront le jour.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

5 Autres charges

	2017	2016
	\$	\$
Profit de change	(1 387)	(285)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	23 013	23 363
Variation de la juste valeur des dérivés	364	-
Produits divers	-	(324)
	<u>21 990</u>	<u>22 754</u>

6 Créances clients et autres créances

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Créances clients	102 803	115 729
Autres créances	10 685	7 882
Prêts consentis à des salariés	9	25
Moins la provision pour créances douteuses	(303)	(541)
	<u>113 194</u>	<u>123 095</u>

7 Stocks

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Produits finis	88 639	78 436
Produits en cours	30 201	32 952
Matières premières et fournitures	38 944	36 328
Pièces de rechange	34 610	31 827
	<u>192 394</u>	<u>179 543</u>

Le total des stocks comptabilisés comme coût des produits vendus pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevé à 933,3 M\$ (882,4 M\$ en 2016). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société en commandite a sorti des stocks totalisant 2,3 M\$ (2,7 M\$ en 2016). La provision pour moins-value des stocks au 31 décembre 2017 s'est établie à 6,6 M\$ (6,4 M\$ au 31 décembre 2016).

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

8 Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel et outillage \$	Actifs en cours de construction ou de dévelop- pement \$	Total \$
Au 1^{er} janvier 2016					
Coût	40 612	187 572	1 019 346	35 635	1 283 165
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(76 554)	(468 903)	-	(545 457)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2016	<u>40 612</u>	<u>111 018</u>	<u>550 443</u>	<u>35 635</u>	<u>737 708</u>
Ajouts	-	-	-	85 237	85 237
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif	-	-	-	222	222
Cessions	(2 435)	-	(164)	-	(2 599)
Aide gouvernementale	-	-	(2 400)	-	(2 400)
Transferts	-	137	83 656	(83 793)	-
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(4 948)	(38 791)	-	(43 739)
Écarts de change	(47)	(1 897)	(9 891)	(324)	(12 159)
Au 31 décembre 2016	<u>38 130</u>	<u>104 310</u>	<u>582 853</u>	<u>36 977</u>	<u>762 270</u>
Au 31 décembre 2016					
Coût	38 130	185 150	1 085 265	36 977	1 345 522
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(80 840)	(502 412)	-	(583 252)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	<u>38 130</u>	<u>104 310</u>	<u>582 853</u>	<u>36 977</u>	<u>762 270</u>
Ajouts	-	-	63	74 892	74 955
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif	-	204	551	-	755
Cessions	(61)	-	(41)	-	(102)
Aide gouvernementale	-	-	(4 646)	-	(4 646)
Transferts	-	15 187	77 349	(92 536)	-
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(4 911)	(40 719)	-	(45 630)
Écarts de change	(101)	(3 855)	(21 972)	(64)	(25 992)
Au 31 décembre 2017	<u>37 968</u>	<u>110 935</u>	<u>593 438</u>	<u>19 269</u>	<u>761 610</u>
Au 31 décembre 2017					
Coût	37 968	195 832	1 127 282	19 269	1 380 351
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(84 897)	(533 844)	-	(618 741)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	<u>37 968</u>	<u>110 935</u>	<u>593 438</u>	<u>19 269</u>	<u>761 610</u>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société en commandite a vendu certains terrains forestiers pour un produit de 5,4 M\$. La vente a donné lieu à une reprise d'actifs non financiers de 2,9 M\$ qui a été comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

9 Goodwill et immobilisations incorporelles

	Marques de commerce \$	Logiciels \$	Total \$
Au 1^{er} janvier 2016			
Coût	11 825	7 390	19 215
Cumul des amortissements	-	(3 362)	(3 362)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2016	11 825	4 028	15 853
Ajouts	-	563	563
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	(1 146)	(1 146)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	11 825	3 445	15 270
Au 1^{er} janvier 2017			
Coût	11 825	7 953	19 778
Cumul des amortissements	-	(4 508)	(4 508)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2017	11 825	3 445	15 270
Ajouts	-	1 149	1 149
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	(1 092)	(1 092)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	11 825	3 502	15 327
Au 31 décembre 2017			
Coût	11 825	9 102	20 927
Cumul des amortissements	-	(5 600)	(5 600)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	11 825	3 502	15 327

La valeur comptable du goodwill au 31 décembre 2017 s'élève à 160,9 M\$ (160,9 M\$ au 31 décembre 2016).

Tests de dépréciation

La société en commandite effectue un test annuel de dépréciation du goodwill et des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée. Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, ces tests n'ont permis de relever aucune perte de valeur. Un goodwill de 152,0 M\$ est affecté à l'UGT du secteur des produits de consommation au Canada et un goodwill de 8,9 M\$ est affecté à l'UGT du secteur PHF. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée d'après les meilleures estimations de la direction quant à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité estimative se fonde sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des UGT. Selon l'analyse de sensibilité, aucun changement raisonnable apporté aux hypothèses ne devrait entraîner de perte de valeur.

10 Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite

La société en commandite est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies et de régimes de retraite à cotisations définies, auxquels peuvent participer la quasi-totalité de ses salariés. Le nombre d'années de service et les gains de chaque salarié servent à déterminer les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite de tous les participants aux régimes dont la société en commandite est le promoteur.

La société en commandite offre cinq régimes de retraite à prestations définies agréés comportant une composante salaire moyen de fin de carrière, dont quatre sont agréés dans la province de Québec et un, dans la province d'Ontario. L'obligation au titre des prestations de 96,5 M\$ au 31 décembre 2017 (70,2 M\$ au 31 décembre 2016), déduction faite des actifs des cinq régimes, est prise en compte dans les prestations de retraite à l'état consolidé de la situation financière. Le déficit de solvabilité du régime à prestations définies des participants de l'usine de Crabtree est étayé par une lettre de crédit de 4,6 M\$ (4,6 M\$ au 31 décembre 2016).

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La société en commandite offre un régime de retraite supplémentaire (« RRS ») à des salariés désignés. Le passif au titre des prestations définies lié au RRS, déduction faite des actifs du régime, a totalisé 15,1 M\$ au 31 décembre 2017 (14,4 M\$ au 31 décembre 2016). Il est comptabilisé dans les prestations de retraite à l'état consolidé de la situation financière et est appuyé par des lettres de crédit irrévocables totalisant 21,0 M\$ (21,0 M\$ au 31 décembre 2016).

La société en commandite est aussi le promoteur d'un régime de rente à terme destiné à la division de fabrication de l'Ouest canadien. Ce régime verse aux salariés horaires une prestation de raccordement débutant à 61 ans et prenant fin le jour du 65^e anniversaire de naissance. Le régime de rente à terme est sans capitalisation, et l'obligation au titre des prestations de 8,0 M\$ au 31 décembre 2017 (8,0 M\$ au 31 décembre 2016) est prise en compte dans les prestations de retraite à l'état consolidé de la situation financière.

Les salariés horaires de la division de fabrication de l'Ouest canadien de la société en commandite participent à un régime de retraite multi-employeurs du secteur, auquel la société en commandite verse des cotisations. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société en commandite a versé et passé en charges un montant de 2,8 M\$ (2,7 M\$ en 2016) relativement à ce régime à prestations définies. Comme il n'existe pas d'information suffisante sur la quote-part de la société en commandite dans l'obligation au titre des prestations définies, la société en commandite comptabilise le régime multi-employeurs à titre de régime à cotisations définies.

La société en commandite offre un régime à cotisations définies, auquel pratiquement tous les salariés participent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société en commandite a comptabilisé une charge de 2,6 M\$ relativement à ce régime (2,6 M\$ en 2016).

KTG est le promoteur d'un régime de retraite à cotisations définies auquel pratiquement tous les salariés participent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société en commandite a comptabilisé une charge de 0,6 M\$ relativement à ce régime (0,7 M\$ en 2016).

La société en commandite offre aux retraités admissibles un certain nombre de protections pour soins de santé et autres (les « régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite »). Il s'agit de régimes sans capitalisation.

La date d'évaluation des régimes d'avantages du personnel est le 31 décembre de chaque exercice.

De par leur conception, les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite exposent la société en commandite à des risques auxquels sont normalement exposés ces régimes, notamment en ce qui a trait au rendement des placements (pour les régimes de retraite seulement), aux variations du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des obligations, à l'espérance de vie des participants et à l'inflation future. Les risques associés aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont gérés au moyen d'une surveillance régulière des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la société en commandite. Au 31 décembre 2016, le déficit de solvabilité global des régimes à prestations définies se chiffrait à 105,2 M\$ (108,3 M\$ au 31 décembre 2015). Les prochaines évaluations actuarielles sont exigées au 31 décembre 2018. Les exigences de capitalisation sont tributaires de plusieurs facteurs, notamment des hypothèses utilisées dans la plus récente évaluation actuarielle. Les montants réels des cotisations établies en fonction de rapports actuariels futurs peuvent varier de façon importante par rapport aux montants prévus.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le cumul des pertes actuarielles comptabilisées dans le déficit aux 31 décembre 2017 et 2016 s'établit comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Prestations de retraite	123 235	95 672
Avantages postérieurs au départ à la retraite	20 311	17 548
Total	143 546	113 220

L'information relative aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de la société en commandite est indiquée dans le tableau suivant :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$	\$	\$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies :				
Au 1^{er} janvier	654 745	641 972	57 162	57 346
Coût des services rendus au cours de l'exercice	7 780	8 404	1 732	1 626
Coût des services passés	-	(172)	-	-
Coût financier	20 511	20 875	1 776	1 829
Cotisations salariales	3 484	3 768	-	-
Prestations versées	(34 301)	(34 084)	(2 976)	(3 545)
Réévaluations :				
Écarts découlant des variations de l'expérience des régimes	792	(3 051)	(4 959)	-
Écarts découlant de changements dans les hypothèses économiques	41 912	13 231	3 725	(848)
Écarts découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	3 802	3 997	754
Au 31 décembre	694 923	654 745	60 457	57 162
Variation des actifs des régimes évalués à la juste valeur :				
Au 1^{er} janvier	562 099	554 808	-	-
Rendement prévu des actifs des régimes	17 380	17 870	-	-
Réévaluations :				
Profits sur les actifs du régime	15 141	5 491	-	-
Frais d'administration	(599)	(544)	-	-
Cotisations patronales	12 161	14 790	2 976	3 545
Cotisations salariales	3 484	3 768	-	-
Prestations versées	(34 301)	(34 084)	(2 976)	(3 545)
Au 31 décembre	575 365	562 099	-	-
Passif au titre des prestations définies				
Situation de capitalisation – déficit	119 558	92 646	60 457	57 162

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les actifs des régimes, servant à la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de la société en commandite, sont composés comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	%	%
Titres à revenu fixe	38,8	39,2
Actions de sociétés cotées	31,2	29,9
Fonds spéculatifs	17,8	18,5
Titres de placements privés	5,7	5,8
Actifs réels	6,5	6,6
Total	100,0	100,0
Cotés sur un marché actif	70,0	70,0
Non cotés	30,0	30,0
	100,0	100,0

Le tableau qui suit présente, pour les exercices indiqués, les principales hypothèses relativement aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages complémentaires :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	%	%	%	%
Hypothèses				
Taux d'actualisation – obligation au titre des prestations définies	3,36	3,77	3,36	3,77
Taux d'augmentation des salaires	3,25 – 4,00	3,25 – 4,00		

Exception faite du taux d'actualisation, les hypothèses constituent les meilleures estimations de la direction. Le taux d'actualisation est fondé sur le rendement des placements en titres à revenu fixe de sociétés canadiennes de catégorie investissement qui génèrent des flux de trésorerie correspondant aux versements de prestations prévus.

Régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Aux fins d'évaluation, le taux de croissance ou de décroissance hypothétique pour l'ensemble des coûts de soins de santé, à l'exception des médicaments, a été fixé à 3,0 %. Le taux de croissance ou de décroissance hypothétique du coût des médicaments a été établi à 4,85 % la première année, diminuant de 0,05 % par an pendant 17 ans, pour se fixer à 4,0 % par la suite.

L'analyse de sensibilité présentée a été effectuée en modifiant chacune des hypothèses individuellement. Si un changement réel se produisait, il est probable qu'il aurait des répercussions sur des hypothèses liées, créant ainsi un effet combiné.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

L'incidence d'une augmentation de 1 % des coûts des soins de santé, d'une réduction de 1 % du taux d'actualisation et d'une variation de un an de l'espérance de vie est indiquée ci-dessous :

	Soins de santé		Taux d'actualisation		Espérance de vie	
	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Augmentation de l'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	7 067	5 804	10 819	10 035	1 581	1 518

Prestations de retraite

Les frais devant être payés par le régime sont déduits du rendement prévu des actifs du régime.

Les effets d'une réduction de 1 % du taux d'actualisation, d'une hausse de 1 % du taux de croissance des salaires et d'une variation de un an de l'espérance de vie sont indiqués ci-dessous :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance des salaires		Espérance de vie	
	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite	113 176	101 776	10 297	8 355	18 229	15 359

Les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 devraient s'établir à 13,4 M\$.

La charge nette au titre des régimes comprend les éléments suivants :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre
	2017	2016	2017	2016
	\$	\$	\$	\$
Charge nette au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	7 780	8 404	1 732	1 626
Coût financier	20 511	20 875	1 776	1 829
Rendement prévu des actifs du régime	(17 380)	(17 870)	-	-
Frais d'administration	599	544	-	-
Coût des services passés ^{a)}	-	(172)	-	-
	<u>11 510</u>	<u>11 781</u>	<u>3 508</u>	<u>3 455</u>

a) Comptabilisation du coût des services passés relativement à des modifications de contrat.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les montants ci-dessous ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$	\$	\$
Écarts découlant des variations de l'expérience des régimes	(792)	3 051	4 959	-
Écarts découlant de changements dans les hypothèses économiques	(41 912)	(13 231)	(3 725)	848
Écarts découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	(3 802)	(3 997)	(754)
Profit sur l'actif des régimes	15 141	5 491	-	-
	<u>(27 563)</u>	<u>(8 491)</u>	<u>(2 763)</u>	<u>94</u>

11 Dettes fournisseurs et autres dettes

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Dettes fournisseurs	104 558	88 163
Charges à payer	47 283	65 139
Ajustements au titre du marchandisage	38 493	48 175
Passifs dérivés	364	-
	<u>190 698</u>	<u>201 477</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

12 Provisions

	Obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état	Incitatifs à long terme	Restructuration	Total
	\$ a)	\$ b)	\$ c)	\$
Provisions au 1^{er} janvier 2016	5 862	773	2 641	9 276
Provisions supplémentaires	(173)	786	552	1 165
Montant payé au cours de l'exercice	-	(512)	(1 755)	(2 267)
Accroissement des intérêts	198	-	-	198
Provisions au 31 décembre 2016	5 887	1 047	1 438	8 372
Partie courante	-	447	1 438	1 885
Partie non courante	5 887	600	-	6 487
Provisions au 1^{er} janvier 2017	5 887	1 047	1 438	8 372
Provisions supplémentaires	(911)	458	(180)	(633)
Montant payé au cours de l'exercice	-	(443)	(1 205)	(1 648)
Accroissement des intérêts	215	-	-	215
Provisions au 31 décembre 2017	5 191	1 062	53	6 306
Partie courante	-	280	53	333
Partie non courante	5 191	782	-	5 973

- a) Obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Pour remplir son obligation éventuelle en vertu d'un contrat de location de terrain pour l'une de ses usines, la société en commandite a constitué une provision pour la démolition du bâtiment et la restauration du terrain à la fin du contrat. Le contrat de location actuel vient à échéance en 2028 et des négociations sont en cours pour le prolonger. Le montant non actualisé estimatif nécessaire pour éteindre cette obligation se situerait entre 8,1 M\$ et 10,7 M\$. Le passif est calculé d'après les flux de trésorerie actualisés à un taux d'actualisation de 4,165 % (3,635 % au 31 décembre 2016).

- b) Incitatifs à long terme

Les incitatifs à long terme comprennent le plan incitatif à long terme offert aux cadres de la société en commandite. Ce plan attribue des unités d'actions en fonction du rendement, en se fondant principalement sur le BAIIA ajusté (note 19) et sur le rendement du capital investi, d'après une moyenne sur trois ans ainsi que d'autres éléments. Les attributions aux termes de ce régime sont versées en trésorerie, au mois de mai de l'exercice suivant la période de trois ans au cours de laquelle les droits sont constitués. La charge de rémunération connexe est comptabilisée sur la même période de trois ans.

- c) Restructuration

Au premier trimestre de 2014, la société en commandite a entrepris la revue de ses frais généraux administratifs et a relevé un certain nombre d'occasions de réduire ses coûts. Au 31 décembre 2017, toutes les obligations restantes ont été remplies et cette initiative est achevée.

Face aux pressions exercées par le marché sur les coûts, au premier semestre de 2015, la haute direction a entrepris une revue exhaustive de sa structure de coûts et a relevé un certain nombre d'occasions de rationalisation. Au 31 décembre 2017, il restait une provision de 0,1 M\$ relativement à ce programme.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

13 Dette à long terme

	Échéance	31 décembre 2017 \$	31 décembre 2016 \$
Facilité de crédit renouvelable ^{a)}	2020	181 055	196 682
Facilité Nordea ^{b)}	2019	16 405	26 244
Facilité de la Caisse ^{c)}	2018	181 761	192 084
Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario ^{d)}	2026	2 513	820
Prêt d'Investissement Québec ^{e)}	2026	34 581	8 408
		416 315	424 238
Moins la partie courante de la dette à long terme		190 947	8 859
		225 368	415 379

a) Facilité de crédit renouvelable

Le 28 septembre 2015, la société en commandite a conclu une cinquième convention de crédit modifiée et reformulée, modifiée par une lettre de consentement datée du 8 mars 2016 et par une première convention de crédit complémentaire datée du 9 août 2016 (la « convention de crédit ») en lien avec sa facilité de crédit renouvelable (la « facilité de crédit »). Le montant de la facilité de crédit a été majoré, passant de 125,0 M\$ à 300,0 M\$. Les emprunts aux termes de la facilité de crédit portent intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base des États-Unis, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majoré d'une marge se situant entre 0,20 % et 2,375 % établie selon le ratio dette/BAIIA (défini dans la convention de crédit) et le type d'avance. La convention de crédit s'étend sur une période de cinq ans et viendra à échéance le 25 septembre 2020. La convention de crédit prévoit certains engagements que la société en commandite doit honorer, ainsi que certaines obligations qu'elle doit remplir.

Au 31 décembre 2017, les frais de financement différés non amortis s'élevaient à 0,9 M\$ (1,3 M\$ au 31 décembre 2016).

La convention de crédit est garantie par KP USA, GTM, KP AFH et par toute filiale nouvellement acquise de la société en commandite (les « filiales assujetties à des restrictions »). La société en commandite et les filiales assujetties à des restrictions offrent des sûretés réelles et des hypothèques de premier rang sur leurs immobilisations corporelles actuelles et futures à titre de garantie de leurs obligations en vertu de la convention de crédit, y compris une sûreté sur 100 % des actions ou de leur participation dans toutes les filiales détenues conjointement par la société en commandite et des filiales assujetties à des restrictions.

Au 31 décembre 2017, la société en commandite disposait de 83,0 M\$ (déduction faite de lettres de crédit totalisant 25,9 M\$) au titre de la facilité de crédit (67,0 M\$ au 31 décembre 2016, déduction faite de lettres de crédit totalisant 26,0 M\$). Le taux d'intérêt moyen pondéré pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 était de 3,20 % (3,35 % au 31 décembre 2016).

b) Facilité Nordea

Le 8 juillet 2011, la société en commandite a conclu une convention de crédit avec Nordea Bank AB (la « facilité Nordea »), qui prévoit un emprunt à terme d'un capital d'environ 46,2 M\$ US, qui servira au financement de l'achat d'une machine à papier à TAD pour sa filiale KTG. La facilité Nordea, d'une durée de 7 ans, porte intérêt à un taux fixe de 2,87 % par année, composé d'un taux d'intérêt étatique de la Suède, d'une prime de risque et d'une marge administrative. L'emprunt est garanti par les actifs de la société en commandite ayant égalité de rang avec les prêteurs de premier rang de la facilité de crédit. L'emprunt est remboursable en 14 versements semestriels consécutifs de capital et d'intérêt à compter du 28 juin 2013. Au 31 décembre 2017, un total de 13,2 M\$ US (19,8 M\$ US au 31 décembre 2016) était en cours au titre de cette facilité. Au 31 décembre 2017, les frais de financement différés non amortis s'élevaient à 0,2 M\$ (0,3 M\$ au 31 décembre 2016). Le 28 septembre 2015, la société en commandite a conclu une troisième facilité de crédit modifiée (la « facilité de crédit Nordea ») en lien avec la facilité Nordea, dans le cadre des modifications de la facilité de crédit. Aucun changement important n'a été apporté à la facilité Nordea.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

c) Facilité de la Caisse

Le 6 août 2011, TAD Canco Inc. a conclu une convention de crédit avec la Caisse de dépôt visant une facilité de prêt à terme (la « facilité de la Caisse ») pour un montant de 211,1 M\$ US aux fins du financement de l'expansion de KTG, notamment la construction d'une nouvelle machine TAD à Memphis et l'expansion de l'usine de papier. Aux termes de la facilité de la Caisse, les prélèvements n'étaient permis que jusqu'au 15 février 2014, date à laquelle la société en commandite avait prélevé un montant de 125,0 M\$ US.

La facilité de la Caisse, d'une durée de 7 ans, vient à échéance le 16 août 2018. Elle porte intérêt à un taux préférentiel de 8 % par an, majoré d'une marge établie chaque période en fonction du ratio de la dette nette sur le BAIIA de KTG (défini dans la facilité de la Caisse) et de l'excédent des flux de trésorerie excédentaires de KTG, terme aussi décrit dans la convention. La marge applicable est composée de ce qui suit : i) en tout temps, 5 % par an, avant la date d'entrée en service de la machine TAD de Memphis tant que l'excédent des flux de trésorerie est positif, et ii) par la suite, si le ratio de la dette nette sur le BAIIA (défini dans la facilité de la Caisse) A) est égal ou supérieur à 2,5, l'intérêt calculé à 5 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 30 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG; B) est inférieur à 2,5 et d'au moins 2,0, l'intérêt calculé à 5 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 25 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG ou C) est inférieur à 2,0, l'intérêt calculé à 4 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 15 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG. Le taux d'intérêt moyen pondéré de la facilité de la Caisse s'est chiffré à 14,77 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (14,84 % en 2016).

La facilité de la Caisse est garantie par la totalité des actifs de TAD Canco Inc., de KTG, ainsi que par la totalité des participations de TAD Luxembourg S.A.R.L. Des prélèvements n'ont été faits sur la facilité qu'après le transfert à TAD Canco Inc. du placement de base de 107,0 M\$ US effectué par la société en commandite.

TAD Canco Inc. n'est pas tenue de se conformer aux clauses restrictives financières prévues dans la convention de crédit. Par ailleurs, la facilité de la Caisse comporte certaines clauses restrictives de manquement réciproque et des ententes relatives à la dette de la société en commandite.

d) Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario

Le 1^{er} juillet 2015, la société en commandite a conclu une convention de prêt conditionnel avec le gouvernement de l'Ontario (l'« emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario »), en vue d'un financement lié au projet d'expansion de ses installations de Trenton. L'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario est garanti par les actifs acquis en vue de l'expansion. La convention prévoit un emprunt d'un montant maximal de 10,0 M\$. Une tranche pouvant atteindre la moitié de ce montant peut être accordée sous forme de subvention. L'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario est assorti d'un moratoire sur le remboursement du capital pour les cinq premières années suivant la date du premier prélèvement, après quoi le capital sera remboursé à raison de cinq versements annuels consécutifs. Une partie des intérêts sur l'emprunt peut être annulée, sous réserve des conditions prévues. Au 31 décembre 2017, la société en commandite avait prélevé 6,0 M\$ sur cet emprunt (2,0 M\$ au 31 décembre 2016).

e) Prêt d'Investissement Québec

Le 9 août 2016, la société en commandite a conclu une entente avec Investissement Québec (le « prêt d'Investissement Québec ») en vue du financement de l'acquisition, du déménagement et de l'installation de la machine à papier destinée à ses installations de Crabtree (le « projet de machine à papier »). Ce prêt est garanti par la machine à papier acquise et par la partie du terrain sur laquelle la machine sera installée. La sûreté est au second rang, immédiatement après la sûreté consentie en faveur de la facilité de crédit. L'entente prévoit un emprunt d'un montant maximal de 39,5 M\$. Les prélèvements sur le prêt d'Investissement Québec portent intérêt à un taux fixe de 2,5 % par année pour une période de sept ans à compter du premier prélèvement. Par la suite, le taux d'intérêt passe au taux fixe de 3,5 % par année jusqu'au huitième anniversaire du premier prélèvement, au taux fixe de 4,5 % par année jusqu'au neuvième anniversaire du premier prélèvement, et au taux fixe de 5,5 % par année par la suite. Les paiements d'intérêts mensuels commenceront à compter du mois suivant le premier prélèvement. Le prêt est assorti d'un moratoire sur le remboursement du capital pour les 24 premiers mois suivant la date du premier prélèvement, après quoi le

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

capital sera remboursé à raison de 96 versements mensuels consécutifs. Les remboursements mensuels seront réduits, selon l'ordre inverse des échéances, par les remboursements à Investissement Québec correspondant à l'obtention, par la société en commandite, de rabais sur les tarifs d'électricité consentis par le gouvernement du Québec. Au 31 décembre 2017, un montant de 39,4 M\$ avait été prélevé et devait être remboursé (9,7 M\$ au 31 décembre 2016).

La convention de crédit prévoit des clauses restrictives de manquement réciproque qui touchent la facilité Nordea, la facilité de la Caisse et l'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario.

Les frais de financement des emprunts sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue des emprunts. Les montants d'amortissement ont été pris en compte dans la charge d'intérêts.

Le montant global de remboursements futurs du capital requis de la dette à long terme s'établit comme suit :

	\$
Moins de 1 an	193 110
De 1 an à 5 ans	216 888
Plus de 5 ans	13 374
	<u>423 372</u>

La charge d'intérêts présentée dans l'état consolidé du résultat global était composée de ce qui suit :

	2017 \$	2016 \$
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	36 899	38 968
Accroissement des intérêts sur les provisions et autres passifs	215	198
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite, montant net	4 907	4 834
	<u>42 021</u>	<u>44 000</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

14 Distributions et passif lié aux parts de société en commandite

	Passif lié aux parts de société en commandite \$
Au 1 ^{er} janvier 2016	125 176
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 5)	23 363
Distributions à des fins fiscales	(2 632)
Au 31 décembre 2016	145 907
Au 1 ^{er} janvier 2017	145 907
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 5)	23 013
Distributions à des fins fiscales	(8 611)
Au 31 décembre 2017	160 309

Les distributions de parts de société en commandite, la partie des distributions réinvestie par les commanditaires, les parts de société en commandite supplémentaires émises au prix par part et le produit brut s'établissent comme suit :

Date de paiement des distributions	2017			
	Distributions de parts de société en commandite \$	Prix par part \$	Nombre de parts de société en commandite émises	Produit brut \$
16 janvier 2017	10 148	15,25	309 196	4 715
17 avril 2017	10 203	15,30	309 183	4 731
17 juillet 2017	10 259	13,23	357 887	4 735
16 octobre 2017	10 324	14,81	321 985	4 769
	<u>40 934</u>		<u>1 298 251</u>	<u>18 950</u>
Date de paiement des distributions	2016			
	Distributions de parts de société en commandite \$	Prix par part \$	Nombre de parts de société en commandite émises	Produit brut \$
15 janvier 2016	9 871	10,29	442 929	4 558
15 avril 2016	9 951	12,31	359 138	4 421
15 juillet 2016	10 016	11,75	394 797	4 639
17 octobre 2016	10 087	13,77	339 831	4 679
	<u>39 925</u>		<u>1 536 695</u>	<u>18 297</u>

Le 15 janvier 2018, la société en commandite a versé des distributions de 10,4 M\$ aux commanditaires. En vertu du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») de la société en commandite, une partie des distributions a été réinvestie par les commanditaires et la société en commandite a donc émis 361 174 parts de société en commandite additionnelles au prix de 13,50 \$. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, un ajustement de juste valeur de 0,7 M\$ a été comptabilisé pour refléter la valeur marchande des parts de société en commandite émises.

Après le 31 décembre 2017, la société en commandite a déclaré des distributions de 10,4 M\$, payables le 16 avril 2018.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La société en commandite a versé les distributions à des fins fiscales, les avances et les distributions de parts de société en commandite suivantes à ses parties liées :

	2017			
	Distributions à des fins fiscales	Avances versées	Distributions de parts de société en commandite	Total
	\$	\$	\$	\$
Versées à Kruger Inc. ^{a)}	2 665	5 377	17 175	25 217
Versées à PKGP	-	-	3	3
Versées à PTKP ^{b)}	481	1 040	4 806	6 327
Total versé	<u>3 146</u>	<u>6 417</u>	<u>21 984</u>	<u>31 547</u>

	2016		
	Avances	Distributions de parts de société en commandite	Total
	\$	\$	\$
Versées à Kruger Inc. ^{a)}	1 029	16 717	17 746
Versées à PKGP	-	3	3
Versées à PTKP ^{b)}	205	4 908	5 113
Total versé	<u>1 234</u>	<u>21 628</u>	<u>22 862</u>

- a) Pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, les distributions de parts de société en commandite ont été versées à Kruger Inc., déduction faite des distributions réinvesties dans le cadre du RRD. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les distributions réinvesties par Kruger Inc. dans le cadre du RRD ont totalisé 17,2 M\$ (16,7 M\$ en 2016).
- b) Durant les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, les distributions de parts de société en commandite ont été versées à PTKP, déduction faite des distributions réinvesties dans le cadre du RRD. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les distributions réinvesties par PTKP dans le cadre du RRD ont totalisé 1,8 M\$ (1,6 M\$ en 2016).

Distributions à des fins fiscales

Le 28 février 2017, la société en commandite a déclaré des distributions à des fins fiscales de 8,6 M\$ dont une tranche de 1,4 M\$ a servi à régler les avances consenties à PTKP et à payer l'acompte provisionnel final au nom de PTKP. Le solde de 7,2 M\$ a servi à régler les avances consenties à Kruger Inc. et à PKGP, le solde ayant été versé à Kruger Inc. et à PKGP.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément aux distributions à des fins fiscales définies dans la convention de société en commandite, la société en commandite a versé à ses commanditaires des avances totalisant 6,4 M\$, dont une tranche de 1,0 M\$ a été affectée au paiement d'un acompte provisionnel mensuel au nom de PTKP, le reste ayant été versé sous forme d'avances à Kruger Inc. et à PKGP. Les avances ne portent pas intérêt, sont sans recours et ont été en partie portées en déduction des distributions à des fins fiscales de 1,9 M\$ qui ont été versées par la société en commandite le 28 février 2018. L'excédent des avances sur les distributions à des fins fiscales de 4,5 M\$ doit être remboursé par les commanditaires à la société en commandite au plus tard le 31 mars 2019.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

15 Impôt sur le résultat

La société en commandite n'est pas une entité assujettie à l'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016. Le résultat de la société en commandite est transféré aux commanditaires, soit Kruger Inc., PKGP et PTKP. En revanche, les filiales de la société en commandite, à savoir KP USA, KTG, TAD Canco Inc., GTM et TAD Luxembourg S.A.R.L., sont des entités constituées en société par actions et sont, par conséquent, assujetties à l'impôt.

La charge d'impôt consolidée de 12,8 M\$ de la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (3,6 M\$ en 2016) se rattache à ses filiales KP USA, KTG, TAD Luxembourg S.A.R.L. et GTM.

Le tableau suivant présente les éléments de l'impôt sur le résultat :

	2017	2016
	\$	\$
Charge d'impôt exigible	2 346	3 250
Charge d'impôt différé	10 492	379
	<u>12 838</u>	<u>3 629</u>

Le tableau suivant présente en détail la charge d'impôt sur le résultat et le rapprochement des taux d'imposition fédéral et provincial combinés prévus par la loi et du taux d'imposition effectif :

	2017		2016	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition fédéral et provincial combinés, déduction faite du crédit pour fabrication et transformation	7 361	26,2	10 288	26,3
Résultat imposé entre les mains des commanditaires	(4 917)	(17,5)	(7 540)	(19,3)
Écart des taux d'imposition prévus par la loi pour les établissements à l'étranger	906	3,2	733	1,9
Crédits d'impôt accordés par des États américains non comptabilisés	2 756	9,8	-	-
Changement touchant les taux d'imposition américains	6 205	22,1	-	-
Crédits d'impôt à l'investissement	-	-	(337)	(0,9)
Écarts permanents et autres	527	1,9	485	1,3
	<u>12 838</u>	<u>45,7</u>	<u>3 629</u>	<u>9,3</u>

Le tableau suivant présente une ventilation de l'actif (du passif) d'impôt différé :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Immobilisations corporelles	(53 509)	(74 045)
Pertes d'exploitation nettes	56 340	80 424
Dette à long terme et frais de financement différés	7 208	10 536
Stocks et charges à payer	2 238	4 282
Crédits d'impôt accordés par des États américains	11 978	16 902
Autres	1 837	1 814
	<u>26 092</u>	<u>39 913</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau suivant présente une analyse de l'actif (du passif) d'impôt différé :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Actif d'impôt différé devant être recouvré dans les 12 mois	2 238	4 282
Actif d'impôt différé devant être recouvré dans plus de 12 mois	23 854	35 631
	<u>26 092</u>	<u>39 913</u>

En plus de ce qui précède, la société en commandite possède des actifs d'impôt différé de 33,9 M\$ liés à des pertes d'exploitation nettes reportées en avant et des crédits d'impôt de 7,8 M\$ accordés par des États américains qui n'ont pas été constatés dans les états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2017, la société en commandite disposait des pertes d'exploitation nettes suivantes pouvant être reportées en avant :

	Palier fédéral américain	Date	Palier des États américains	Date	Canada	Date
	\$	d'échéance	\$	d'échéance	\$	d'échéance
2003	6	2023	-	2018	-	
2004	5 036	2024	1 177	2019	-	
2005	26	2025	-	2020	-	
2006	5 561	2026	5 558	2021	-	
2009	1 530	2029	-	2024	-	
2011	600	2031	55	2026	1 154	2031
2012	2 657	2032	5 294	2027	10 689	2032
2013	55 995	2033	58 114	2028	22 076	2033
2014	61 587	2034	62 638	2029	23 198	2034
2015	35 746	2035	37 654	2030	22 435	2035
2016	28 940	2036	30 678	2031	24 128	2036
2017	16 997	2037	17 213	2032	23 865	2037
	<u>214 681</u>		<u>218 381</u>		<u>127 545</u>	

Au 31 décembre 2017, la société en commandite disposait des crédits d'impôt d'États américains suivants pouvant être reportés en avant :

	État américain	Date
	\$	d'échéance
2012	1 609	2027
2013	13 034	2028
2014	1 701	2029
2015	1 586	2030
2016	1 811	2031
	<u>19 741</u>	

Ces crédits peuvent être utilisés pour réduire la taxe d'accise et de franchise du Tennessee qui serait autrement entièrement payable par sa filiale, KTG.

La réforme fiscale américaine a eu sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 une incidence se traduisant par une augmentation de 6,2 M\$ de la charge d'impôt différé dans l'état consolidé du résultat global et par une réduction correspondante de 6,2 M\$ de l'actif d'impôt différé dans l'état consolidé de la situation financière. Cette incidence sur les états financiers consolidés résulte de la réduction du taux d'imposition fédéral américain, qui est passé de 35 % à 21 % pour les années d'imposition ouvertes après le 31 décembre 2017. La direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait pour évaluer les répercussions de la réforme fiscale américaine pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. Des ajustements pourraient cependant devoir être apportés aux états financiers consolidés à mesure que de nouvelles directives voient le jour quant à l'incidence de cette réforme.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

16 Transactions entre parties liées

La société en commandite effectue la vente et l'acquisition de biens et de services avec Kruger Inc. et ses filiales (« parties liées ») dans le cours normal de ses activités. Ces transactions ne portent pas intérêt et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant convenu par les parties liées.

Les ventes des biens à Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont totalisé 1,1 M\$ (0,9 M\$ en 2016). Les biens sont vendus aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers.

Les achats des biens et services auprès de Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont totalisé 36,2 M\$ (33,1 M\$ en 2016). Les achats des biens et services auprès des filiales de Kruger Inc. pour la même période ont totalisé 10,5 M\$ (8,3 M\$ en 2016). Les biens sont acquis auprès de Kruger Inc. et des parties liées aux conditions et modalités commerciales d'usage. Ces achats de biens et de services sont pris en compte dans le coût des produits vendus et les frais de vente, frais généraux et frais d'administration de l'état consolidé du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, des frais de gestion de 4,3 M\$ (4,2 M\$ en 2016) ont été versés à Kruger Inc. en contrepartie des services de gestion rendus à la société en commandite.

Le tableau qui suit présente les soldes des créances sur parties liées ou des dettes envers des parties liées :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Créances sur Kruger Inc.	33	171
Créances sur des filiales de Kruger Inc.	-	14
Créances sur PTKP	52	-
	<u>85</u>	<u>185</u>
Dettes envers Kruger Inc.	2 202	2 646
Dettes envers les filiales de Kruger Inc.	394	534
Dettes envers PTKP	-	426
	<u>2 596</u>	<u>3 606</u>

Toutes les créances sur parties liées ou les dettes envers des parties liées doivent être réglées selon les modalités commerciales établies par les parties. Ces montants ne comportent pas de sûreté et ne portent pas intérêt. Aucune provision n'est constituée pour les créances sur parties liées aux 31 décembre 2017 et 2016. Aucune dette n'est exigible auprès des parties liées aux 31 décembre 2017 et 2016.

La société en commandite a déclaré les distributions suivantes à ses parties liées :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Distributions à payer à Kruger Inc.	8 723	8 511
Distributions à payer à PKGP	1	1
Distributions à payer à PTKP	1 658	1 636
Total des distributions à payer	<u>10 382</u>	<u>10 148</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

17 Engagements et éventualités

Le tableau qui suit présente les engagements en vertu des contrats de location simple non résiliables sur des terrains, des bâtiments, des services de TI, des véhicules et d'autre matériel ou outillage :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Moins de 1 an	14 631	13 698
De 1 an à 5 ans	41 127	44 509
Plus de 5 ans	32 866	38 865
	88 624	97 072

La charge relative aux contrats de location simple comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et présentée dans l'état consolidé du résultat global s'élève à 15,1 M\$ (14,6 M\$ en 2016).

Au 31 décembre 2017, la société en commandite avait des engagements en vertu de contrats de service totalisant 6,0 M\$ pour 2018, 4,9 M\$ pour 2019 et 4,1 M\$ pour 2020 et les années suivantes.

La société en commandite s'est engagée à assumer les coûts associés à l'implantation de lignes de transport d'électricité souterraines permettant l'approvisionnement de l'usine à Gatineau. Ces coûts seront inscrits à l'actif et amortis sur leur durée d'utilité estimative. L'installation devrait s'achever au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

De temps à autre dans le cours normal des activités, la société en commandite fait l'objet de litiges. La société en commandite n'a pas de raison de croire que l'issue de ces litiges puisse avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière, son résultat d'exploitation ou sa capacité de poursuivre ses activités commerciales.

Au 31 décembre 2017, la société en commandite disposait de lettres de crédit irrévocable en cours totalisant 25,9 M\$ (26,0 M\$ au 31 décembre 2016), y compris les lettres de crédit concernant les régimes de retraite dont il est question à la note 10.

Au 31 décembre 2017, la société en commandite avait des swaps de change en cours de 31,5 M\$ (néant au 31 décembre 2016) et des contrats de change à terme en cours de 19,0 M\$ (néant au 31 décembre 2016), assortis de dates de règlement échelonnées du 3 janvier 2018 au 31 janvier 2018.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

18 Charges par nature

	2017	2016
	\$	\$
Coûts des matières et coûts de production	590 481	547 699
Salaires et autres charges au titre des avantages du personnel	280 134	280 781
Coût de l'énergie	59 832	60 237
Dotation aux amortissements	52 381	48 582
Transport et entreposage	151 349	136 013
Frais de marketing, de vente et d'administration	53 985	51 098
	<u>1 188 162</u>	<u>1 124 410</u>

Les éléments suivants sont également classés dans l'état consolidé du résultat global :

	2017	2016
	\$	\$
Coût des produits vendus	1 098 086	1 031 647
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	90 076	92 763
	<u>1 188 162</u>	<u>1 124 410</u>

19 Information sectorielle

Secteurs à présenter

Pour établir les secteurs opérationnels, la direction s'est fondée sur les rapports revus par le chef de la direction qui est considéré comme le principal décideur opérationnel. La société en commandite exerce des activités dans les trois secteurs suivants : le secteur Produits de consommation, le secteur PHF et le secteur Autres.

a) Produits de consommation

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada (à New Westminster, en Colombie-Britannique; à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec) et aux États-Unis (à Memphis, dans le Tennessee). Le secteur Produits de consommation comprend les ventes de produits de papier de marques telles que Cashmere^{MD}, Purex^{MD}, White Swan^{MD}, Scotties^{MD}, Sponge Towels^{MD} et White Cloud^{MD} et des produits de papier de marques de distributeurs.

b) PHF

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada. Le secteur PHF vend, principalement par l'intermédiaire de distributeurs, des produits de papier à des entreprises qui œuvrent dans des secteurs tels la gestion immobilière, les soins de santé, la restauration, la fabrication et l'hébergement, ainsi qu'à des installations communautaires.

c) Autres

Entrent dans ce secteur les ventes de bobines mères effectuées par la société en commandite à d'autres entreprises de fabrication de papier principalement aux États-Unis, mais aussi au Canada, et les ventes de fibres recyclées, principalement à la société mère. Ce secteur comprend également les coûts de démarrage liés aux projets d'immobilisations.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le résultat d'exploitation des secteurs correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte de valeur (le profit sur la vente) des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) les écarts de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration, ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de sociétés en commandite, x) la variation de la juste valeur des dérivés et xi) les charges non récurrentes liées à la réévaluation des prestations de retraite pour services passés. Le « BAIIA ajusté du secteur Produits de consommation », le « BAIIA ajusté du secteur PHF » et le « BAIIA ajusté du secteur Autres » correspondent au résultat d'exploitation du secteur pertinent de PK S.E.C.

Les actifs, les activités et les salariés de la société en commandite se trouvent principalement au Canada et aux États-Unis. Les mêmes actifs à long terme de la société en commandite sont employés dans les secteurs Produits de consommation (« PDC »), PHF et Autres. Par conséquent, les actifs ne peuvent être attribués à ces secteurs.

				2017
	PDC	PHF	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	1 040 428	233 321	6 265	1 280 014
BAIIA sectoriel ajusté	138 158	6 235	(163)	144 230
Dotation aux amortissements				52 381
Charge d'intérêts				42 021
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				23 013
Variation de la juste valeur des dérivés				364
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles				(3)
Profit sur la vente d'actifs non financiers				(75)
Coûts de restructuration, montant net				(180)
Profit de change				(1 387)
Résultat avant impôt				28 096
Impôt sur le résultat				12 838
Résultat net				15 258

				2016
	PDC	PHF	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	986 881	227 062	13 953	1 227 896
BAIIA sectoriel ajusté	146 367	5 217	947	152 531
Dotation aux amortissements				48 582
Charge d'intérêts				44 000
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				23 363
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles				139
Profit sur la vente d'actifs non financiers				(2 939)
Coûts de restructuration, montant net				552
Profit de change				(285)
Résultat avant impôt				39 119
Impôt sur le résultat				3 629
Résultat net				35 490

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Secteurs géographiques

La société en commandite exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Les produits des activités ordinaires et les actifs ont été répartis entre les secteurs géographiques en fonction de l'emplacement respectif des clients et des actifs non courants.

				2017
	Canada	É.-U.	Mexique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	774 587	452 837	52 590	1 280 014
Immobilisations corporelles	397 133	364 435	42	761 610
Goodwill	160 939	-	-	160 939
Immobilisations incorporelles	15 327	-	-	15 327

				2016
	Canada	É.-U.	Mexique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	746 483	429 627	51 786	1 227 896
Immobilisations corporelles	357 689	404 581	-	762 270
Goodwill	160 939	-	-	160 939
Immobilisations incorporelles	15 270	-	-	15 270

20 Rémunération des principaux dirigeants

	2017	2016
	\$	\$
La rémunération des principaux dirigeants comprend ce qui suit :		
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	5 268	6 444
Avantages postérieurs au départ à la retraite	538	537
Autres avantages à long terme	534	728
	<u>6 340</u>	<u>7 709</u>

Les principaux dirigeants comprennent les membres de la haute direction de la société en commandite.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

21 Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur au 31 décembre 2017 :

	Classement	Évaluation	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	8 837	8 837
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	113 194	113 194
Créances sur parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	85	85
Avances versées aux commanditaires	Prêts et créances	Coût amorti	6 417	6 417
Dette bancaire	Passifs financiers	Coût amorti	(9 051)	(9 051)
Dettes fournisseurs	Passifs financiers	Coût amorti	(104 558)	(104 558)
Charges à payer	Passifs financiers	Coût amorti	(47 283)	(47 283)
Ajustements au titre du marchandisage	Passifs financiers	Coût amorti	(38 493)	(38 493)
Passifs dérivés	Passifs financiers	Juste valeur	(364)	(364)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers	Coût amorti	(2 596)	(2 596)
Distributions à verser	Passifs financiers	Coût amorti	(10 382)	(10 382)
Dette à long terme	Passifs financiers	Coût amorti	(416 315)	(419 940)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers	Coût amorti	(160 309)	(160 309)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2017, par niveau :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Passifs dérivés	-	(364)	-	(364)
Dette à long terme	-	(419 940)	-	(419 940)
Passif lié aux parts de société en commandite	-	-	(160 309)	(160 309)

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur au 31 décembre 2016 :

	Classement	Évaluation	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	36 511	36 511
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	123 095	123 095
Créances sur parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	185	185
Avances aux commanditaires	Prêts et créances	Coût amorti	5 465	5 465
Créances hypothécaires	Prêts et créances	Coût amorti	1 000	1 000
Dette bancaire	Passifs financiers	Coût amorti	(9 007)	(9 007)
Dettes fournisseurs	Passifs financiers	Coût amorti	(88 163)	(88 163)
Charges à payer	Passifs financiers	Coût amorti	(65 139)	(65 139)
Ajustements au titre du marchandisage	Passifs financiers	Coût amorti	(48 175)	(48 175)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers	Coût amorti	(3 606)	(3 606)
Distributions à verser	Passifs financiers	Coût amorti	(10 148)	(10 148)
Dette à long terme	Passifs financiers	Coût amorti	(424 238)	(431 041)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers	Coût amorti	(145 907)	(145 907)

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers au 31 décembre 2016, par niveau :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Créances hypothécaires	-	-	1 000	1 000
Dette à long terme	-	(431 041)	-	(431 041)
Passif au titre des parts de société en commandite	-	-	(145 907)	(145 907)

Juste valeur

Les instruments financiers à court terme sont composés de la trésorerie et de ses équivalents, des créances clients et autres créances, des créances sur parties liées, des avances versées aux commanditaires, des créances hypothécaires, de la dette bancaire, des dettes fournisseurs, des charges à payer, des ajustements au titre du marchandisage, des dettes envers des parties liées et des distributions à verser, leur juste valeur avoisinant leur valeur comptable étant donné qu'ils viennent à échéance dans un avenir proche. Au 31 décembre 2017, les justes valeurs de la facilité de crédit, de la facilité Nordea et de la facilité de la Caisse étaient, respectivement, de 182,0 M\$, 16,6 M\$ et 183,9 M\$ (198,0 M\$, de 26,6 M\$ et de 196,8 M\$ au 31 décembre 2016), ce qui avoisine le montant du capital impayé, le taux d'intérêt se rapprochant des taux d'intérêt courants du marché. Au 31 décembre 2017, les justes valeurs du prêt d'Investissement Québec et de l'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario étaient respectivement de 34,9 M\$ et de 2,5 M\$ (8,8 M\$ et 0,8 au 31 décembre 2016) et avaient été comptabilisées en tenant compte des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt du marché de 4,4 %, déduction faite de la subvention gouvernementale comptabilisée à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché.

La juste valeur des passifs dérivés est établie en fonction des taux de change en vigueur sur le marché actif. La variation de la juste valeur des passifs dérivés, soit une perte de 0,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (néant en 2016), a été comptabilisée dans les autres charges à l'état consolidé du résultat global. La méthode d'évaluation utilisée relève du niveau 2.

Juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite

Le passif lié aux parts de société en commandite est classé comme passif financier au coût amorti. La direction a estimé la juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite selon un modèle fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses visent l'obligation au titre de l'impôt, le taux d'actualisation et le taux de capitalisation propre au secteur (note 4). Aucun changement important n'a été apporté aux hypothèses au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Objectifs et politiques relatives à la gestion des risques financiers

En raison de ses activités, la société en commandite est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société en commandite qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres créances, les créances sur parties liées et les avances versées aux commanditaires. La société en commandite place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières hautement notées.

La société en commandite vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de crédit et est ainsi exposée à des risques de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. La société en commandite évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de la société en commandite sont des sociétés bien établies et, par conséquent, la société en commandite a connu des pertes financières limitées relatives au risque de crédit. Elle juge donc que son exposition au risque de crédit est limitée.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Créances clients	102 803	115 729
Moins la provision pour créances douteuses	(303)	(541)
Total des créances clients, montant net	102 500	115 188
Créances clients, montant net		
De 0 à 60 jours	101 546	110 024
De 61 à 90 jours	728	2 625
Plus de 90 jours	529	3 080
Moins la provision pour créances douteuses	(303)	(541)
	102 500	115 188

Aux termes de la convention de société en commandite, les avances versées aux commanditaires sont réglées lorsque la société en commandite déclare la distribution à des fins fiscales. Par conséquent, l'exposition au risque de crédit relativement aux avances versées aux commanditaires est limitée.

Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de la société en commandite fluctue en raison des variations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

La société en commandite vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. La majeure partie de son exposition au risque de change est naturellement compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par la dette libellée en dollars américains.

La société en commandite utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change. Des swaps de change et des contrats de change à terme servent à gérer les emprunts libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2017, la société en commandite avait des swaps de change en cours de 31,5 M\$ (néant au 31 décembre 2016) et des contrats de change à terme en cours de 19,0 M\$ (néant au 31 décembre 2016) assortis de dates de règlement échelonnées du 3 janvier 2018 au 31 janvier 2018. Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une (diminution) augmentation d'environ 2,4 M\$ du résultat net avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (néant pour 2016).

Au 31 décembre 2017, les passifs nets de la société en commandite libellés en dollars américains totalisaient 23,2 M\$ (33,0 M\$ au 31 décembre 2016). Si la valeur du dollar canadien avait augmenté (diminué) de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'incidence hypothétique sur le résultat avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 aurait été une augmentation ou une diminution de 1,2 M\$ (1,7 M\$ au 31 décembre 2016).

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir une quantité suffisante de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à assurer que la société en commandite dispose d'un nombre suffisant de facilités de crédit autorisées pour financer ses activités. Au 31 décembre 2017, la société en commandite disposait de facilités de crédit inutilisées de 83,0 M\$ (67,0 M\$ au 31 décembre 2016). La société en commandite établit des prévisions afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds suffisants pour remplir ses obligations. La société en commandite veille au respect des clauses restrictives de ses facilités de crédit dans le cours normal de ses activités. Elle veille à ce que sa facilité de crédit n'arrive pas à échéance avant deux ans afin de diminuer les risques de refinancement. Le 8 mars 2016, la société en commandite a obtenu une modification visant à accroître le ratio dette/BAIIA maximal devant être respecté par la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 13. Sa capacité de s'acquitter de ses obligations repose sur le

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

recouvrement rapide de ses créances clients et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. Le montant de 190,7 M\$ (201,5 M\$ au 31 décembre 2016) au titre des dettes fournisseurs et autres dettes de la société en commandite est exigible dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Au 31 décembre 2017, la facilité de la Caisse, qui vient à échéance le 16 août 2018, a été classée dans la dette à court terme, ce qui a entraîné un déficit du fonds de roulement. La direction s'attend à refinancer la totalité ou une partie de la dette avant la date d'échéance, et elle explore actuellement différentes possibilités de refinancement. À condition que ce refinancement puisse être obtenu, la société en commandite estime que ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, jumelés à la trésorerie disponible et aux facilités de crédit, constitueront un financement suffisant pour s'acquitter de ses obligations.

Les tableaux qui suivent présentent les obligations contractuelles de la société en commandite relativement à ses instruments financiers :

	31 décembre 2017		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres dettes	190 698	233 285	14 064
Dettes envers des parties liées	2 596		
Distributions à payer	10 382		
Dettes à long terme ^{a)}	215 546		

a) La dette à long terme comprend les remboursements du capital et une estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

	31 décembre 2016		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres dettes	201 477	458 150	4 858
Dettes envers des parties liées	3 606		
Distributions à payer	10 148		
Dettes à long terme ^{a)}	42 251		

a) La dette à long terme comprend les remboursements du capital et une estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte du passif lié aux parts de société en commandite. Les paiements relatifs au passif lié aux parts de société en commandite sont déterminés au moment de la déclaration de la distribution à des fins fiscales, laquelle s'élève à 1,9 M\$ pour 2017 (8,6 M\$ en 2016), et sont versés au mois de février suivant. Le passif lié aux parts de société en commandite est estimé à partir des distributions à des fins fiscales futures estimées et constitue une obligation qui demeurera en vigueur indéfiniment (note 4).

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2017, les dettes à taux variable de la société en commandite se sont établies à 181,1 M\$ (196,7 M\$ au 31 décembre 2016). Ces emprunts portent intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majoré de marges variant de 0,20 % à 2,375 %. Une hausse ou une baisse de 1 % du taux d'intérêt du marché aurait entraîné une baisse ou une hausse de 1,8 M\$ du résultat avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (2,0 M\$ en 2016). Le 8 mars 2016, la société en commandite a obtenu une modification prévoyant que les emprunts aux termes de la facilité de crédit pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 porteront intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base des États-Unis, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majoré d'une marge se situant entre 0,20 % et 2,875 % établie selon le ratio dette/BAIIA et le type d'avance. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 13.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

22 Gestion du capital

La politique de la société en commandite vise le maintien d'un capital suffisant pour conserver une situation financière consolidée saine et pour satisfaire à des tests financiers relatifs aux facilités de crédit.

Le capital est composé de la dette nette (soit la dette à long terme et la dette bancaire moins la trésorerie et ses équivalents) et des capitaux propres (y compris les parts de société en commandite classées en tant que passif). La société en commandite veille au respect des clauses restrictives régissant la dette auxquelles elle est soumise en vertu de règles externes et qui ont été établies conformément aux exigences de ses facilités de crédit. Ces exigences comprennent l'observation de restrictions à l'égard du ratio trimestriel de la dette sur le BAIIA et du ratio de couverture de la charge d'intérêts par le BAIIA (selon les définitions de la convention de crédit).

23 Frais de démantèlement et de remise en état des lieux

La société en commandite est assujettie aux nombreuses réglementations de divers organismes fédéraux et provinciaux relativement au contrôle environnemental. Les lois et règlements imposent des limites de déversement de matières dans l'environnement et exigent de la société en commandite qu'elle exerce ses activités en respectant les conditions des permis et d'autres autorisations gouvernementales. Les dépenses au titre des obligations futures de démantèlement et de remise en état des lieux varieront selon la publication de nouvelles règles et les progrès technologiques.

24 Dépendance économique

La société en commandite fabrique, distribue et vend un large éventail de produits de papier jetables et des produits connexes principalement au Canada et aux États-Unis. Au 31 décembre 2017, la société en commandite comptait deux clients principaux représentant 30,8 % (30,7 % en 2016) du total des produits des activités ordinaires, l'un d'eux représentant 19,2 % (21,2 % en 2016) du total des produits des activités ordinaires. La concentration du risque de crédit de la société en commandite découle principalement de son exposition à ces deux clients et se chiffre à environ 34,8 % des créances clients au 31 décembre 2017 (31,0 % au 31 décembre 2016). Ces clients sont compris dans le secteur Produits de consommation.

25 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 837	36 511
Dette bancaire	(9 051)	(9 007)
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie	(214)	27 504

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

26 Éléments du fonds de roulement hors trésorerie

La variation des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, telle qu'elle est présentée dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, s'établit comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances	1 217	(17 298)
Diminution des créances sur parties liées	100	-
Augmentation des stocks	(22 650)	(1 517)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(1 334)	1 181
Diminution (augmentation) des autres actifs non courants	(256)	127
Diminution (augmentation) de l'impôt sur le résultat	987	(427)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et autres dettes	(12 248)	19 489
Diminution des dettes envers des parties liées	(1 010)	(169)
	<u>(35 194)</u>	<u>1 386</u>

27 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

La variation des activités de financement figurant dans le tableau consolidé des flux de trésorerie s'établit comme suit :

	Avances versées aux commandi- taires \$	Intérêts payés d'avance \$	Intérêts courus \$	Distribu- tions à verser \$	Dettes à long terme \$	Parts de société en comman- dite \$	Total \$
Au 1^{er} janvier 2016	(6 863)	(1 093)	292	9 871	436 042	318 012	756 261
Produits de la dette à long terme	-	-	-	-	9 609	-	9 609
Remboursement sur la dette à long terme	-	-	-	-	(17 882)	-	(17 882)
Paiement de frais de financement différés	-	-	-	-	(745)	-	(745)
Intérêts payés sur la dette à long terme	-	(7 288)	(26 874)	-	-	-	(34 162)
Distributions et avances versées, montant net	(1 234)	-	-	(39 925)	-	18 297	(22 862)
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	-	7 232	27 629	-	4 107	-	38 968
Incidence du change	-	-	(292)	-	(6 893)	-	(7 185)
Distributions déclarées	-	-	-	40 202	-	-	40 202
Distributions à des fins fiscales déclarées	2 632	-	-	-	-	-	2 632
Ajustement de juste valeur	-	-	-	-	-	267	267
Au 31 décembre 2016	<u>(5 465)</u>	<u>(1 149)</u>	<u>755</u>	<u>10 148</u>	<u>424 238</u>	<u>336 576</u>	<u>765 103</u>
Produits de la dette à long terme	-	-	-	-	28 834	-	28 834
Remboursement sur la dette à long terme	-	-	-	-	(26 039)	-	(26 039)
Paiement de frais de financement différés	-	-	-	-	(12)	-	(12)
Intérêts payés sur la dette à long terme	-	(6 519)	(26 582)	-	-	-	(33 101)
Distributions et avances versées, montant net	(9 563)	-	-	(40 934)	-	18 950	(31 547)
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	-	7 045	26 949	-	2 905	-	36 899
Incidence du change	-	-	(311)	-	(13 611)	-	(13 922)
Distributions déclarées	-	-	-	41 168	-	-	41 168
Distributions à des fins fiscales déclarées	8 611	-	-	-	-	-	8 611
Ajustement de juste valeur	-	-	-	-	-	714	714
Au 31 décembre 2017	<u>(6 417)</u>	<u>(623)</u>	<u>811</u>	<u>10 382</u>	<u>416 315</u>	<u>356 240</u>	<u>776 708</u>



PAPIERS TISSU KP INC.

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017 ET LE 31 DÉCEMBRE 2016

Le 7 mars 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Papiers Tissu KP Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Papiers Tissu KP Inc., qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, et les états du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Papiers Tissu KP Inc. au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Papiers Tissu KP Inc.

État de la situation financière

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Actif		
Actifs courants		
Distributions à recevoir	1 658	1 636
Créances sur la société en commandite	-	426
Impôt à recouvrer	826	-
	<u>2 484</u>	<u>2 062</u>
Actifs non courants		
Participation dans une entreprise associée (note 5)	98 674	117 349
	<u>98 674</u>	<u>117 349</u>
Total de l'actif	<u>101 158</u>	<u>119 411</u>
Passif		
Passifs courants		
Dividendes à verser (note 7)	1 658	1 636
Dettes envers la société en commandite	52	-
Partie courante des avances reçues de la société en commandite (note 6)	309	914
Impôt à payer	-	884
	<u>2 019</u>	<u>3 434</u>
Passifs non courants		
Avances reçues de la société en commandite (note 6)	731	-
Passif d'impôt différé (note 6)	1 483	893
	<u>1 483</u>	<u>893</u>
Total du passif	<u>4 233</u>	<u>4 327</u>
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 7)	15 014	13 176
Surplus d'apport	144 819	144 819
Déficit	(74 952)	(58 729)
Cumul des autres éléments du résultat global	12 044	15 818
	<u>96 925</u>	<u>115 084</u>
Total des capitaux propres	<u>96 925</u>	<u>115 084</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>101 158</u>	<u>119 411</u>

Événements postérieurs à la date de clôture (note 7)

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) James Hardy

Administrateur

(signé) Michel Letellier

Administrateur

Papiers Tissu KP Inc.

État du résultat global

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

	2017	2016
	\$	\$
Quote-part de la perte mise en équivalence (note 5)	(3 440)	(124)
Profit de dilution (note 7)	190	191
Résultat avant impôt	(3 250)	67
Impôt sur le résultat (note 6)	2 191	1 789
Perte nette de l'exercice	(5 441)	(1 722)
Autres éléments de la perte globale, déduction faite de la charge (du produit) d'impôt (note 8)		
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluation des prestations de retraite	(3 846)	(1 195)
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	(270)	9
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :		
Placement disponible à la vente	-	(41)
Écarts de conversion	(3 774)	(2 251)
Total des autres éléments de la perte globale de l'exercice	(7 890)	(3 478)
Perte globale de l'exercice	(13 331)	(5 200)
Perte de base par action	(0,59)	(0,19)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	9 162 508	9 037 833

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Papiers Tissu KP Inc.
État des variations des capitaux propres
Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

	Actions ordinaires		Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre	\$				
Au 1^{er} janvier 2016	8 958 590	11 577	144 819	(49 291)	18 110	125 215
Émission d'actions ordinaires (note 7)	133 008	1 580	-	-	-	1 580
Dividendes à verser	-	-	-	(1 636)	-	(1 636)
Dividendes versés	-	-	-	(4 875)	-	(4 875)
Ajustement de la juste valeur (note 7)	-	19	-	(19)	-	-
Réévaluation des prestations de retraite	-	-	-	(1 195)	-	(1 195)
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	-	9	-	9
Placement disponible à la vente	-	-	-	-	(41)	(41)
Écarts de conversion	-	-	-	-	(2 251)	(2 251)
Perte nette de l'exercice	-	-	-	(1 722)	-	(1 722)
Au 31 décembre 2016	9 091 598	13 176	144 819	(58 729)	15 818	115 084
Au 1^{er} janvier 2017	9 091 598	13 176	144 819	(58 729)	15 818	115 084
Émission d'actions ordinaires (note 7)	121 315	1 772	-	-	-	1 772
Dividendes à verser	-	-	-	(1 658)	-	(1 658)
Dividendes versés	-	-	-	(4 942)	-	(4 942)
Ajustement de la juste valeur (note 7)	-	66	-	(66)	-	-
Réévaluation des prestations de retraite	-	-	-	(3 846)	-	(3 846)
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	-	(270)	-	(270)
Écarts de conversion	-	-	-	-	(3 774)	(3 774)
Perte nette de l'exercice	-	-	-	(5 441)	-	(5 441)
Au 31 décembre 2017	9 212 913	15 014	144 819	(74 952)	12 044	96 925

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Papiers Tissu KP Inc.
Tableau des flux de trésorerie

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	(5 441)	(1 722)
Éléments hors trésorerie		
Quote-part de la perte mise en équivalence	3 440	124
Profit de dilution	(190)	(191)
Impôt sur le résultat	2 191	1 789
Total des éléments hors trésorerie	5 441	1 722
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie (note 10)	478	-
Paielements d'impôt	(1 999)	(205)
Distributions à des fins fiscales reçues	481	-
Avances reçues	1 040	205
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Distributions de parts de société en commandite reçues	4 806	4 908
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	4 806	4 908
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes versés (note 11)	(4 806)	(4 908)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(4 806)	(4 908)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	-	-

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

1. Renseignements généraux

Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP » ou la « société ») a été constituée le 1^{er} octobre 2012 aux termes de statuts constitutifs sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Au 31 décembre 2017, la société détenait une participation de 16,0 % (16,1 % au 31 décembre 2016) dans Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. » ou la « société en commandite »), société ayant pour activités principales de fabriquer, de distribuer, de commercialiser et de vendre une vaste gamme de produits de papiers jetables, notamment du papier hygiénique, du papier mouchoir, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché hors foyer en Amérique du Nord. Le siège social de la société est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les états financiers ont été établis selon le principe du coût historique; ils ont été approuvés par le conseil d'administration le 7 mars 2018.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers sont les suivantes :

a) *Participation dans des entreprises associées*

La société entend par « entreprises associées » les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable sans toutefois en détenir le contrôle. La société comptabilise sa participation dans de telles entreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est comptabilisée initialement au coût, puis la valeur comptable est ajustée pour prendre en compte la part revenant à la société du résultat des entreprises associées présentée dans l'état du résultat global et la part revenant à la société des autres éléments du résultat global des entreprises associées présentée dans les autres éléments du résultat global.

Les profits latents sur les transactions entre la société et les entreprises associées sont éliminés au prorata de la participation de la société dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées à moins que la transaction ne procure une indication de dépréciation de l'actif transféré. Les profits ou pertes de dilution découlant des variations des participations dans les entreprises associées sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

La société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans des entreprises associées. Dans l'affirmative, la valeur comptable de la part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la société est ramenée à la valeur recouvrable nette (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global.

b) *Impôt sur le résultat*

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans l'état du résultat global, sauf dans la mesure où il se rapporte aux éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Si tel est le cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

L'impôt exigible représente l'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice, aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des exercices antérieurs.

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

En général, l'impôt différé est comptabilisé au titre des écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale du goodwill, ou de la comptabilisation initiale d'un actif acquis ou d'un passif repris dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'avait pas de répercussion sur le résultat net comptable ou fiscal. Un actif ou un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des écarts temporaires liés à des participations dans des filiales et dans des entreprises associées sauf, dans le cas des filiales, lorsque la société peut décider de la date à laquelle l'écart temporaire se résorbera et qu'il est probable que l'écart temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est établi sur une base non actualisée selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture qui sont censés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les écarts temporaires déductibles pourront être imputés, sera disponible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont classés dans les actifs ou les passifs non courants.

c) *Capital-actions*

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en réduction des capitaux propres.

d) *Résultat par action*

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des instruments ayant un effet dilutif. Le nombre d'actions inclus relativement aux options, aux bons de souscription et aux instruments analogues est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions. La société ne dispose à l'heure actuelle d'aucun instrument potentiellement dilutif.

e) *Normes comptables appliquées à l'exercice clos le 31 décembre 2017*

- i) *IAS 7 Tableau des flux de trésorerie.* En janvier 2016, l'IASB a publié une modification obligeant une entité à fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations du passif découlant des activités de financement, y compris les changements découlant des variations des flux de trésorerie et des variations des éléments hors trésorerie. À l'exception des informations supplémentaires à fournir mentionnées précédemment, qui figurent à la note 11, l'application des modifications d'IAS 7 n'a pas entraîné de changements de la présentation du tableau des flux de trésorerie.
- ii) *IAS 12 Impôt sur le résultat – Impôt différé.* En février 2016, l'IASB a publié une modification visant à préciser les critères de comptabilisation des actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes. La modification précise la méthode de comptabilisation de l'impôt différé lorsqu'un actif est évalué à la juste valeur et que la juste valeur est inférieure à la valeur fiscale de l'actif. Certains autres aspects de la comptabilisation des actifs d'impôt différé font également l'objet de précisions. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.
- iii) En décembre 2016, l'IASB a publié des précisions dans le but de clarifier le champ d'application d'IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. La modification précise que les informations à fournir conformément à IFRS 12 s'appliquent aux participations dans des entités classées comme étant détenues en vue de la vente, sauf dans les informations financières résumées. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

f) Normes comptables publiées mais non encore appliquées

- i) IFRIC 23 portant sur le traitement des positions fiscales incertaines. En juin 2017, le Comité d'interprétation des IFRS a publié une interprétation qui donne des éclaircissements sur la façon dont les exigences de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* s'appliquent en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Cette interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La direction a réalisé une évaluation préliminaire de l'adoption d'IFRIC 23 et ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante sur les états financiers.

4. Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des présents états financiers conformément aux IFRS impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers et les informations sur les éventualités aux dates de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations et ses jugements, y compris ceux concernant la juste valeur et les méthodes comptables. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils sont effectués.

Méthode de la mise en équivalence

La société applique la méthode de la mise en équivalence à sa participation dans PK S.E.C. La décision de recourir à la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser une participation, particulièrement lorsque le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, découle d'une évaluation de faits et circonstances et nécessite, en fin de compte, beaucoup de jugement. Dans le cadre de sa révision des conventions, la direction a évalué les droits de la société. Compte tenu du fait que la société occupe trois des neuf sièges du conseil d'administration de PKGP Inc. (« PKGP »), la direction a conclu que la société est en mesure d'exercer une influence notable sur PK S.E.C.

Parts de société en commandite

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite à PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger que PK S.E.C., sous réserve de l'observation des obligations contractuelles et des lois applicables, verse des distributions à ses commanditaires d'un montant qui permette à PTKP de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution effectuée à l'égard de chaque exercice à des fins fiscales.

Impôt sur le résultat

La société n'a pas comptabilisé à la date d'acquisition les actifs ou les passifs d'impôt différé liés aux écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de PK S.E.C. Par conséquent, la société suit de près les écarts temporaires qui ont fait l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale et comptabilise les écarts temporaires nouvellement établis au fur et à mesure qu'ils se produisent. L'établissement des écarts temporaires faisant l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale nécessite une part importante de jugement.

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

5. Participation dans une entreprise associée

Le tableau qui suit présente la variation de la valeur comptable de cette participation :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Solde à l'ouverture	117 349	126 643
Participation dans une entreprise associée	1 772	1 580
Quote-part du résultat	2 448	5 750
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(5 888)	(5 874)
Quote-part des autres éléments du résultat global	(9 202)	(3 998)
Profit de dilution	190	191
Distribution à des fins fiscales	(1 395)	(432)
Distributions de parts de société en commandite	(6 600)	(6 511)
Solde à la clôture	98 674	117 349

La quote-part de la perte mise en équivalence se compose des éléments suivants :

	2017	2016
	\$	\$
Quote-part du résultat	2 448	5 750
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(5 888)	(5 874)
	(3 440)	(124)

Les tableaux qui suivent résument l'information financière relative aux actifs, aux passifs, aux produits des activités ordinaires et au résultat net de PK S.E.C., entreprise dans laquelle la société détenait une participation de 16,0 % au 31 décembre 2017 (16,1 % au 31 décembre 2016). L'information financière provient des états financiers consolidés de PK S.E.C. pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les actifs et les passifs présentés tiennent compte des ajustements de juste valeur apportés à la valeur comptable des actifs et des passifs de l'entreprise associée lors de l'acquisition.

	31 décembre 2017		
	Selon la méthode comptable de PK S.E.C.	Augmentation de la juste valeur	Selon la méthode comptable de PTKP
	\$	\$	\$
Actifs courants	324 967	-	324 967
Actifs non courants	974 788	497 088	1 471 876
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	815 861	-	815 861
Passifs liés aux parts de société en commandite	160 309	-	160 309
Actif net	323 585		
	Exercice clos le 31 décembre 2017		
	\$		
Produits des activités ordinaires	1 280 014		
Résultat net	15 258		
Autres éléments du résultat global	(52 088)		
Total du résultat global	(36 830)		

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

	31 décembre 2016		
	Selon la méthode comptable de PK S.E.C. \$	Augmentation de la juste valeur \$	Selon la méthode comptable de PTKP \$
Actifs courants	352 508	-	352 508
Actifs non courants	984 467	538 840	1 523 307
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	808 435	-	808 435
Passifs liés aux parts de société en commandite	145 907	-	145 907
Actif net	382 633		
	Exercice clos le 31 décembre 2016 \$		
Produits des activités ordinaires	1 227 896		
Résultat net	35 490		
Autres éléments de la perte globale	(19 353)		
Total du résultat global	16 137		

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la quote-part des capitaux propres de PK S.E.C. revenant à PTKP et la participation comptabilisée dans PTKP.

	31 décembre 2017 \$	31 décembre 2016 \$
Capitaux propres consolidés de PK S.E.C.	323 585	382 633
Rajouter : valeur à la constitution du passif lié aux parts de société en commandite	118 562	118 562
Moins : les capitaux propres attribuables à Kruger Inc. et à PKGP	(295 622)	(343 935)
Capitaux propres attribuables à PTKP	146 525	157 260
Participation dans une entreprise associée comptabilisée dans PTKP	98 674	117 349
Écart de rapprochement	47 851	39 911
Éléments de rapprochement depuis la constitution :		
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	(11 110)	(11 110)
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	31 629	25 741
Écarts de conversion liés à l'augmentation de la juste valeur	(3 066)	(3 913)
Distributions à des fins fiscales	3 566	2 171
Profit sur l'exercice de l'option de surallocation	(375)	(375)
Profit de dilution	(793)	(603)
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée	28 000	28 000
	-	-

En raison de sa participation dans PK S.E.C., la responsabilité de PTKP à l'égard des dettes et des autres obligations se limite à son apport en capital dans PK S.E.C.

Le 16 janvier 2017, le 17 avril 2017, le 17 juillet 2017 et le 16 octobre 2017, dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes de la société (« RRD »), les distributions reçues par les actionnaires ont été utilisées pour l'acquisition de 121 315 parts additionnelles de PK S.E.C. pour un produit de 1,8 M\$ (note 7).

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

6. Impôt sur le résultat

La société est assujettie à l'impôt sur sa part du résultat imposable de PK S.E.C. Elle n'a pas comptabilisé à la date d'acquisition les actifs et les passifs d'impôt différé liés aux écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de PK S.E.C. Par conséquent, la société suit de près les écarts temporaires qui ont fait l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale et comptabilise les écarts temporaires nouvellement établis au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Le tableau suivant présente les principaux éléments de l'impôt sur le résultat comptabilisés à l'état du résultat global :

	2017	2016
	\$	\$
Charge d'impôt exigible	289	1 383
Charge d'impôt différé	1 902	406
	<u>2 191</u>	<u>1 789</u>

Le tableau qui suit présente en détail la charge d'impôt sur le résultat :

	2017	2016
	\$	\$
Impôt au taux prévu par la loi de 26 %	(845)	17
Écarts permanents et autres	(5)	(4)
Profit de dilution	(49)	(50)
Résultat imposé entre les mains des filiales	145	(283)
Réalisation d'avantages fiscaux non comptabilisés auparavant	1 748	1 589
Changement de méthode comptable appliquée à la participation dans une entreprise associée	1 197	520
	<u>2 191</u>	<u>1 789</u>

Le tableau qui suit présente les composantes du passif d'impôt différé :

	31 décembre	31 décembre
	2017	2016
	\$	\$
Passif (actif) d'impôt différé		
Prestations de retraite	(540)	(417)
Frais financiers différés	(46)	(50)
Immobilisations corporelles	4 970	3 546
Autres	(2 901)	(2 186)
	<u>1 483</u>	<u>893</u>

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

Le tableau qui suit présente une analyse du passif d'impôt différé :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Passif d'impôt différé devant être réalisé dans plus de 12 mois	1 483	893
	<u>1 483</u>	<u>893</u>

Outre ces éléments, la société dispose d'un actif d'impôt différé de 5,1 M\$ (3,4 M\$ au 31 décembre 2016) lié à la participation dans une entreprise associée qui n'a pas été comptabilisé dans les états financiers.

Le tableau qui suit présente la variation du passif d'impôt différé :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Solde à l'ouverture	893	1 007
Montant imputé à la perte nette	1 902	406
Montant imputé aux autres éléments de la perte globale – réévaluation des écarts de conversion	(564)	(337)
Montant imputé aux autres éléments de la perte globale – réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	(173)	6
Montant imputé aux autres éléments de la perte globale – réévaluation des prestations de retraite	(575)	(183)
Montant imputé aux autres éléments de la perte globale – évaluation à la valeur de marché du placement disponible à la vente	-	(6)
	<u>1 483</u>	<u>893</u>

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite en faveur de PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger de PK S.E.C., sous réserve de conformité avec les obligations contractuelles et les lois applicables, qu'elle verse des distributions à ses commanditaires d'un montant suffisant pour permettre à PTKP de s'acquitter de son obligation de paiement de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution à des fins fiscales de chaque exercice.

Le 28 février 2017, PTKP a reçu une distribution à des fins fiscales de 1,4 M\$ de PK S.E.C. visant à régler ses obligations d'impôt fédéral et provincial pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et à régler l'avance consentie à PTKP qui avait été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément aux dispositions relatives aux distributions à des fins fiscales définies dans la convention de société en commandite, PTKP a reçu de PK S.E.C. une avance de 1,0 M\$ destinée au paiement des acomptes provisionnels mensuels. L'avance ne porte pas intérêt, est sans recours et a été en partie compensée par la part de la distribution à des fins fiscales revenant à PTKP de 0,3 M\$, payée par PK S.E.C. le 28 février 2018. L'excédent des avances sur les distributions de 0,7 M\$ devra être remboursé par PTKP à PK S.E.C. d'ici le 31 mars 2019.

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

7. Dividendes

Pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, la société a versé à ses actionnaires un dividende trimestriel de 0,18 \$ par action ordinaire. En vertu du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission d'actions ordinaires de la société. Le produit a servi à l'acquisition de parts additionnelles de PK S.E.C. Les dividendes versés, les actions ordinaires supplémentaires émises au prix de l'action et le produit brut s'établissent comme suit :

Date de versement du dividende	2017			
	Dividende versé \$	Prix de l'action \$	Nombre d'actions ordinaires émises	Produit brut \$
16 janvier 2017	1 636	15,25	30 162	460
17 avril 2017	1 642	15,30	29 419	450
17 juillet 2017	1 647	13,23	32 447	429
16 octobre 2017	1 653	14,81	29 287	433
	<u>6 578</u>		<u>121 315</u>	<u>1 772</u>

Date de versement du dividende	2016			
	Dividende versé \$	Prix de l'action \$	Nombre d'actions ordinaires émises	Produit brut \$
15 janvier 2016	1 613	10,29	41 671	429
15 avril 2016	1 620	12,31	20 791	256
15 juillet 2016	1 624	11,75	37 733	444
17 octobre 2016	1 631	13,77	32 813	451
	<u>6 488</u>		<u>133 008</u>	<u>1 580</u>

Le 15 janvier 2018, la société a versé à ses actionnaires un dividende de 1,7 M\$, soit 0,18 \$ par action ordinaire. En vertu du RRD de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission de 38 122 actions ordinaires au prix de 13,50 \$.

Après le 31 décembre 2017, la société a déclaré à ses actionnaires un dividende de 0,18 \$ par action ordinaire devant être versé le 16 avril 2018.

Le RRD et le réinvestissement par Kruger des distributions reçues de PK S.E.C. dans des parts de cette dernière ont généré un profit de dilution de 0,2 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (0,2 M\$ en 2016).

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

8. Produit d'impôt lié aux autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente le produit d'impôt lié aux autres éléments de la perte globale :

	2017 \$	2016 \$
Éléments qui ne seront pas reclassés en perte nette :		
Réévaluation des prestations de retraite	(4 421)	(1 378)
Produit d'impôt	575	183
Déduction faite du produit d'impôt	(3 846)	(1 195)
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	(443)	15
Produit (charge) d'impôt	173	(6)
Déduction faite du produit (de la charge) d'impôt	(270)	9
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en perte nette :		
Placement disponible à la vente	-	(47)
Produit d'impôt	-	6
Déduction faite du produit d'impôt	-	(41)
Écarts de conversion	(4 338)	(2 588)
Produit d'impôt	564	337
Déduction faite du produit d'impôt	(3 774)	(2 251)
Total des autres éléments de la perte globale de l'exercice	(7 890)	(3 478)

9. Dépendance économique

La société a une dépendance économique envers la société en commandite.

10. Fonds de roulement hors trésorerie

	2017 \$	2016 \$
Diminution des créances sur la société en commandite	426	-
Augmentation des dettes envers la société en commandite	52	-
	478	-

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

11. Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Le tableau suivant présente la variation des activités de financement figurant au tableau des flux de trésorerie :

	Dividendes à payer \$	Actions ordinaires \$	Total \$
Au 1^{er} janvier 2016	1 613	11 577	13 190
Dividendes versés	(6 488)	1 580	(4 908)
Dividendes déclarés	6 511	-	6 511
Ajustement de la juste valeur	-	19	19
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Au 31 décembre 2016	1 636	13 176	14 812
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Dividendes versés	(6 578)	1 772	(4 806)
Dividendes déclarés	6 600	-	6 600
Ajustement de la juste valeur	-	66	66
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Au 31 décembre 2017	1 658	15 014	16 672
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Renseignements généraux

Adresse du siège social

1900, Minnesota Court
Bureau 200
Mississauga (Ontario) L5N 5R5
Téléphone : (905) 812-6900
Fax : (905) 812-6910
www.kptissueinc.com

Relations investisseurs

Mike Baldesarra
Directeur, Relations investisseurs
Téléphone : (905) 812-6900
ir@kptissueinc.com

Agent de transfert et agent comptable des registres

Fiducie TSX
200 University Avenue
Bureau 300
Toronto (Ontario) M5H 4H1
Téléphone : 1 866 393-4891
Fax : (416) 361-0470
www.tsxtrust.com

Inscription boursière

Bourse de Toronto
Symbole boursier : KPT

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers LLP
Tour PwC
18, rue York
Bureau 2600
Toronto (Ontario) M5J 0B2

Conseils d'administration

Le conseil d'administration de PTKP est composé de quatre membres. Conformément aux pratiques exemplaires de gouvernance, trois administrateurs (et tous les membres des comités du conseil) sont indépendants de la haute direction. Ils possèdent également une expérience exceptionnelle en matière de biens de consommation, de gestion d'entreprise, de comptabilité et de marché financier.

Michael Korenberg (Président du conseil et administrateur indépendant) ^{(1) (3) (4)}

James Hardy (administrateur indépendant) ^{(1) (3) (4) (5)}

Michel Letellier (administrateur indépendant) ^{(1) (2) (3)}

David Spraley (administrateur) ⁽²⁾

- (1) Membre du comité d'audit de la société et du comité d'audit de PKGP.
- (2) Membre du comité de la rémunération de PKGP.
- (3) Membre du comité des candidatures et de gouvernance de la société.
- (4) Membre du comité de gouvernance de PKGP.
- (5) Président du comité d'audit de la société et du comité d'audit de PKGP.

Pour plus d'information concernant les membres du conseil d'administration et la gouvernance d'entreprise, veuillez consulter le www.kptissueinc.com

Assemblée des actionnaires

Gallery Room
TMX Broadcast Center
130, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1A1
Le 10 mai 2018 à 15h (heure normale de l'est).

Conçu et réalisé par

MaisonBrison Communications



*F*ière d'apporter une touche
de douceur sur le terrain.

Une marque déposée (MD) et commerciale (MC) de Produits Kruger S.E.C. inc.



Partenaire officiel



Un mariage parfait entre la force et la douceur ^{MC}